Panel citoyen sur les enjeux de long terme du vieillissement en Wallonie
Compte rendu des travaux

Namur, le 12 mai 2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 8 heures 55 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Chers collègues parlementaires, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers citoyens, permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue cette fois – et c'est une première – au sein de notre hémicycle qui porte mal son nom, mais qui est le lieu même de la décision wallonne et qui constitue donc un haut lieu de vie de l'actualité politique wallonne où sont, reconnaissons-le, avec nos collègues, proposées, débattues et adoptées des décisions de première importance pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

En tant que Président du Parlement de Wallonie, j'ai habituellement pour mission d'animer, voire de modérer les échanges souvent vifs, parfois même musclés, mais toujours passionnés entre vos élus.

C'est donc avec un réel plaisir que j'ai aujourd'hui l'occasion, je dirais même la chance, d'ouvrir une séance tout à fait inédite, exceptionnelle et même historique à l'échelle de notre pays. C'est une grande première de voir les élus – et nous en avons déjà quelques-uns ce matin, nous en aurons bien davantage cet après-midi, y compris le Gouvernement – rencontrer des citoyens qui ont décidé de s'impliquer et de s'engager dans un débat essentiel qui nous concerne tous, à savoir le vieillissement de la population.

Il s'agit là d'une matière qui ne touchera pas moins de 600 000 personnes dans notre Région d'ici 2060 et qui affectera durablement, nous le savons bien, nos finances publiques, qui mobilisera les compétences sur lesquelles nos élus, notre Gouvernement, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens auront une prise directe.

Pensons à l'autonomie, à l'inclusion sociale, à l'aide et aux soins à domicile ou encore au logement pour n'en donner que quelques exemples. Autant de matières qui n'auront certainement pas manqué d'être l'objet de riches débats et de nombreuses propositions – du moins je l'espère – au sein de votre assemblée citoyenne appelée à tracer les grandes lignes de la Wallonie de demain.

Plus que d'imaginer l'évolution du présent, dessiner l'avenir requiert l'anticipation de changements majeurs, de manière certes pragmatique, mais résolument optimiste et déterminée.

À cette fin, le débat parlementaire constitue un outil indispensable, mais aussi – et vous l'avez découvert – un exercice délicat.

Ainsi, l'échange démocratique a la formidable particularité de produire davantage que la somme des idées exprimées. Il impose l'élaboration de compromis, porteurs de solutions originales au bénéfice du plus grand nombre.

Contrairement aux discussions quotidiennes que nous pouvons tenir avec notre entourage, l'exercice auquel vous venez de participer impose une contrainte supplémentaire, c'est l'ancrage dans le réel.

En effet, au-delà de la formation d'une stratégie qui satisfasse l'ensemble des participants, encore faut-il qu'elle soit réalisable sur le plan financier, humain ou encore légal.

Je veux donc ici vous remercier toutes et tous pour l'engagement, pour l'énergie et la force de proposition que vous avez su mobiliser afin de parvenir à la déclaration commune que vous allez nous présenter dans quelques instants, qui sera débattue plus largement encore cet après-midi.

Pour vous avoir observé lors de la première journée, curieux, impatients, et puis peut-être même fatigués en fin de journée – et je peux le comprendre parce que c'était évidemment une matière délicate. Vous avez été confrontés à des études universitaires, à l'audition d'experts. Vous avez dû découvrir et je me rappelle du témoignage que vous m'avez lancé la semaine dernière, heureusement que nous ne nous sommes pas présentés.

Au fond, nous n'avons pas eu d'a priori, nous ne savions pas si un tel était facteur, inspecteur, fonctionnaire, enseignant, retraité ou encore indépendant. Tout cela était resté au vestiaire, ce qui importait, c'était notre curiosité, notre volonté comme citoyen d'être entendu d'abord de nous-mêmes, d'être confrontés à une question délicate, de nous nourrir de contributions académiques afin de les suggérer au monde politique.

Au fond, vous n'avez rien fait d'autre que ce que nous faisons d'habitude, mais peut-être avec davantage de fraîcheur, davantage de liberté puisque vous étiez débarrassés de toute forme de corset, de formation politique.

Je me rappelle encore quand je demandais à M. Destatte : « Mais comment avez-vous constitué les groupes, sur quelle base ? » et j'étais stupéfait de sa réaction : « C'est très simple, il y a eu le groupe du premier rang et le groupe du deuxième rang ». On ne l'imagine pas ici comme tel bien évidemment puisque vous l'aurez remarqué en regardant vos nominettes ici et plus loin, chaque siège porte une couleur qui renvoie à une formation politique, rouge, bleue, verte, orange, que sais-je encore.

Ce qui veut donc dire que nous avons la chance d'appartenir à une formation politique, mais parfois, reconnaissons-le, nous l'avons tous connu, y compris votre serviteur, de ne pas pouvoir dire complètement tout ce qu'on espère, tout ce que l'on désire avec cette formidable responsabilité, c'est qu'au-delà de son avis personnel, il faut pouvoir encore s'appuyer sur d'autres avis pour former une synthèse de proposition qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, doit s'inscrire dans le réel.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, votre assemblée citoyenne s'inscrit dans une ferme volonté du Parlement de Wallonie de s'ouvrir davantage. Ainsi, après – et j'en remercie M. le Greffier et ses services – les pétitions électroniques, les contributions citoyennes – nous en avons reçu par centaines, sinon par milliers pour un débat important que nous allons délibérer – et je me tourne vers mes collègues – la semaine prochaine, sur le bien-être animal, preuve qu'il y a aussi des sujets qui entraînent des contributions parfois du reste très passionnées sur des sujets d'actualité.

Les invitations au Parlement de la société civile, la reconnaissance – nous l'aurons le mois prochain – des talents wallons, l'organisation de colloques et d'assemblées de la jeunesse ou encore la diffusion de nos débats sur les télévisions communautaires.

Notre prochain défi sera de pérenniser la démarche qui nous rassemble aujourd'hui. Ce qui démontre que nous voulons l'inscrire dans la continuité, vous en serez les premiers, nous vous réinviterons pour en faire bien sûr l'évaluation, mais nous espérons que vous soyez des pionniers et que d'autres citoyennes et citoyens viennent s'inscrire dans ce Parlement à la droite ligne de vos travaux.

Bien sûr, afin d'y parvenir, il sera indispensable, et j'ai cru l'entendre déjà dans les couloirs puisque je ne connais pas le contenu de vos délibérations, mais dans les couloirs, on a insisté et vous le direz, j'imagine, la nécessité de procéder à une évaluation des travaux et des projets que vous allez nous soumettre. Évaluation aussi qui portera bien sûr sur le processus de son impact sur l'agenda politique à moyen et à long terme.

Je suis convaincu que là encore chacun y apportera son précieux concours avec le même enthousiasme que celui qui vous a manifestement animés tout au long de ces quatre journées.

Je voudrais dire, pour en avoir entendu quelques-uns parmi vous, cela n'a pas été quatre journées, c'était quatre semaines parce que je sais que beaucoup d'entre vous ont lu, entendu, ont été à la recherche d'autres idées, se sont même plongés dans des lectures qui ne leur étaient pas nécessairement soumises naturellement parce qu'ils ont voulu nourrir leur action ici.

C'est donc bien de quatre semaines dont il s'agit et non pas simplement de quatre journées au sein de ce Parlement de Wallonie.

Je ne dois pas vous rappeler que l'expérience – je n'ai pas d'autre mot – c'est presque une première. Au niveau de notre pays, c'est une première historique, puisque nous n'avons de précédent qu'en Irlande et en Islande, avec le succès rencontré dans ces deux pays.

Notre Parlement, je l'espère, au terme de cette journée, au terme de ce mois de travail, doit en ressortir plus aguerri, plus ouvert, plus dynamique et c'est le vœu des élus de ce Parlement, qui l'ont exprimé au Bureau de l'assemblée, plus ouvert aux citoyens.

À elle seule, votre présence en ces murs nous encourage à poursuivre notre démarche et à multiplier les initiatives.

J'aimerais, si vous le voulez bien, avec vous évoquer trois d'entre elles qui me tiennent particulièrement à cœur.

Premièrement, comme ce fut le cas pour les contributions et les pétitions électroniques que nous avaient inspirées nos amis Canadiens, le Bureau du Parlement, preuve s'il en est que nous recherchons d'autres voies de participation citoyenne, effectuera prochainement une visite d'étude en France. Il va y rencontrer, notamment, le collectif à l'origine de la campagne « Faisons la loi » et de sa plateforme – tiens, quelle curieuse coïncidence - « Parlement et citoyens ».

Plateforme qui permet aux députés français et aux citoyens de coconstruire des propositions de loi de manière simple, intuitive et interactive.

Créé en 2013 autour de six députés, cet outil rassemble aujourd'hui 30 parlementaires français et 35 000 citoyens actifs.

Il a notamment permis – voilà l'intérêt d'une démarche citoyenne – la création de toutes pièces d'une loi votée aujourd'hui en France qui interdit l'usage des pesticides dans les lieux publics, entrée en vigueur le 1er janvier de cette année.

Ce texte, à l'Assemblée nationale, est né de cette plateforme de travail entre les citoyens et les élus. Nous aurons donc l'occasion d'aller découvrir cette plateforme le mois prochain et peut-être, pourquoi pas, de l'implémenter dans notre Parlement de Wallonie.

Deuxièmement, je voudrais avec le Bureau – nous en discuterons dans les prochaines semaines – organiser à la méthode allemande qui réunit au sein de l'assemblée allemande l'ensemble des groupes politiques pour discuter avec les citoyens qui viennent proposer leurs idées, leurs initiatives sur la politique allemande. Je souhaiterais en faire de même ici, avec une opération Best Wallonia : comment faire pour améliorer la Wallonie ?

Ce ne sera donc pas un thème précis, comme ce fut le cas pour vous, ce ne sera pas ce travail rigoureux qui a été le vôtre, mais simplement la cueillette d'idées, de suggestions sur l'ensemble de la politique wallonne, à charge bien sûr pour les groupes politiques de s'en inspirer, de les combattre ou même peut-être, pourquoi pas, de les déposer en propositions de loi.

Troisième élément, c'est l'important chantier de la consultation populaire. Vous savez que les quatre formations politiques de cette assemblée ont convenu de voter prochainement un décret qui instituera la consultation populaire au sein de la Wallonie.

Nous devrons encore franchir quelques étapes techniques de validation et de vérification, mais je vais d'ailleurs le mentionner au Bureau de notre assemblée.

J'espère que dans les toutes prochaines semaines nous pourrons, là aussi, nous donner un texte qui permettra aux citoyens de se faire entendre sur certains sujets qu'ils considéreraient comme prioritaires à leurs yeux. À charge pour notre assemblée de décider si oui ou non, on organise une consultation populaire avec toutes les conclusions que cela entraînera sur le plan politique.

Avant de vous céder la parole et de laisser place aux échanges, maintenant que vous êtes bien aguerris, puisque vous avez beaucoup travaillé en commission, vous êtes maintenant en séance plénière, c'est exactement le même cheminement que nous parcourons. Nous débattons des textes en commission et nous venons les défendre avant de les voter dans la plénière.

Je voudrais, du fond du cœur, d'abord vous remercier pour votre engagement, je me permets de le rappeler, de remercier les parlementaires. Ils ont eu une semaine assez compliquée, très chargée, mais je sais que cet après-midi, d'autres vont venir nous rejoindre et que vous aurez le privilège aussi de soustraire trois des plus importants ministres du conclave budgétaire. Ce sera leur seule sortie autorisée puisqu'ils viendront vous rencontrer et débattre, mais bien sûr, un ministre n'est rien d'autre qu'un élu. Il n'y a donc pas de hiérarchie et les parlementaires ici présents et ceux qui s'exprimeront tout à l'heure ou cette après-midi auront bien sûr le même engagement que celui d'un ministre, puisque vous le savez, vos projets portent non seulement sur cette législature, mais aussi en partie sur les suivantes, c'est donc dire si c'est toute la classe politique wallonne qui sera à votre écoute.

Je voudrais vraiment remercier aussi toute l'équipe de l'Institut Destrée. Lorsqu'ils nous ont soumis cette idée, on était à la fois enthousiaste, mais un peu craintif. Pour cela, l'exemple de l'Islande nous a quelque peu rassurés. Et impatients parce que nous connaissons l'expertise, le grand professionnalisme et j'ajouterais le pluralisme de l'Institut Destrée. M. Destatte s'était engagé à être un passif actif, c'est-à-dire à ne pas vous influencer, mais à permettre aux idées de s'exprimer, de se rencontrer et finalement, de faire consensus. J'espère qu'il a été le passif le plus actif, c'est un curieux oxymoron, mais je crois que vous aurez bien compris quel a été son rôle. Il n'a pas d'ailleurs été seul puisqu'il était régulièrement accompagné d'une de ses conseillères. Je vais aussi la remercier car vraiment, cela a été un travail qui n'a pas été simple et ils l'ont fait avec beaucoup de conviction, d'implication, avec ce profond respect de votre expression.

Remercier aussi bien sûr le greffe. Je vais commencer, une fois n'est pas coutume, non pas par le plus grand chef, mais par Benjamin que j'ai appelé un peu le berger, c'est-à-dire qu'il n'avait pas le droit d'influencer la direction, mais il avait le devoir que l'ensemble des 29 citoyens soit toujours ensemble et de vous faciliter la tâche. Je pense que lui qui travaille – parce que c'est à une fonction que nous venons de créer – à l'ouverture à la société civile, a pleinement rempli son rôle et je veux vraiment lui témoigner aujourd'hui ma gratitude. Derrière lui et le mot est bien choisi, c'est bien sûr toute l'équipe du greffe et singulièrement, notre secrétaire général, M. Janssens, qui a dû accepter aussi que l'on chamboule un peu nos habitudes, lui qui est si soucieux du respect des parlementaires, de leurs prérogatives, de leurs droits, du règlement qui doit bien sûr encadrer nos travaux. Aujourd'hui, il a ouvert ses portes et le greffe aux citoyens. Je pense que comme vous, comme moi, il est très impatient d'entendre vos suggestions.

Nous ne sommes pas au terme de nos travaux, nous n'en sommes qu'au début, puisque l'on va découvrir vos différentes interventions. Il y aura une phase d'évaluation, à la fois sur la forme et sur le fond. Je me suis engagé à vous revoir et bien sûr, quand je dis « je », l'ensemble des parlementaires sera convié à vous revoir dans un an. Peut-être allez-vous nous dire, dans un an : « Nous avions encore tant de choses à dire qui nous ont échappées. Nous considérons que cela

ne va pas assez vite ou on voudrait encore insister sur l'urgence de voir telle ou telle proposition adoptée ». Ce sera encore un moment riche, me semble-t-il, d'échanges, d'évaluations et peut-être d'amorce d'un nouveau panel citoyen sur un autre thème.

Je voudrais juste vous laisser – c'est traditionnel dans un discours – sur une citation d'un grand philosophe, en l'occurrence français, Jacques Derrida, pour qui être démocrate, c'est agir en reconnaissant que nous ne vivons jamais dans une société assez démocratique. Ce combat est toujours à reposer et vous en avez aujourd'hui établi de nouveaux jalons. Rien que pour cela, la Wallonie vous dit merci à travers ma voix, mais aussi bien sûr à travers celles et ceux qui nourriront le débat avec vous ce matin et cet après-midi. Merci et je vous propose, une fois n'est pas coutume dans ce Parlement, de vous applaudir. En tout cas, je le ferai volontiers.

(Applaudissements)

Je voudrais préciser que toutes les formations, les quatre formations politiques de ce Parlement sont représentées puisqu'il y a très modestement, mais c'est une bonne technique donc je vais me permettre de l'amener à lui faire violence, le président de groupe Ecolo, Monsieur Hazée, si vous voulez bien vous avancer. Une fois n'est pas coutume, vous pouvez même vous installer à la place du Gouvernement puisque ici, il n'y a ni majorité, ni gouvernement. Il y a des pages à signer. Peut-être puis-je inviter, à partir de Mme De Bue, si elle le veut bien, chacune et chacun, se présenter pour que vous puissiez connaître les parlementaires qui sont aujourd'hui présents.

Mme De Bue (MR). - Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Mon nom est Valérie De Bue. Je suis députée du groupe MR et je viens de Nivelles, en Brabant Wallon.

Mme Defrang-Firket (MR). - Bonjour à tous. Je suis Virginie Defrang-Firket. Je suis députée depuis 2014 et conseillère communale à Neupré dans la région de Liège.

Mme Baltus-Möres (MR). - Bonjour tout le monde. Je suis Jenny Baltus-Möres d'Eupen, donc de Ostbelgien. Je suis heureuse de vous retrouver ici et de découvrir beaucoup d'informations sur ce champ important. Je suis membre du groupe MR.

Mme Pécriaux (PS). - Bonjour, Sophie Pécriaux. Je suis membre du groupe socialiste. Je suis députée depuis 2003 et je suis aussi Vice-présidente de ce Parlement. Je vous souhaite la bienvenue.

Mme Louvigny (MR). - Bonjour. Je m'appelle Lyseline Louvigny. Je suis députée du groupe MR, également jeune élue députée vu que je remplace Christophe Dister ici depuis janvier. Je vous souhaite la bienvenue. Je suis aussi impatiente de découvrir toutes vos propositions.

M. le Président. - Cela tombe bien puisque... Oui, la parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour à chacune et à chacun. Stéphane Hazée, élu ici au Parlement de Wallonie depuis 2012, chef de groupe Ecolo. Je vous prie d'excuser mon retard. Je remplace en fait Mme Ryckmans qui sera là tout à l'heure, mais a été retenue par le Sénat puisque le Sénat se réunit le vendredi et elle y représente le Parlement de Wallonie. Je suis élu à Namur, mais liégeois de naissance et de cœur, par ailleurs.

Bienvenue et déjà merci pour votre implication.

M. le Président. - Je compléterai le tableau, si j'ose dire, puisque bien Président, je suis aussi membre du groupe du cdH, le Centre démocrate humaniste et je viens du Brabant Wallon aussi comme mon excellente collègue Valérie, mais de l'autre côté du Brabant Wallon, de Perwez, dans l'est du Brabant Wallon.

Comme nous nous sommes présentés, vous verrez qu'il y aura probablement d'autres parlementaires qui vont venir nous rejoindre, surtout cette après-midi parce que le calendrier parlementaire était relativement chargé. Je rappelle que les députés – parfois on l'ignore – sont en

séance ou en commission du lundi au vendredi et que le week-end, ils ont aussi quelques devoirs de rencontres citoyennes et de présences. C'est un métier qui est parfois quand même assez chargé. Je tiens à le dire en leur nom.

Je voudrais saluer la présence – parce que j'oubliais de les remercier – du Comité scientifique. Mme Staquet qui est professeure de Philosophie à l'Université de Mons est parmi nous. À travers elle, je voudrais témoigner ma gratitude à l'égard du Comité scientifique qui a aussi surveillé et encadré nos travaux pour qu'ils se déroulent au mieux.

Merci à l'ensemble de ces experts et professeurs qui nous proviennent des différentes universités de ce pays.

Nous allons maintenant entendre – si je suis bien informé, Monsieur Destatte – un certain nombre de contributions qui pourront donner lieu à différentes interventions, le moment venu.

Est-ce qu'on commence, me semble-t-il, par les deux premières et, ensuite, on peut avoir un premier échange ? Après cela, nous aurons une petite pause ce qui permettra, pas simplement de prendre un café, mais aussi à nos élus de pouvoir plus librement débattre avec vous.

Ce sera donc aussi un moment de répit, mais de discussions par rapport à vos premières contributions.

J'ai comme citoyen député, Éric Schroeder qui doit intervenir sur le processus et la méthode. Vous avez le choix. C'est un peu comme pour les parlementaires : soit vous parlez de votre banc, soit vous venez au lutrin, ce qui vous permet d'avoir une vue peut-être plus agréable. C'est à vous de choisir, dans le meilleur de votre confort.

M. Schroeder. - Pour le meilleur de mon confort, je crois que je vais rester ici.

M. le Président. - De toute façon, vous aurez remarqué que vous êtes filmés et que chacun peut vous voir.

M. Schroeder. - Merci, Monsieur le Président. Oui, oui, mais de toute façon cela ne changera rien. On est tout à fait d'accord.

Bonjour à toutes et tous. En guise d'introduction à la présentation de nos travaux, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions sur le processus Panel Citoyens, comment nous l'avons vécu et observé de l'intérieur.

Tout d'abord, je vais commencer par un petit point sur l'organisation générale. Les infrastructures ainsi que l'encadrement technique, logistique et organisationnel nous ont vraiment permis de mener les travaux dans d'excellentes conditions.

La salle fournie était parfaitement adaptée à un processus délibératif – heureusement, on est quand même au Parlement Wallon – nous permettant de nous voir, favorisant ainsi la communication.

Les travaux ont débuté sans que de longues présentations individuelles aient été organisées – comme l'a dit M. Antoine dans sa présentation. Nous n'avons pas échangé nos expériences de vie, ni même nos activités professionnelles. Ceci a permis à chacun de pouvoir prendre la parole, de prendre part aux discussions sans barrière de statut. Personne ne s'est senti mieux ou moins bien informé a priori sur le sujet du début.

Cette méthode a favorisé l'implication de tous, en tout cas de la plupart.

Maintenant, qu'en est-il de la représentativité réelle du panel ? Nous n'avons pas connaissance précise du mode de sélection des participants au panel citoyen. Nous savons que sur environ 1 000 personnes sondées, une certaine proportion a marqué son intérêt pour faire partie de

l'expérience. Nous savons aussi qu'après cela un tirage au sort a eu lieu, mais avec un souci de garantie de la meilleure représentativité possible. Cette méthode nous paraît plutôt efficace. Nous avons l'impression que le panel représente assez bien la Wallonie, en tout cas en termes de genres, d'âges, de profils socio-économiques et de provenances sur le territoire wallon.

Nous sommes par contre conscients qu'un principe de sélection par tirage au sort édifié sur une base volontaire rassemble forcément plus de personnes qui ont a priori un intérêt pour le sujet traité ou un intérêt pour le processus en lui-même. En même temps, cette méthode exclut presque automatiquement certains groupes minoritaires et/ou culturels.

Je vais dire maintenant quelques mots sur l'accompagnement du panel et la conduite de nos travaux.

Nous avons, lors de la première journée de travail, eu l'occasion d'écouter les interventions de plusieurs experts de la problématique du vieillissement de la population wallonne à l'horizon 2025-2045.

Ces interventions étaient excellentes et nous ont permis de prendre conscience des nombreux enjeux que ce problème soulève.

Malheureusement, la rapidité des exposés n'a sans doute pas permis la pleine assimilation des informations et a donc probablement empêché certaines questions d'éclaircissement ou d'approfondissement d'être posées à la fin des interventions.

Après ces exposés, nous nous sommes réunis une journée et demie pour travailler à huis clos. Pendant ces travaux, toute la documentation nécessaire et souhaitée par le panel était disponible. Quand nous posions une question sur un sujet particulier, on nous faisait parvenir de la documentation au plus vite.

Le panel était accompagné, et ce, tout au long du processus de deux animateurs de l'Institut Destrée. Ils garantissaient la bonne conduite des travaux, notamment le respect des prises de parole, des temps de parole, le respect des horaires et reformulaient les idées émises quand nous avions des difficultés à les exprimer, les synthétiser. Cet accompagnement s'est avéré très efficace et surtout indispensable.

Je voudrais maintenant partager quelques réflexions sur les limites qui nous sont apparues du dispositif auxquelles nous avons été confrontés.

La plus grande contrainte que nous avons rencontrée et la contrainte de temps. Sur les quatre jours mobilisés pour le processus, deux seulement ont été dédiés réellement aux travaux. La première journée, bien utile, nous a permis de nous familiariser avec le processus qui nous a été présenté, expliqué. La dernière journée, aujourd'hui, est consacrée à la présentation des résultats de nos délibérations. Il est très difficile d'établir en un temps aussi court une note de recommandation complète et détaillée sur un sujet aussi vaste, soulevant tant d'enjeux que le vieillissement de la population wallonne.

Il nous a été proposé d'ajouter une ou plusieurs journées, soirées pour approfondir nos travaux. Malheureusement, réunir 29 personnes ou même seulement une proportion raisonnable de celles-ci dont la plupart sont engagées à temps plein dans une activité professionnelle, ont des occupations personnelles, des obligations familiales, est un défi que nous n'avons pas pu relever. Trouver une date commune pour tenir une réunion supplémentaire dans les trois semaines séparant la première et la dernière journée du processus nous a été impossible. Nous avons donc choisi, sur proposition des animateurs, de nous focaliser sur certains enjeux plutôt que sur d'autres. Ces enjeux ont été décidés par la majorité des 29 participants.

Il faut ici souligner que nous ne considérons absolument pas que les autres enjeux ne doivent pas être traités, ni que les enjeux sur lesquels nous avons travaillé ne doivent pas être approfondis.

Une deuxième limite, qui est liée à la première, est le recours à la décision par majorité pour le choix des enjeux que nous allons traiter. La méthode du vote majoritaire, combinée à un manque de temps qui empêche le développement des intérêts, l'argumentation profonde, ne favorise pas l'émergence des avis minoritaires et des idées innovantes. Nous avons donc décidé, par consensus, d'adopter la méthode par la décision à la majorité, mais uniquement pour permettre l'obtention d'un résultat dans le temps imparti et non par conviction unanime.

Même si nous avions souhaité pouvoir aller plus loin dans nos délibérations, afin d'améliorer le résultat obtenu, l'engagement et l'enthousiasme des 29 participants au panel montrent l'intérêt de la mise en place de tels dispositifs pour réfléchir aux problèmes sociétaux. Nous sommes convaincus de leur utilité comme outil complémentaire à notre démocratie représentative.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Peut-être, puis-je vous proposer, sauf s'il y a déjà des réactions sur la méthode d'aborder la vision du bien-être avec Mme Chatelain. Je pense que l'on pourra ensuite avoir une salve de réactions entre vous et entre nous.

La parole est à Mme Chatelain.

Mme Chatelain. - Bonjour. Nous avons eu quelques visions et six valeurs à mettre en lumière.

Les citoyens et citoyennes réunis dans ce panel se sont posés la question du vieillissement et ont voulu le placer non pas comme un problème, mais comme un réel atout pour la société. On a donc regardé cette évolution au travers des valeurs qui mobilisent au profit des personnes âgées pour qu'elles prennent totalement leur place au sein de la société.

On a mis six valeurs qui méritaient d'être mises en exergue sans hiérarchie. Tout d'abord, on a l'autonomie qui fait que l'on conserve la liberté d'aller à son rythme, de faire ses choix et de maintenir son pouvoir de décision à l'égard de sa famille, voire de la société. On a la sociabilité qui permet d'activer des connexions et de garder les proximités nécessaires au sein de son environnement. On a l'utilité pour la société vis-à-vis de ses proches, en particulier des jeunes générations envers qui l'on doit continuer à rester le plus disponible. On a aussi le respect que l'on doit à chacun, mais aussi que chacun nous doit, en particulier lorsque l'on entre dans les derniers âges de la vie. La dignité physique, mentale et sociale nous paraît également essentielle, sans laquelle nous ne serions plus des êtres humains, à chaque âge de notre vie. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, l'égalité et l'équité, notamment dans l'accès aux soins en adéquation avec les ressources de chacun, mais aussi les moyens de tous.

Ainsi, pour les citoyennes et les citoyens, bien vieillir c'est avant tout le fait d'être et de rester acteurs de sa propre trajectoire et de continuer à contribuer à la société dans laquelle on se situe et dans laquelle on continue à se développer.

Nous avons souligné quatre finalités, objectifs ultimes qui donnent du sens.

Tout d'abord, nous avons donc la continuité des liens, c'est-à-dire être affectivement accompagné par ses proches et par la communauté en ce compris, les professionnels, c'est-à-dire par les personnes de la société.

Ensuite, nous avons la poursuite d'une vie active, professionnelle ou non utile à la société et à sa famille, en particulier pour ses enfants et petits-enfants.

Le bien-être, le maintien d'une santé physique et mentale pour tous dans le respect de sa singularité ainsi que l'image positive de la vieillesse et de soi en tant que personne âgée aussi longtemps que possible permettant de vivre agréablement et dans la dignité.

Enfin, le développement et la coordination de services et d'équipements accessibles tant d'un point de vue territorial que d'un point de vue financier afin de ne pas constituer une charge déséquilibrante pour les enfants ni pour la société même si la solidarité est considérée comme essentielle par le panel et qu'il n'ignore pas qu'une économie liée aux soins à la personne peut être porteuse appelée *silver* économie.

Conscient de la tension qui existe entre les coûts budgétaires et la solidarité, le panel prône à la recherche d'une harmonie. Un équilibre sera nécessaire dans l'accompagnement de fin de vie avec la prise en compte prioritaire des avis des personnes âgées et des familles.

S'il fallait, au-delà de ces finalités, choisir un grand objectif concret et de long terme à poursuivre, le panel citoyen a estimé qu'il s'agirait du maintien d'un pouvoir d'achat raisonnable, d'une bonne pension, c'est-à-dire qui permet de répondre aux besoins sociaux et vitaux permettant l'inclusion dans la société en mettant ses capacités au service des autres.

Il nous semble essentiel que les personnes âgées gardent les clés en main, c'est-à-dire rester des sujets, rester connecté, en lien dans tous les azimuts, rester dans les réseaux et participer à une dynamique d'égalité et d'équité dans la société, idée de balance. Toutes les choses que je viens de citer constituent aussi des symboles qui se complètent pour cette vision construite pour le bien-vivre en Wallonie à l'horizon 2045.

Le pire risque est probablement celui pointé par la philosophe Gaëlle Jeanmart qui a été invitée à parler devant le panel le 29 avril 2017 et citait Primo Levi en évoquant la gestion du vieillissement et, notamment, les maisons de retraite : « Que l'on imagine un homme non seulement privé des êtres qu'il aime, de sa maison, de ses habitudes, de ses vêtements, de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède, ce serait un homme vide, réduit à la souffrance et aux besoins, dénué de tout discernement, oublieux de toute dignité car il n'est pas rare, quand on a tout perdu, que l'on se perde soi-même ».

(Applaudissements)

M. le Président. - Y a-t-il déjà des premières réactions ? Je veux le dire à mes collègues, je découvre vos résolutions. Si la semaine dernière, je vous ai rencontré, nous n'avons pas parlé du fond, mais davantage de l'ambiance de travail.

J'ai cru comprendre que, par rapport à la technique de majorité qui doit départager les uns et les autres, il y avait parfois des notes non pas de minorité, mais des notes où l'on voulait accentuer, où l'on aurait voulu aborder tel ou tel sujet. Peut-être que celles et ceux qui ne se sont pas totalement retrouvés – comme vous l'avez très bien dit, Monsieur Schroeder, il faut parfois approfondir – si d'aucuns voulaient plus spontanément prendre la parole, je vous invite à le faire.

Puis je me tournerai vers les élus qui, eux, découvrent complètement, parce qu'il y a encore d'autres éléments dans vos recommandations dont nous parlerons tout à l'heure, sur l'ambiance générale, la méthode et les valeurs ; d'abord les citoyens puis je me tournerai vers les élus.

Y a-t-il des réactions ?

Je rappelle que, dans la deuxième partie de la matinée – je le dis pour nos parlementaires – nous aurons là les réponses, les formulations plus concrètes, parce qu'ici nous sommes encore dans des grands principes de valeurs, comme l'a rappelé Mme Chatelain. Y a-t-il des réactions ?

D'abord sur la méthode, M. Schroeder a certainement énoncé le principe qui était partagé, mais y a-t-il des personnes qui veulent ajouter quelque chose ? Je sais que le facteur temps est un élément important. Je veux le dire aussi car Mme Staquet, qui est membre du comité scientifique, nous avait mis en garde contre les quatre jours, mais c'était une première. J'avoue que nous étions un peu tétanisés – je le dis pour moi, comme cela je ne prêterai pas mes sentiments à

d'autres – que nous en perdions de semaine en semaine. C'est d'ailleurs pour cela que je vous avais dit : « N'hésitez pas à vous revoir ».

Dois-je comprendre de votre intervention, Monsieur Schroeder, qu'un panel citoyen, une assemblée représentative, implique qu'il y ait davantage de travail ? Comment le verriez-vous ? Faut-il le faire sur une période quand même ramassée, avec plus de jours de travail ? Ou, au contraire, l'étirer un peu pour que vous puissiez aussi, comme beaucoup l'ont fait parmi vous, procéder à des lectures, des rencontres et enrichir son patrimoine intellectuel ou de contribution ?

M. Schroeder. - Je vais donc parler pour le groupe. C'est une combinaison des deux qu'il faudrait idéalement, c'est-à-dire essayer de travailler sur un temps plus long, donc pas ramassé sur trois semaines. Combien de temps ? Je ne sais pas, mais pour permettre d'espacer les réunions pour nous permettre de prendre connaissance de documentation, de nous renseigner nous-mêmes sur différentes choses dont on n'est pas conscient au départ, quand on commence les travaux. Et aussi peut-être multiplier le nombre de réunions, parce que le fait de se voir tous ensemble en plénière, de délibérer, cela fait émerger beaucoup de choses. C'est donc vraiment important d'avoir plus de réunions en tout aussi. Combien ? Encore une fois, je ne sais pas non plus.

Ici, j'ai l'impression que l'on aurait pu probablement déjà, ne fût-ce qu'avec deux réunions supplémentaires et un processus étalé plutôt sur deux mois que sur trois semaines, on aurait pu aller beaucoup plus en profondeur.

Mme Hazard. - Dans l'esprit de M. Schroeder, je pense aussi que l'on aurait dû avoir un nombre de jours de réunion plus grand, mais aussi une méthodologie un peu différente, dans la mesure où les groupes auraient pu être plus réduits. On aurait dû avoir de grands enjeux au départ, puis des groupes de personnes plus réduits pour discuter de points de manière plus approfondie. Le résultat aurait peut-être été plus pointu. C'est le travail que l'on a fait maintenant qui nous permet de réfléchir à ce que l'on pourrait faire par la suite.

M. le Président. - C'est très important pour nous de vous entendre. Ici, personne n'a commis d'erreur. Nous tentons d'améliorer le modèle pour l'avenir et d'en tirer des premiers enseignements. Nous avons à la fois des conclusions – nous le verrons sur le plan politique – sur le fond des propositions, mais aussi sur la méthode ; il y a deux enjeux. Lorsqu'on en sera peut-être, je l'espère, à l'avenir à notre troisième ou quatrième panel citoyen, on aura trouvé la bonne méthode. Ici, il y a un peu d'empirisme, on se cherche.

La parole est à Mme Heirman.

Mme Heirman. - Je voudrais revenir sur le point n° 4. Je pense que tout le monde s'est aperçu qu'il fallait faire quelque chose du point de vue financier parce que l'on a coupé un peu le pouvoir d'achat aux pensionnés. Qu'est-il arrivé ? Nous sommes dépendants de la société, de nos enfants, et cetera. Avez-vous vu le cercle vicieux que cela apporte ? Cela ne servait à rien de nous asphyxier. C'est ce que je voulais dire, il faut surtout réfléchir au point de vue financier.

M. le Président. - Madame, je pense que l'on sera amené à vous redonner la parole tout à l'heure lorsqu'on va aborder la réponse concrète sur le plan politique. J'ai le sentiment que l'on va vous réentendre.

Mme Heirman. - On va nous dire où l'on va chercher l'argent ?

(Rires)

M. le Président. - On va le chercher avec vous, c'est bien cela le principe. Ici, il n'y a pas celles et ceux qui fournissent les idées et les élus qui auraient la tâche ingrate de trouver les moyens. Le privilège se partage des deux côtés, si j'ose dire.

Sur la méthode, j'entends les délais, j'entends la technique de groupe, puisque je crois que vous vous êtes quand même réunis en deux groupes : le rang A et le rang B. Partagez-vous cette idée un peu comme nous le faisons en tant que parlementaires ? Au fond, nous sommes 75 et nous nous éclatons dans huit commissions. Je peux vous dire, je regarde mes collègues, que nous avons aussi beaucoup de frustration parce que lorsqu'on a le menu de la semaine, on aimerait bien parfois être à plusieurs endroits au même moment parce qu'il y a des débats qui nous intéressent. Parfois, on doit faire des choix ou parfois, on nous les impose ; c'est selon.

Souhaiteriez-vous privilégier cette technique de commissions ? En sachant que l'on perd peut-être un peu la dynamique de groupe. Vous l'avez dit, Monsieur Schroeder : être tous ensemble, cela a donné un bouillonnement d'idées. Faut-il des commissions ou pas parmi vous, des petits groupes ? Nous appelons cela commissions, mais on peut faire des sous-ensembles.

M. Schroeder. - Je crois que l'idée de séparer le groupe en deux était vraiment très bonne. Faut-il séparer plus que cela ? Je ne sais pas.

Mme Hazard. - Je ne pense pas, au départ, quand on réfléchit sur des grandes lignes conduites et que l'on détermine des enjeux. Si l'on avait eu deux jours complémentaires, peut-être qu'à ce moment-là, on aurait pu cibler un peu plus par plus petits groupes de « travailleurs ».

M. Pilato. - À ce moment-là, on aurait pu notamment travailler en fonction des thématiques qui nous touchaient le plus, que ce soit d'un point de vue professionnel ou « expérientiel » en général – je n'aime pas employer le terme « professionnel ». En fonction des sujets d'intérêt, il aurait pu y avoir des connivences entre les différents citoyens et cela aurait pu remonter. Il ne faut pas forcément établir ou instituer cela, cela aurait pu se faire aussi de façon naturelle. Comme l'a dit M. Schroeder tout à l'heure, il eût fallu beaucoup plus de jours pour aller chercher l'information complémentaire ou les sujets qui pouvaient nourrir nos réflexions plus amplement.

M. le Président. - Monsieur Pilato, si je comprends bien, ce que vous souhaitez, pour faire une synthèse, c'est qu'il faut dans un premier temps un travail de l'ensemble des panélistes, députés citoyens, qui doivent identifier un certain nombre de thèmes, qu'il y ait ensuite un deuxième temps pour que chacun se retrouve sur des thèmes qui le passionne un peu plus ou qui le heurte, cela dépend, et puis qu'après il y ait un troisième temps, de se retrouver tous ensemble, ce qui implique alors les deux journées complémentaires que vous appelez de vos vœux. Avec cela, pensez-vous que l'on arrive à quelque chose qui colle à vos souhaits ?

M. Pilato. - Pour mon cas, oui, je pense.

M. le Président. - Je vais vous passer ici et je vous reviens.

M. Zihindula Mushengezi - Je suis d'accord avec les collègues, mais il y a un petit danger si on doit faire les groupes en fonction de l'intérêt. À ce moment-là, ce n'est plus des citoyens qui parlent, mais des experts alors que le but ici, c'est faire parler les citoyens. Les experts, on peut les trouver dans les universités et les centres de recherche.

Je pense qu'il serait bien de continuer à former des groupes en dehors de l'intérêt de tout un chacun par rapport au sujet. C'est vrai qu'on peut revoir les groupes et faire des groupes de dix par exemple, parce que si on fait des groupes de deux ou trois, cela n'a aucun intérêt. On était 29 au maximum, faisons trois groupes.

M. le Président. - Donc, si je comprends bien, ce que vous souhaitez, c'est qu'une fois que les thèmes sont retenus, il y ait une espèce de tirage au sort et que chacun découvre des thèmes qu'il aime ou qu'il n'aime pas. Pour garder une logique citoyenne.

M. Zihindula Mushengezi. - D'accord.

M. Pilato. - Non.

M. le Président. - M. Pilato n'est pas de cet avis-là.

M. Pilato. - Ni pour le principe, ni pour l'apport au collectif de tous les citoyens dont nous faisons part, parce que, comme on l'a dit tout l'heure, ne pas oublier que les citoyens ou l'ensemble groupe est bien plus que la somme des parties. Ce serait donc réduire à l'expression à un système pour moi qui est archaïque. En tout cas dans le fonctionnement citoyen.

M. le Président. - Je sens que Martine veut réagir.

Mme Hazard. - Je veux réagir simplement en disant qu'on a, la dernière semaine, ces trois derniers jours, on a travaillé comme des malades pour essayer d'arriver à un résultat. On l'a fait chacun chez soi à la maison, avec nos outils et là, on s'est vraiment rendu compte que le temps de partage et d'échanges entre nous, nous manquait.

M. le Président. - M. Verhaever.

M. Verhaever. - Je pense que les deux idées peuvent très bien coexister. Je pense aussi qu'il aurait été important de travailler dans de petits groupes sur des thématiques – moi j'étais prêt en tout cas en fonction de ce que j'ai vécu dans ma famille aussi – de contribuer encore davantage pour des petits groupes et après, on remet tout cela ensemble dans des groupes plus grands ou bien collectivement et là, la transversalité peut jouer et chaque groupe peut être interpellé par ceux qui n'ont pas participé, justement, pour réalimenter la discussion.

M. le Président. - J'ai entendu – ensuite, je vais donner la parole à mes collègues, parce que, eux, ont encore beaucoup plus de choses à dire que moi parce qu'ils patientent – dans les couloirs le thème. Faut-il un thème aussi vaste ou bien faut-il des thèmes plus fermés ? Parce que, évidemment, le vieillissement – j'en ai évoqué quelques-uns dans mon discours sur le logement, les soins à domicile, les maisons de repos, les questions fiscales, le lien familial - c'était très large.

Pensez-vous que cela permet une imagination plus grande et finalement, c'est vous qui faites le menu sur le thème retenu ? Vous l'avez dit tout à l'heure, on exclut certains domaines, on en prend d'autres, on peut les approfondir. Ou bien, auriez-vous souhaité qu'il y ait un thème plus restreint ? Tout à l'heure, vous avez évoqué, Mme Chatelain, la contribution d'un professeur qui a dit : « La vie en maison de repos, c'est une déchirure ». Aurait-on dû – je provoque – dire « non, on va juste aborder la vie en maison de repos. Voilà, on se limite à cela » ? Je prends un exemple, vous l'aurez compris, à l'extrême. Faut-il être très large ou au contraire plus resserré, plus pointu ?

M. Quain. - En fait, être plus restreint, oui et non, tout dépend de la politique et de l'objectif que l'on veut atteindre. Si c'est pour avoir un fil d'Ariane ou une ligne générale qui permettra après de traiter divers sujets, il vaut mieux rester avec des thématiques nettement plus ouvertes.

Maintenant, si on veut amener des solutions pragmatiques, pratiques avec des solutions qu'on pourrait implémenter directement, il faut refermer le sujet. L'idée ici et peut-être le ressenti, c'est qu'en tant que pionnier, nous avons ouvert le débat et que d'autres personnes, d'autres groupes vont pouvoir travailler sur des sous-thèmes ou des thèmes beaucoup plus précis.

M. le Président. - Pascale, on revient vers vous.

Mme Dentamaro. - Je suis très pragmatique. Je me dis qu'il y a beaucoup de thèmes et tout est intéressant, mais il y a peut-être des thèmes plus importants et plus urgents que d'autres. Alors, peut-être les thèmes urgents, par exemple, dans une certaine région, des maisons de repos, dans une autre région, venir en aide aux personnes qui sont isolées. Peut-être traiter par thème et par degré d'urgence selon les régions. Je pense que, de toute façon, toutes les personnes qui étaient présentes – je ne connais pas l'autre groupe, dans le deuxième groupe, tout le monde a participé et tout le monde a émis son avis librement. J'insiste sur le mot « librement », et en tout cas, les

rédacteurs ont essayé de noter les idées et ont fait des phrases ensuite. Mais dans tous ces thèmes, il y a probablement des sujets plus importants et plus urgents. Je pense que l'urgence serait, peut-être, un point...

M. le Président. - Et qui doit hiérarchiser ces thèmes ? Est-ce les élus ou est-ce les citoyens députés ?

Mme Dentamaro. - D'abord commencer par les communes et remonter au fur et à mesure. Selon les régions, il y a des thèmes plus urgents que d'autres. Chez certains ce sont les enfants, chez d'autres ce sont les personnes handicapées, chez d'autres les personnes isolées. Par région, il y a certainement des thèmes.

M. le Président. - Par région. Mais la difficulté – si je peux me permettre – c'est que nous sommes des élus pour toute la Wallonie.

Vous savez, ici c'est très mal vu, nous sommes tous tentés de le faire – moi le premier, comme cela il n'y aura pas de doute – de parler un peu de sa région. D'ailleurs, vous l'avez vu dans la présentation, personne n'a omis de dire quelles étaient ses racines. Vous avez entendu, depuis Nivelles, Neupré, la Communauté germanophone, et cetera, jusqu'à un Namurois. Donc chacun a dit un peu ses origines. Donc nous sommes tout le temps tentés entre d'où nous venons et le mandat d'être « universel » wallon.

Mme Dentamaro. - Il y a quand même des thèmes qui se regroupent. On veut que les aînés soient heureux. Dans ce cas-ci, c'est le bien-être des aînés, et on parlait, à un moment donné, d'un office qui pourrait reprendre toutes les informations et faire remonter à la surface les problèmes les plus urgents. Parce qu'il y a des problèmes plus urgents que d'autres. Et si l'on parle de tout en même temps, on finit par n'aboutir à rien. À faire un petit pas à la fois, on arrivera à faire quelque chose. Mais si l'on veut tout faire d'un coup, quand on veut faire une carbonade flamande, si on prend chaque élément séparément, on n'arrivera jamais à avoir une carbonade. Le tout c'est d'avoir une carbonade à un moment donné. C'est bien de parler de tout, mais il faudrait peut-être choisir des thèmes et aboutir à quelque chose.

M. le Président. - J'entends bien qu'à travers votre intervention on effleure déjà les solutions que l'on va voir tout à l'heure et donc là, on est entre l'ambiance de la cuisine, dont nous parlons maintenant et les ingrédients des mets que vous allez nous proposer.

On va certainement revenir vers vous. Je voulais entendre d'autres réactions. Je vais interroger quelqu'un qui avait un peu de frustration, un jour.

Mme Chatelain. - Pour répondre à Pascale Dentamaro, je pense que le fait de généraliser, justement, cela nous a tous permis de donner notre avis sur différentes thématiques. Le fait de faire des questions restreintes, je ne crois pas que c'est notre travail, je pense que cela, c'est le travail des parlementaires d'être plus restreints sur des sujets urgents.

Je crois que nous, c'était vraiment un travail d'orientation. On devait parler de l'enjeu du vieillissement...

M. le Président. - C'est à nous, parlementaires, de rédiger, d'élaborer la question et vous, citoyens, d'apporter les réponses en essayant de trouver – si je comprends bien – un mixte entre le grand angle à 180° et un angle plus fermé, d'avoir une approche médiane. Je me fais bien l'interprète, Gwenaëlle ?

Je sais qu'il vient de Tournai, je crois que c'est Luc, que j'ai croisé dans les couloirs la semaine dernière et il avait exactement – je le dis à mes collègues parlementaires – il exprimait ce que parfois nous disons, nous. Peut-être davantage même les membres de l'opposition que de la majorité, « ils n'ont pas voulu m'entendre, pourtant je pense que j'avais raison ».

Pardonnez-moi, je ne sais pas de quoi il s'agit, parce que c'était un sentiment qu'il exprimait, mais je ne sais pas sur quel thème, je ne sais pas sur la méthode, mais je me suis promis la semaine dernière de revenir vers lui parce que c'est un sentiment que nous comprenons aussi et quand on parlait de l'opposition, y compris dans la majorité, parce qu'il faut s'entendre entre nous et parfois même dans son propre groupe. Ici, c'est aussi une maison parfois de la frustration.

Quelle était un peu la vôtre, Luc ?

M. Gueuning. - Le sujet, c'est le vieillissement en Wallonie. Et nous nous sommes concentrés sur les aînés. Mais le vieillissement en Wallonie, c'est plus large que cela. C'est aussi le problème de la dénatalité.

Le thème que j'aurais voulu aborder est le suivant : parmi toutes les causes de dénatalités, il y en a une sur laquelle il me semble que l'on peut agir, c'est sur l'avortement. Il y a 20 000 avortements par an en Belgique, ce qui fait 55 avortements en Belgique par jour calendrier et en prenant un ratio de 32 %, 18 en Wallonie. Je connais plusieurs femmes qui, malheureusement, ont subi un avortement. Pour chacune, cela a été un drame. Je constate que très peu de femmes, sinon aucune, n'a vraiment subi l'avortement volontairement. C'est suite à plein de pressions extérieures, familiales, professionnelles, le compagnon, et cetera ou économique, tout simplement. Or, il y a des solutions, des alternatives à proposer à ces femmes. Je suis persuadé que ces femmes saisiraient les perches qu'on leur tendrait.

Il y a possibilité, si c'est pour un problème économique, de faire une avance sur les allocations familiales, par exemple.

M. le Président. - Si j'ai bien compris, M. G, parce que je ne connaissais pas le motif, cela je peux le dire et vous ne me l'avez pas dit. Je vois qu'il y a eu des sourires, donc je crois que tous les panélistes ont bien compris sur quoi vous alliez intervenir. Pardonnez-moi, mais donc, on voit évidemment jusqu'où faut-il aller. On parlait déjà d'un thème très large et vous, vous pensez qu'il n'est pas encore assez large puisque, finalement, chacun ses convictions, vous l'admettrez avec moi. Vous, vous auriez voulu une dimension plus éthique et pas simplement l'organisation des réponses de la société sur le vieillissement, mais une question plus large sur le sens de la vie, si je comprends bien.

M. Gueuning. - Non, je ne parle pas d'éthique, je parle seulement d'alternative à l'avortement.

M. le Président. - D'accord, alors la difficulté, je comprends la frustration, mais je comprends aussi l'attitude des panélistes parce qu'au-delà des considérations personnelles, là, nous sommes dans des compétences qui sont strictement d'ordre fédéral et donc pour nous, Région, c'est plus délicat. Je note qu'il peut y avoir des « frustrations » parce l'angle n'est pas encore suffisant. Après, il y a une démocratie qui s'exprime.

J'imagine que, je ne sais pas, vous avez voulu en débattre et qu'il y a dû avoir un vote de majorités qui fait que. C'est aussi cela l'exercice de la démocratie, mais merci d'avoir eu le courage et la franchise de l'exprimer. Je crois que cela fait partie aussi simplement de l'engagement citoyen aux termes de valeurs. Je vous rappelle que Gwenaëlle, tout à l'heure, après Éric, nous a parlé formes et valeurs, méthodes et valeurs. C'est important aussi qu'il y ait cette contribution.

Y a-t-il encore d'autres thèmes ? Sinon, je vais me tourner vers les parlementaires. J'en avais un, je le dis à nos collègues députés, ils ont vu, rappelez-vous qu'il y avait un sondage organisé par Sonecom et puis l'Institut Destrée a organisé une enquête vidéo qualitative de témoignages de citoyens. Déjà vous, mais à nouveau, cela n'engage que moi, que lorsque je l'ai vu, il y avait un rendu qui, à certains moments, était assez noir, assez sombre quant au vieillissement, même s'il y avait des témoignages qui tranchaient par rapport à cela.

Maintenant que vous sortez de toutes ces semaines de travail, le rendu du film – c'est pour cela que je voulais l'aborder sur la méthode – vous paraît-il finalement être le reflet, était-il excessif, devait-il être plus souriant ou finalement, vous êtes-vous bien retrouvés par rapport à cette technique qualitative par vidéo ? Je vois que M. Schroeder voulait réagir, non ? La parole est à M. Verhaever.

M. Verhaever. - Je pense qu'en fait, tous les experts et les animateurs nous ont beaucoup aidés sur le plan de la forme, mais au niveau du fonds, les textes reprennent exactement tout ce qui a été émis par les panélistes. Pour moi, c'est parfait à ce niveau.

M. le Président. - Ils ont, depuis... je les connais parce que ce sont d'excellents orateurs et oratrices. Je me tourne maintenant vers les élus. Moi, je me tais et ce sont eux qui vont vous poser des questions, peut-être même livrer sur la méthode ou sur les valeurs.

Après la pause, nous aborderons les solutions. Mais, peut-être méthode et valeur. Qui, parmi nos élus, veut s'exprimer, vous poser des questions ou s'affranchir peut-être de certaines considérations que vous avez émises ?

La parole est à Mme Valérie De Bue. Je vais dire les prénoms puisque j'ai pris l'habitude de les prénommer. Pardonne-moi Valérie, nous t'écoutons.

Mme De Bue (MR). - C'est très bien comme cela. Un peu de convivialité, cela fait du bien.

Je voulais rebondir sur la méthode, chers panélistes, parce qu'ici il y a pas mal de députés qui viennent de l'opposition – vous l'avez dit, Monsieur le Président. Éric – M. Schroeder – a parlé du temps et de la méthode, notamment, par rapport à... qui a pu aussi générer une certaine frustration puisque c'étaient des débats à majorité. Un peu comme majorité comme opposition qui apparaisse quand même très souvent, en majeure partie c'est le cas ici au niveau des assemblées parlementaires.

J'aurais donc voulu savoir : est-ce que vous avez une réflexion en interne ou est-ce que cela a été discuté avec l'encadrement des experts ? Parce qu'il est vrai qu'on aurait très bien pu avoir une méthode du consensus en disant qu'on va vers un texte qui fait consensus et qui rejoint la majeure partie, ce qui arrive aussi parfois, Monsieur le Président, dans certains débats en commission. On travaille, en tout cas, sur des textes qui font consensus.

J'aurais voulu un peu vous entendre sur ce point, si c'est quelque chose qui est venu en disant que c'est le reflet de la société, c'est de la démocratie : majorité, opposition. Ou, est-ce quelque chose qui était une donnée de base ?

M. le Président. - Une règle que l'on vous a « imposée » ou que vous vous êtes donnée pour départager les un des autres ?

M. Schroeder. - En fait, on devait tendre, à l'issue du processus, vers une déclaration consensus, mais nous avions chacun l'opportunité de nous positionner individuellement et non pas d'intégrer à tout prix. Mais, il se fait que par le système mis en place, par le temps, par la dynamique du groupe, nous étions tenus à miser le plus et à nous entendre sur certaines thématiques et travailler dessus.

Certains éléments qui pouvaient nous paraître moins importants ou qui ne pouvait pas être traités sur le moment vu la durée ont peut-être dû être évacués, mais on a rappelé vers la fin qu'on avait la possibilité d'ajouter, notamment les rédacteurs – qui ont fait un travail de fond et de forme génial – pouvaient remiser, retoucher là-dessus et émettre, via un suivi des citoyens par la suite – avant que cela ne se détermine finalement – chacun nos avis et, éventuellement, des propositions.

Tout en étant fermé pour le principe, pour la formule, cela reste malgré tout ouvert pour permettre un réel travail pour la suite et pour vous aider vous, parlementaires. Ce n'est pas tout à fait aussi fermé qu'on aurait pu le croire, mais on était tenu à arriver à un consensus à la fin.

M. Zihindula Mushengezi. - Je crois qu'il y a deux volets différents : le texte est par consensus. Je peux dire que l'unique fois où on a eu un vote majorité-opposition, c'est par rapport aux enjeux à traiter. C'est parce qu'on ne pouvait pas traiter tous les enjeux, il y en avait beaucoup, il y a eu les enjeux proposés par les experts, les enjeux proposés par les panélistes, proposés par d'autres intervenants. Il y en avait donc plusieurs.

À ce niveau-là, même si on avait eu six mois, il fallait passer par un choix. Et pour faire le choix, on a commencé par faire un vote majorité-opposition et même dans ce choix-là, il y avait un volet consensus. On essaie de se mettre d'accord sur ce qu'on pouvait faire.

Une fois que cela a été acté, cela a été par consensus. Le texte qui est présenté est le texte qui engage tout le monde. C'est un texte dans lequel chacun se retrouve. Et là, il y a eu consensus. L'unique fois où il y a eu un vote majorité-opposition – même là, il faut nuancer –, c'est dans le choix des enjeux.

M. le Président. - La parole est à Valérie.

Mme De Bue (MR). - Merci pour ces éclaircissements. Je posais la question parce qu'en fait, vous êtes 29 ou 30, nous sommes 75 avec différentes formations politiques et nous avons tous des sensibilités différentes. On a évidemment bien compris les contraintes de temps qui étaient très limitées, mais il est intéressant pour nous aussi de percevoir un peu les nuances, parce que la société est multiple et complexe. Il y a des nuances dans vos approches, déjà dans la définition des enjeux, puis dans les objectifs et dans les solutions que l'on peut proposer. Pour nous, c'est aussi intéressant de percevoir quels ont été vos points de discussions, vos points d'échanges plus difficiles. Ici, on a parfois des débats très tranchés, c'est donc aussi intéressant pour nous d'avoir ce retour-là pour la suite des travaux.

M. le Président. - Y a-t-il eu des éléments de rupture, pour suivre la question de Mme De Bue ? Y a-t-il eu des sous-groupes qui se sont constitués pour faire passer certaines idées ? Naturellement, trois ou quatre panélistes ont-ils fait « coalition » pour faire triompher leurs idées ?

Cela vous fait sourire ? C'est ce que nous faisons, nous.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je voulais rebondir par ce que vous venez de mettre en avant, Monsieur le Président. M. Verhaever, quand il s'est exprimé tout à l'heure, mettait : « On aurait peut-être dû travailler par connivence, on aurait peut-être avancé autrement ». J'ai relevé le mot « connivence ». La dame qui faisait référence à la blanquette...

(Réactions dans l'assemblée)

Carbonnades flamandes ! C'est parce que dans ce Parlement, carbonnades flamandes fait un peu bizarre.

Mme Dentamaro. - Puis je dis ce que je veux, aussi.

(Rires)

Mme Pécriaux (PS). - Vous aviez relevé, Madame : « Je ne sais pas ce qui s'est dit dans l'autre groupe », ou j'ai raté quelque chose. Cela m'a perturbé par rapport à la manière dont cela s'est mis en pratique dans la méthode. J'aurais voulu savoir.

Mme Dentamaro. - Il y avait deux groupes, je peux donc parler du groupe dont M. Zihindula Mushengezi et moi étions rédacteurs. Au cours de la réunion, on s'est évertué à noter les idées et les phrases sont arrivées après, on les a écrites à la maison, puis on les a communiquées aux autres.

On s'est essentiellement focalisé sur les idées et – je reprends un peu ce que M. Zihindula Mushengezi a dit tout à l'heure – d'une certaine façon, par le choix des idées qui ont été reprises, on a déjà mis en évidence les thèmes qui étaient un peu plus urgents pour la population d'aujourd'hui, puisque l'on doit déjà prévoir pour les jeunes d'aujourd'hui qui, en 2025, seront déjà des aînés. Il y a donc quand même urgence.

Les thèmes qui ont été repris par notre petit groupe, inconsciemment ou consciemment, répondaient déjà à ce besoin. C'est peut-être une question d'âge, si on était plus âgé ou plus jeune. Je ne connais pas non plus l'âge des participants.

Le groupe pour lequel nous avons noté les idées répondait à certains thèmes d'urgence. Je ne connais pas les idées de l'autre groupe puisque je n'y étais pas.

M. le Président. - La parole est à M. Quain.

M. Quain. - Pour compléter l'explication de Pascale, j'étais rédacteur dans le deuxième groupe, où nous avons travaillé avec une autre approche, c'est-à-dire que l'on a analysé toutes les questions et, pour justement faire transparaître toutes les sensibilités de chacun, nous avons parfois regroupé plusieurs questions sous un thème en y faisant passer les idées de chacun. Puis, par la suite, toujours pour la contrainte de temps, on a choisi les idées qui nous semblaient les plus intéressantes ou sur lesquelles on saurait plus facilement s'exprimer.

M. le Président. - Pour revenir à la question de Mme De Bue, comment vous, qui étiez dans le groupe B – passez-moi l'expression, pour faire bref – avez-vous pu découvrir les délibérations du groupe A ?

M. Quain. - Après, on s'est tous retrouvés dans la salle et chaque groupe a présenté ses points marquants. Ô joie et bonheur, nous étions d'accord !

M. Zihindula Mushengezi - Pour répondre à la question de Mme la Députée, chaque groupe a fait un petit compte rendu et on a vu qu'il y avait des divergences entre les groupes ; des divergences de style, parce que plusieurs idées se recoupaient. Chaque groupe a su ce que l'autre groupe a fait, il n'y a donc pas eu de différence pour dire : « Je n'ai pas su ce que l'on a fait ailleurs ». Tout le monde a su ce qui a été fait ailleurs par le rapport qui a été rendu par chaque porte-parole de chaque groupe.

M. le Président. - Finalement, vous avez donc découvert ce que notre règlement organise. C'est qu'une commission est accompagnée d'un rapporteur qui vient faire état des discussions et ceux qui n'y ont pas participé les découvrent et vice-versa.

Mes collègues peuvent vous le dire, c'est exactement le taylorisme que nous pratiquons ici. On doit découvrir ce que d'autres font. Après, c'est bien sûr tout le débat de la richesse du débat en général.

La parole est à M. Luc Gueuning.

M. Gueuning, - Le fait que les sous-groupes ne s'étaient pas choisis par centre d'intérêt, mais juste par le hasard des places, a fait que dans chaque sous-groupe, il y avait déjà plus ou moins une proposition de consensus qui pouvait passer plus facilement pour l'assemblée complète.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais revenir sur le choix de la règle du consensus. Tout le monde s'y retrouve dans un consensus, mais je me demande s'il ne serait pas opportun de relater dans la déclaration, la position soutenue par la majorité des membres, mais que ce rapport fasse part aussi des points de divergences.

Par exemple, dans le comité consultatif de bioéthique, il y a à chaque fois, la position majoritaire, mais il y a quand même l'expression d'autres points de vue retenus par plusieurs. Cela pourrait être aussi utile pour les parlementaires d'avoir l'attention attirée sur des aspects que vous avez évoqués entre-vous et qui pourraient être exploités par les parlementaires aussi sachant ce qu'est la position majoritaire, mais quelles nuances ont été apportées par les uns et les autres, sans rentrer dans les détails, mais de proposer les pistes alternatives qui ont été proposées et celles, in fine, qui ont été retenues par le panel. Au moins, cela pourrait alimenter notre réflexion parlementaire aussi de savoir ce à quoi vous avez pensé, autre que la position majoritaire.

M. le Président. - C'est important, je le rappelle à Mme Defrang-Firket et à nos députés citoyens que l'objectif est quand même de dégager une déclaration de consensus, car nous ne pouvions pas vivre non plus au terme avec un puzzle de résolutions. Il fallait, à un moment donné – c'était cela aussi la méthode – faire œuvre de convergence.

Ce que Mme Defrang-Firket veut dire au-delà de cela, c'est : faudrait-il que la convergence s'appuie bien sûr sur une majorité, mais permette le cas échéant, à des expressions de notes de minorité, si je peux me permettre de le dire ainsi ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, tout à fait.

M. le Président. - On a entendu tout à l'heure M. Gueuning exprimer une frustration sur un élément, mais la démocratie avait...

Y a-t-il, sur la technique du consensus, d'autres approches disant : « Non, finalement, à réfléchir, majorité, minorité, est-ce mieux ou pas ? ».

Mme Defrang-Firket (MR). - Un consensus, voyez-vous, tout le monde s'y retrouve. C'est peut-être donc bon.

M. le Président. - Pour vous provoquer, car Mme Defrang-Firket se retient. Je le pense, mais je vais peut-être interpréter sa pensée, ce qui est risqué. Le consensus n'est-il pas finalement une méthode qui donne un résultat un peu mou et tiède ? C'est cela qu'elle voulait dire, mais qu'elle n'a pas osé.

La parole est à Mme Chatelain.

Mme Chatelain - Les enjeux que l'on a retenus et que l'on a mis dans le consensus ont tous été développés. Vous aurez donc les réponses tout à l'heure, mais ceux que l'on n'a pas retenus, mais qui nous semblaient quand même intéressants, mais qui n'avaient pas la majorité, sont repris en annexe. Tous les enjeux qui n'ont pas été repris – c'est la dernière page – ont tous été repris en annexe.

Mme Defrang-Firket (MR). - On n'a pas eu le texte avant.

M. le Président. - Personne.

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, je sais, mais c'est pour cela que je ne l'ai pas vu.

M. le Président. - Là, c'était un principe. Je sais que les hommes et femmes politiques adorent dire : « On va tout tenir secret et puis il y a des fuites ». Ici, je dois bien constater qu'il n'y a pas eu de fuites. On n'a pas découvert la résolution dans la presse, le matin. Vous êtes donc plus efficaces que nous, cher M. Destatte. On va y venir. Dans les réponses concrètes, après la pause, M. Destatte me souffle dans l'oreille qu'il y aura des solutions, mais avec des prises de position

plus minoritaires. Je pense donc que le consensus, je vous pose la question : trouvez-vous que le texte final est mou, tiède et que finalement, d'aucuns préféreraient de l'eau froide, de l'eau chaude et que l'on vous a – je paraphrase et déforme les propos de Mme Defrang-Firket – a obligé à mélanger l'eau chaude et l'eau froide ?

Je vous en prie, Madame Thirion.

Mme Thirion. - Je répondrai à titre personnel que, non, il ne me paraît pas tiède parce que l'on a toujours fait l'effort de trouver des termes et des concessions pour que tout le monde se retrouve dans la déclaration. On a passé énormément de temps, notamment avec Pascale et – je ne me souviens plus de votre prénom. Un groupe a travaillé avec Mme Van Doren et l'autre avec M. Destatte. Dans le groupe 1, on était avec Mme Van Doren et on a pris énormément de temps à relire chaque phrase et chaque citoyen n'a pas hésité à dire : « Ce mot-là me pose un peu problème, ne pourrait-on pas le remplacer par tel ou tel mot ? ». Il n'y a donc vraiment pas eu une démarche des citoyens de lire et de se dire : « Je suis plus ou moins d'accord ». On a tous fait l'effort.

M. le Président. - La température de l'eau, pour reprendre ma métaphore, vous y avez donc adhéré sans y être contraints ?

Mme Thirion. - Tout à fait.

M. le Président. - La parole est à Mme Heirman.

Mme Heirman. - Je voudrais revenir sur ce que M. Gueuning a dit tantôt. Dans les thèmes non développés, il y a la politique d'aide pour voir qui va payer les pensions prochaines, 10 ans, 20 ans, 30 ans. Était-ce la bonne politique de faire venir tant d'étrangers ? Je n'ai rien contre les étrangers, mais je ne comprends pas cette politique alors qu'il y a tant de choses, notamment une idée de M. Gueuning, mais il y en a d'autres. Je ne comprends pas la politique de faire venir les étrangers en masse, parce que j'ai l'impression que pour le moment ils coûtent au lieu de rapporter. J'aurais voulu que l'on approfondisse ce sujet-là parce que je ne comprends rien du tout à cela.

M. le Président. - Là, on n'est plus dans la méthode, on est vraiment sur le fond. Madame Heirman, vous ne m'en voudrez pas. J'aurais plein de choses à vous dire, notamment sur la politique de natalité qui est importante par rapport au vieillissement et qui pourrait largement influencer votre discours d'une autre façon. Cependant, je brûle déjà les mots, je ne peux pas le faire. M. Hazée attend.

M. Hazée (Ecolo). - Je peux attendre, je n'ai pas de difficulté. Je suis content de vous entendre et je ne vais pas non plus évoquer le fond, même si j'avais fort envie de réagir.

Je voudrais revenir sur des questions de méthode. D'abord, j'étais content de vous entendre sur les limites de temps. Le président s'en souviendra, lorsque l'on a préparé le panel, il y avait différentes positions, notamment certains disaient que ce serait bien d'avoir plus de temps au sein du panel, peut-être moins en séance plénière. Vous avez été en difficulté.

Mme Hazard disait : « La grande difficulté du dernier jour, c'est qu'il a fallu travailler d'arrache-pied chacun chez soi pour s'entendre sur le texte ». À aucun moment vous ne vous êtes pas dit : « On va proposer de modifier le calendrier, par exemple de raccourcir la plénière, pour par exemple vous voir ce matin et affiner le texte » ?

Mme Hazard. - Si, mais ce n'était pas possible.

M. Hazée (Ecolo). - Pas possible si l'on considère que le panel est maître de ses travaux, il y a parfois des murs à un peu déplacer, mais j'admets que ce n'est pas facile.

M. Quain. - Cela ne se jouait pas à quelques heures près, mais il fallait vraiment un autre travail, comme l'a dit tout à l'heure M. Schroeder. Si on voulait aller plus au fond, il fallait rajouter carrément quelques séances dans le temps. On n'avait pas envie d'aller dans le bricolage non plus.

M. Hazée (Ecolo). - C'est vrai que, quand on doit aboutir sur un texte, et on le mesure bien nous-mêmes, encore il y a quelques jours, quand on a travaillé dans la commission d'enquête Publifin, quand vous devez aboutir sur le texte et que chacun doit s'y retrouver, il faut aussi travailler de chez soi, relire et amender. Puis, celui qui a la plume, s'il n'a pas assez de temps pour se voir, il a alors parfois un grand pouvoir, parce qu'il doit synthétiser. Il le fait sans doute le mieux possible, mais à un moment donné, celui qui a la plume a une maîtrise de l'ordre des choses.

M. Quain. - Non, parce que les rédacteurs ici, il y avait un droit de regard, il y avait un échange juste avant de se revoir aujourd'hui. Les rédacteurs, qui étaient très impliqués, dont une des rédactrices, dont je ne citerai pas le nom, ont évoqué d'autres sujets qui rouvraient le débat, qui pouvaient amener d'autres sujets, d'autres thématiques et qui étaient bien plus importants que le seul – pardonnez-moi l'expression – exercice de style auquel on aura pu être confronté. Je pèse mes mots, mais c'est mon droit d'employer la formule « exercice de style ».

M. Hazée (Ecolo). - Tout à fait.

M. le Président. - On leur a proposé, ils peuvent d'ailleurs le dire, à la première journée : « Si vous voulez ajouter une soirée.. » et ils nous ont expliqué tout à l'heure, en début de séance, combien c'était difficile, comme pour nous, de concilier les agendas. Voilà encore une similitude supplémentaire.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais joindre deux questions, ainsi on peut permettre une expression sur les différents thèmes : la question des coalitions que certains ont évoquée tantôt et y a-t-il eu sur certains enjeux, à un moment donné, des groupes de personnes entre vous qui se retrouvaient sur certains thèmes et qui éventuellement s'opposaient à d'autres qui étaient aussi les mêmes. C'est une question de dynamique de groupe que je voulais vous permettre d'évoquer.

La deuxième, c'était aussi de voir si à un certains moment, les esprits se sont échauffés, ce qui serait bien légitime évidemment, par rapport à certaines questions. À un moment donné, a-t-on été dans la confrontation ? J'utilise le mot « confrontation » de façon tout à fait positive. Dans une démocratie, c'est tout à fait normal qu'il y ait des points de vue différents. Les esprits se sont-ils échauffés ? Ce qui serait aussi un peu un thermomètre de ce que l'on n'est pas dans l'eau tiède qui était évoquée tantôt. J'avais aussi envie de vous entendre sur cette couleur de vos échanges.

M. le Président. - Je vous parle comme je le fais avec mes collègues d'habitude, j'ai quatre inscrits : MM. Schroeder, Quain, Dubois et Verhaever.

(Réaction de Mme Hazard)

Madame Hazard, vous faites exactement comme les parlementaires : « Vous ne m'avez pas vue ? C'est la deuxième fois que vous ne me voyez pas ! » C'est ce qu'ils me disent parfois et c'est pour cela que l'on a aussi des collaborateurs ou des secrétaires de séance qui nous aident. Toutes mes excuses et vous aurez le bonheur de ponctuer cette liste d'interventions.

La parole est à M. Schroeder.

M. Schroeder. - Je voulais juste répondre à la première partie de la question qui était : « Est-on maître de l'agenda ? » J'ai essayé de l'expliquer tout à l'heure dans la présentation. Oui, on était maître de l'agenda. Effectivement, il nous a été proposé de rajouter des réunions. La seule limite que l'on avait, c'était la date butoir du 12 mai. J'ai l'impression que c'est cela qui a bloqué la possibilité de remettre une, deux ou trois réunions supplémentaires. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer tout à l'heure, c'était pour répondre à la première partie de la question.

M. le Président. - La parole est à M. Dubois.

M. Dubois. - Je voudrais répondre à M. Hazée sur la question des rédacteurs qui auraient eu un pouvoir excessif. Il faut savoir que l'on avait mis en place entre nous un système qui nous permettait de travailler sur le document, mais on avait énormément d'échanges téléphoniques et par courriels avec chaque fois, lorsqu'on voulait corriger un texte ou introduire une nouvelle idée, une approbation générale de tous les autres panélistes, de tous ceux qui se manifestaient. De ce côté, on a essayé de rentrer ces informations le plus honnêtement possible, mais on a toujours validé ces informations avant qu'elles ne partent dans le document final.

Pour la deuxième partie, qui consiste à savoir si l'on s'est disputé : non. On a eu la chance, comme on travaille dans un esprit de consensus et sur des questions relativement larges, d'avoir évidemment des sensibilités différentes, mais pas d'opposition forte. Dans l'ensemble, on est tous d'accord avec ce qui est écrit et l'on n'a pas été obligé, à un moment donné, de trancher entre l'avis d'un groupe ou d'un autre ou d'un ensemble de personnes. Cela s'est passé relativement de manière fluide.

M. le Président. - Un élément que nous connaissons bien comme parlementaires, c'est qu'il n'y a pas qu'en séance que l'on travaille. Je me permets de le dire parce que souvent, je vois nos amis de la presse : « Vous avez siégé deux ou trois heures, cinq-six heures ». Il y a de la lecture, des échanges de courriels, des contacts téléphoniques. Ce qui permet aussi peut-être d'apprécier que ce soient plusieurs semaines de travail que vous avez eues et pas simplement – je tiens à le dire pour que chacun l'entende de part et d'autre.

La parole est à M. Quain.

M. Quain. - Je voulais revenir sur le consensus. Pour moi, je ne pense pas que l'on puisse dire que ce texte-ci est le résultat d'un consensus stricto sensu. La seule définition que l'on en a donnée ici, c'est Mme Defrang-Firket : quelque chose dans lequel tout le monde se retrouve. Or, je pense que l'on a déjà entendu que ce n'était pas forcément le cas. Pour parler de moi, je ne me retrouve pas dans tout ce qui est écrit là. Le seul moment où il y a eu consensus stricto sensu, c'est le choix d'adopter le vote majoritaire pour le choix des sujets. Pour moi, c'est le seul vrai consensus qu'il y a eu. Après, par manque de temps il y a eu une sorte d'acceptation de certains avis majoritaires qui se retrouvés. Dans ce texte-ci, il y a plutôt une juxtaposition de certains avis majoritaires plutôt qu'un réel consensus.

M. le Président. - Dois-je retenir de ce que vous indiquez que, comme pour nous finalement, la démocratie qui implique à un moment donné soit que l'on se rallie, soit qu'il y ait une part de frustration, est une des conséquences et un des enjeux même de la démocratie ?

Je le dis parce que, pour nous, les élus, on entend souvent des citoyens qui nous disent : « Vous n'avez rien compris, vous ne nous avez pas écoutés » et je confronte ce qui est vrai dans l'expression de certains par rapport à la nécessité de dégager une plate-forme commune. Tout à l'heure, on a entendu Luc venir nous le dire sur un principe important, mais cela fait partie aussi de la démarche démocratique.

Globalement – je vous pousse un peu plus loin, j'essaie de faire du « Valérie » ou du « Virginie » - est-ce que le consensus final vous laisse finalement un goût amer ou vous dites-vous : « Non, parce que ce que je retrouve parmi mes convictions, m'apporte de la satisfaction, même si sur d'autres points, j'ai dû m'y rallier finalement » ?

M. Dubois. - Non, le goût n'est pas amer dans la mesure où, compte tenu du temps qu'on avait, je pense que le compromis est maximum. Après, effectivement, je pense qu'avec un peu plus de temps, on aurait pu se livrer à ces fameuses confrontations qu'on a évoquées et là, peut-être que le consensus aurait été un peu plus satisfaisant.

M. le Président. - La parole est à M. Verhaever.

M. Verhaever. - En réponse au chef de groupe Ecolo, je crois que d'autres peuvent se poser la question aussi. Je pense que comme la thématique choisie est tellement large et concerne absolument tout le monde, elle a permis la transversalité, les échanges nombreux et l'aboutissement à un consensus.

Mais par ailleurs, une chose qui n'a pas encore été dite, mais que je voudrais rappeler : dès le départ, on a été drillé par les animateurs. Mots d'ordre de départ suggéré par les animateurs : créativité, respect de chacun et ne pas être négatif. Vous vous en souvenez, c'était dit dès le début.

M. le Président. - Donc, le coup est réussi puisque maintenant, on attend votre communication.

Mme Hazard. - Elle n'est pas tellement importante, mais si quand même. Au niveau de la méthodologie, si vous vous souvenez bien, Monsieur le Président, à la fin de la première journée, quand vous nous avez parlé, on a parlé de ce jour supplémentaire, vous l'avez même abordé, rien qu'abordé. Et puis, on n'a pas intensifié cette information. On aurait dû le faire dès le premier jour et là, c'est sûr qu'on aurait trouvé un jour de plus. On en a parlé et puis, hop, c'est parti.

M. le Président. - Je devais me garder moi-même de mes propres sentiments puisque j'avais pris l'engagement – et mes collègues savent que ce n'est pas toujours facile pour moi, cela les fait déjà sourire – de ne pas influencer ni biaiser. D'ailleurs, rappelez-vous, on a eu un autre petit élément, j'avais proposé que vous vous présentiez et je pense que vous étiez une de celles qui partageait le sentiment que j'avais eu et puis, bon, cher Antoine, frustration, le groupe a décidé de ne pas se présenter...

Mme Hazard. - Et c'est trop tard.

M. le Président. - Puis vous m'avez dit, la semaine dernière, finalement, heureusement qu'on ne s'est pas présenté.

Mme Hazard. - J'étais très contente parce que c'était une richesse d'évaluer chaque personne simplement par son intelligence et son débat personnel, mais l'histoire du jour supplémentaire, je vous rends un petit peu responsable.

(Rires)

M. le Président. - Eh bien, je vous remercie parce que c'est la première fois qu'on me rend responsable de ne pas aller jusqu'au bout de toutes mes idées. Mais cela ne fait rien, vous m'autoriserez, dans d'autres débats parlementaires, à dire : « Je dois aller jusqu'au bout, maintenant ». Très bien, merci de votre contribution.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Personnellement, je n'étais pas impliquée dans les préparations du panel, c'est pour cela que j'ai juste quelques questions pratiques. Sur les quatre réunions, j'aimerais savoir combien d'heures vous avez engagées, si on était présent chaque fois et en comptant également le travail que vous avez réalisé à côté de ces réunions, c'est-à-dire pour des recherches supplémentaires, pour des rencontres sur le terrain, aussi pour le temps de déplacement. Bien sûr, cela dépend de l'un à l'autre, mais je pense quand même que cela serait intéressant pour nous de savoir combien d'heures en moyenne vous avez engagées pour réaliser ce travail.

Même si vous avez participé volontairement à ce panel, j'aimerais savoir si les frais de déplacement étaient bien remboursés. On a aussi entendu que des mails ou des coûts d'appels qui devaient être réalisés, donc aussi les coûts de communications, avez-vous reçu un remboursement de cela ?

Je pense que pour quelques-uns, il y a pas mal de kilomètres pour se rendre ici. Cela était-il remboursé ? Merci.

M. le Président. - Je vais leur donner la parole, simplement pour dire, parce qu'avant que l'on ne m'en rende responsable – je dis cela avec un petit clin d'œil – une indemnité avait été fixée par notre Bureau. Ce n'est pas les panélistes qui ont pu fixer leur niveau de rémunération. On leur a imposé et nous avons pris comme base l'indemnité d'un conseiller provincial. Ensuite, pour les frais kilométriques, nous avons tenu compte du domicile par rapport à Namur et du moyen de transport. C'était la règle. Et lorsque l'on a participé à la sélection, je pense que l'on vous a proposé les termes de « l'indemnisation ».

Je n'ai pas eu de commentaires sur ces éléments, cela fait partie de l'évaluation, Mme Baltus-Möres a raison de mettre les pieds dans le plat, vais-je de nouveau caricaturer sa position : « était-ce trop peu, était-ce trop, était-ce un élément décisif de la participation, et finalement j'y ai tellement pris goût que ce n'est pas cela l'important ».

Y a-t-il des remarques ?

La parole est à Élie.

M. Zihindula Mushengezi. - Moi je pense que l'on ne devait pas mettre en avant l'aspect pécuniaire ici, parce qu'il s'agit d'un exercice citoyen et donc moi je pense que tout a été fait dans les normes.

Par contre, je me pose une question, c'est par rapport aux questions posées par Mme Baltus-Möres, c'est de savoir s'il y a eu des coalitions pour soutenir telle ou telle autre idée. La réponse est non. Cela ne s'est pas fait. Mais là, je vous pose une question : n'est-ce pas parce que l'on n'a pas eu beaucoup de temps que cela n'a pas eu lieu ?

On peut se demander si finalement le fait que l'on n'ait pas eu beaucoup de temps n'est pas bénéfique.

Je pense que si l'on avait eu 10 ou 5 séances de plus, cela aurait pu arriver, se retrouver par rapport aux affinités, par rapport aux sensibilités et finalement, le but que l'on cherche dans un exercice comme celui-ci, c'est faire parler les citoyens et non faire parler les groupes ou sensibilités politiques. Finalement, je pense qu'il y a un calibrage à effectuer par rapport à la durée, si l'on veut que cela reste un exercice citoyen.

M. le Président. - Votre témoignage est très important, si je peux me permettre et merci de la question de Mme Baltus-Möres, c'est un peu ce que nos experts nous avaient dit. Si l'on fait une période trop longue, outre la perte de participation, il y a une perte de fraîcheur et puis alors, il peut y avoir des coalitions pour et contre : « cette personne-là, elle commence à m'énerver », excusez-moi, je parle de ce que nous vivons, nous, les parlementaires et cela déforme un peu la fraîcheur citoyenne.

Et c'est pour cela que tout à l'heure, je pense qu'Éric, en votre nom, a finalement bien balisé ce que l'on doit faire pour l'avenir. Il ne manque pas grand-chose et finalement, avec peut-être une grande séance en plus, je pense que l'on aurait pu, peut-être, trouver le bon moyen terme.

Je reviens sur les considérations matérielles. On ne les aborde pas toujours ici, mais la presse le fait pour nous, avec raison.

La parole est à M. Verhaever.

M. Verhaever. - Justement, en réponse à ces considérations matérielles, lorsque j'ai été « sondé » il y a un mois d'ici, j'ai vraiment bien pris le temps parce que c'est un sujet qui me passionnait, parce que je vivais aussi cette expérience du vieillissement au niveau familial et par après, la

personne qui faisait le sondage m'a demandé si j'étais intéressé par l'idée d'un panel. Ce n'est que lorsque j'ai répondu affirmativement qu'elle m'a expliqué les conditions.

Je pense qu'il est vraiment important qu'un panel de citoyen, quel qu'il soit, même pour l'avenir, ne soit pas motivé d'abord par l'aspect financier, mais par la thématique choisie, l'engagement citoyen. C'est important de préserver cette valeur-là, je pense.

Mme Van Nieuwenhuyse. - Je trouve qu'aujourd'hui, c'est un débat tellement important. Je voudrais savoir si c'est vraiment important de savoir si c'est vraiment important de savoir si l'on s'est disputé pendant nos réunions et si l'on est défrayés de nos frais kilométriques et de nos journées. Est-ce vraiment là le débat ?

M. le Président. - Je crois qu'il n'y a pas d'avis divergent parmi ce que l'on vient d'entendre. Deux réactions et puis on revient chez Éric avant de conclure.

Mme Gérain. - Personnellement, je pense que l'aspect pécuniaire est important quand même pour certains ménages, et cetera. Je me permets de donner une somme qui est de 200 euros quand même, qui n'est pas négligeable pour une journée. Chaque ménage n'a peut-être pas les mêmes revenus. Maintenant, le sujet qui entre en compte est très intéressant et propre à chacun aussi. Il y a le sujet, il y a l'aspect pécuniaire, il y a aussi l'expérience qui fait que c'est aussi super enrichissant. Ce ne sont pas des sommes non plus négligeables, donc je pense que c'est important aussi.

M. le Président. - Juste peut-être pour préciser la question. Compte tenu des travaux – et puis je donnerai la parole à votre voisine, c'est promis – vu les courriels, les lectures, et cetera, la question était : lorsque le Bureau a fixé à 200 euros ou je ne sais plus combien, 205 pour être tout à fait précis, sommes-nous dans la bonne « tape » pour le dire très simplement ? Cela correspond globalement, parce que d'abord il y avait une perte de salaire pour certains d'entre vous et d'autres frais exposés. Globalement, vous êtes-vous retrouvés ?

Mme Gérain. - Je trouvais cela important, c'est une belle rente. Il ne faut pas se leurrer, il faut que chacun soit honnête aussi, 200 euros c'est une belle somme. Il faut rester logique aussi.

M. le Président. - J'entends déjà une voix qui est presque celle d'une parlementaire : oui, mais c'est brut. Il y a bien sûr toujours une imposition, merci beaucoup.

Mme Dentamaro. - J'allais dire cela et, deuxièmement, il y en a qui travaille toujours plus que d'autres.

M. le Président. - Écoutez, je vous propose, parce que l'on a pris du retard et je vous avais promis une pause pour qu'il y ait un dialogue avec les élus, une ultime intervention. Madame, on vous écoute.

Mme Heirman. - Je voudrais demander à la dame qui nous demande combien on touche si, quand on travaille le samedi, ce n'est pas payé double.

(Rires)

M. le Président. - Bien, alors écoutez, ce que je vous propose, il est 10 heures 53, de prendre jusque 11 heures 15, cela vous agrée-t-il ? Pour un peu souffler et puis surtout pour que vous puissiez discuter avec les parlementaires, sautez sur eux, n'hésitez pas, ils sont venus pour cela. Merci, on se retrouve à 11 heures 15 précise, parce que cet après-midi, attention, nous ne pouvons pas avoir de retard. C'est 14 heures 30 puisque les ministres quittent leur conclave et que d'autres parlementaires vont venir nous rejoindre. À tout à l'heure.

- La séance est suspendue à 10 heures 54 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 20 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Chacun retrouve sa place, tant du côté des citoyens députés que des députés. D'autres vont venir nous rejoindre. Nous avons donc eu, vous l'aurez compris – peut-être était-ce long pour vous, mais c'était très intéressant pour nous et pour la presse qui n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner – de vous entendre sur les termes du panel citoyen. Le débat était extrêmement enrichissant pour nous parce que si nous voulons – ce qui est mon cas – reproduire l'initiative l'année prochaine, nous devons tirer les leçons et c'est à partir de vos conclusions qu'avec l'Institut Destrée, nous pourrons reconduire une telle opération.

Maintenant que nous avons discuté de la forme, on en vient le fond. Je vois qu'il y a un grand nombre de députés, nos amis de la presse et des représentants des ministres parce que si vous voyez un certain nombre de personnes, il y a aussi les représentants des ministres.

Tout à l'heure, j'ai salué Mme Staquet, Professeur de philosophie à l'Université de Mons, merci de sa présence. Je voudrais saluer M. Lambert, démographe qui a apporté sa contribution, le Professeur De Visscher, politologue de l'UCL que j'ai eu l'occasion de saluer et enfin, M. Brunet de l'IWEPS. Comme cela, toutes les personnes présentes et qui participent comme spectateurs cette fois-ci à nos travaux sont mentionnées.

Je me tourne vers l'exposé des réponses aux enjeux. Je pense que nous avons quatre rapporteurs, pour prendre une expression consacrée dans ce Parlement et je pense que c'est Martine Hazard qui interviendra en premier. Nous aurons Stéphane Quain qui interviendra ensuite, puis Pascale Dentamaro et on terminera par Élie Zihindula Mushengez.

Vous disposez – comme au Parlement puisque nous y sommes – d'environ 10 minutes. On n'est pas à deux ou trois minutes près, mais comme nous devons terminer d'ici une grosse heure, j'aimerais qu'on fasse un effort, comme cela, les élus pourront réagir aussi.

La parole est à Mme Hazard.

Mme Hazard. - Bonjour à tous. Je vais essayer de répondre avec mon groupe de panélistes à la question : « L'amélioration de l'offre de services aux personnes âgées, tant au point de vue juridique, mental et financier ainsi que la valorisation des métiers entourant les aînés ». Ceci est donc, dans la stratégie, un allongement de la durée de vie, comme bien partagé.

De manière générale, le panel a constaté que les personnes âgées ont besoin d'un service ou d'une personne de référence spécialisée dans l'aide à la vieillesse. De nombreuses personnes âgées ont des demandes d'ordre différent et ne savent pas vers qui se tourner, parce qu'ils connaissent très peu l'offre des services qui leur est dédiée. C'est pour cela que l'on préconiserait un service spécifique de proximité, qui devrait être polyvalent, c'est-à-dire composé d'une aide juridique, sociale et qui serait également un relais d'informations. Cette proximité peut être créée par un service communal ou des coopératives ou ASBL de soins dans une équité territoriale.

Un référent juridique et social serait dès lors identifié et répondrait au problème soulevé dans des cadres aussi variés que par exemple la maltraitance physique et mentale, les conflits engendrés avec les enfants, dans la mesure où parfois des enfants voulant vendre la maison se débarrassent de l'aîné assez rapidement et le mettent dans une maison de retraite.

Il faudrait aussi une mise en place d'aides et de soins prodigués à domicile dans les meilleures conditions, avec une infrastructure adaptée ; une information, un relais sur tout ce qui existe dans leur localité, surtout spécifique à l'âge. Ou tout simplement des gens qui peuvent être à l'écoute de la personne âgée. Cette liste est effectivement non exhaustive.

Il serait également intéressant que ces référents juridiques et sociaux puissent avoir accès au cadastre des personnes âgées dans la commune. Tenus par un code d'éthique et de confidentialité, ils pourraient venir en aide à ces personnes fragilisées et demandeuses d'informations.

D'un autre côté, on a proposé une idée. : revoir le système de remboursement des soins pour une meilleure équité et égalité, avec un souci tout particulier aux personnes fragilisées financièrement, géographiquement. Une proposition serait d'augmenter l'intervention de la mutuelle dans la majeure partie des frais pour ainsi garantir l'accessibilité aux soins pour tous.

On a parlé – on l'a vu, développé par différents partis politiques – du concept de l'assurance autonomie. On se pose la question de savoir comment la rendre le plus efficace possible et en soutien à l'autonomie, dans l'esprit de solidarité. Cette assurance autonomie est pensée différemment d'un parti à l'autre. Certains disent qu'elle pourrait être mise en place pour créer une logistique pour la personne qui veut rester chez elle et lui offrir une logistique informatique, pratique, qui lui viendrait en aide. Ou alors c'est une assurance qui lui permettrait d'avoir un peu plus d'argent, qu'on lui donnerait « de la main à la main ».

En fait, on n'a pas beaucoup d'informations sur cette assurance. On voudrait que les autorités nous éclairent un peu plus pour que le citoyen soit au courant de ce dispositif et ait une vue plus claire et plus transparente de la gestion d'une telle assurance.

Pour certaines de ces personnes - je dirais la plupart - en fin de vie, ou quand les dispositions l'imposent, quand le moment est venu de se retirer en institution de soins, le panel constate que c'est souvent le parcours du combattant. Pour les places dans les institutions de soin valables, il n'y a pas toujours assez de disponibilité. Surtout, c'est un coût très important.

Il y a, comme vous le savez, plusieurs institutions de soins : il y a des homes, il y a des institutions privées. On constate une gradation époustouflante dans le prix des institutions de soins. Cela peut grimper jusqu'à 3 500 euros, 4 000 euros par mois. Qui peut se permettre ce genre de choses avec la pension qu'il aura à sa retraite ?

C'est vraiment une vieillesse à deux vitesses actuellement. Il faudrait plafonner cet accès aux soins de fin de vie et il serait intéressant que le Gouvernement revoie son aide aux personnes sans moyens pour que cet accès, plus que nécessaire, permette aux personnes âgées d'être dans un état sécuritaire et une préservation mentale par un environnement adéquat.

Dans ce contexte, mais je dirais plutôt pour les personnes qui peuvent rester à domicile, il serait utile de valoriser les métiers les plus proches de l'humain et, plus particulièrement, aux soins des personnes âgées. L'idée serait de rendre ces métiers plus attractifs en termes de statut, de condition financière et de reconnaissance du travail afin de garder ce personnel motivé, qui n'arrive pas à un burn-out après un petit temps. Il faudrait qu'il y ait une commission en place pour évaluer ces personnes. Il faut que ces personnes aient vraiment envie de faire ce métier, il faut les suivre pendant leur formation et pendant leur travail professionnel afin de garder ce métier attractif et qu'ils ne lâchent pas au bout d'un petit temps. Trop souvent, nous assistons à un fonctionnement d'équipes en surcharge de travail et qui n'a donc plus le temps pour l'empathie, qui est vraiment nécessaire et indispensable pour le bien-être des personnes âgées.

Un personnel motivé est primordial, de même qu'une formation continuée pour être toujours au courant des activités de pointe dans ce domaine, avec une supervision régulière. La technologie, comme Stéphane nous en parlera par la suite, est un support supplémentaire pour aider le personnel soignant, surtout quand il a la possibilité de pouvoir rester à la maison. La technologie et l'informatique sont des apports d'avenir qui permettrait réellement d'aider ces aides-soignants.

N'oublions pas, un point très important que l'on rencontre quand on fréquente les personnes âgées, ce sont les aidants proches. Les aidants proches, c'est la famille, les amis, les voisins, tous les gens qui entourent l'aîné à tout moment de la vie. Ces gens sont souvent épuisés et n'ont pas

réellement un statut social. On voudrait bien leur donner un statut qui leur permettrait aussi d'avoir des congés payés, de pouvoir s'échapper, d'avoir des moments de répit. Par exemple une allocation ou un congé d'aidant proche pour être plus disponible pour leur aîné fragilisé. Je passe la parole à Stéphane.

(Applaudissements)

M. Quain. - Bonjour, comme Martine en a parlé, je vais vous présenter l'approche technologique du travail du panel. On a bien constaté que le fait de rester chez soi et de garder sa capacité de se gérer était un sentiment fort dans le chef de la population wallonne. On a aussi bien intégré toutes les contraintes, notamment celles géographiques comme les zones de concentration des personnes âgées, la distance entre les familles et les professionnels, le déséquilibre de la pyramide des âges et le manque d'accessibilité à diverses activités, qui se révèlent des freins pour que nos aînés puissent continuer à s'épanouir dans une vie harmonieuse.

Une des solutions, à mon sens, serait de développer un ensemble coordonné de technologies. Cela veut dire alléger le travail des aidants, effectuer une surveillance efficace, créer un canal de communication intergénérationnelle, spontané et intuitif. Ces outils déjà existants ou technologiquement accessibles à court terme se déclineraient, par exemple, sous la forme d'applications informatiques, d'aides à la manutention automatisée aussi bien à domicile que dans les maisons de repos, ou encore l'utilisation de la virtualisation. La virtualisation, en gros, qu'est-ce ? La grand-mère ne sait plus se déplacer pour aller à la fête de ses petits enfants pour des raisons de santé, un membre de la famille prend des lunettes connectées et de la sorte, permet à la grand-mère de garder le contact avec sa famille.

Un autre volet intéressant est l'optimisation et l'amélioration des services pour en diminuer tant le coût financier qu'humain, par le biais d'une plateforme centralisée au domicile. Une plateforme centralisée à domicile, qu'est-ce ? Il s'agit concrètement d'un système informatique de journalisation qui permet de gérer les interactions entre les différents intervenants. Par exemple, un médecin pourrait laisser ses remarques ou instructions à l'infirmière qui suivrait, une aide sanitaire pourrait prévenir un membre de la famille d'un besoin quelconque, ou simplement un système d'agenda qui rappellerait à la personne âgée qu'elle a un rendez-vous chez le garagiste.

En bref, ce serait un assistant informatique rattaché au domicile. Les applications, évidemment, sont innombrables.

Ces technologies ne borneraient absolument pas au domicile, mais pourraient externaliser l'aide aux personnes âgées. Prenons par exemple la voiture autonome. Un autre intérêt de cette démarche est qu'elle respecte tout à fait la vie privée et le choix des personnes concernées.

En fin de compte, je dirais que la technologie ne vient pas en contradiction, mais en complémentarité de toutes les autres propositions qui vous seront faites. Et surtout, il s'agit ici de créer de nouveaux emplois, comme des référents que nous appellerions, par exemple, « intégrateurs », maîtrisant divers outils connectés et proposant des solutions modulables et personnalisées, de créer une synergie entre les jeunes générations porteuses de solutions innovantes, par exemple lors de travaux de fin d'études dont un des corollaires serait la sensibilisation à l'évolution du parcours de vie, ou encore d'améliorer les technologies existantes et de renforcer la recherche de nouvelles technologies grâce aux start-up qui s'appuieraient sur les études universitaires qui auront été menées.

Ce concept ferait de la *silver* économie, un atout social permettant d'atteindre l'objectif ultime : se recentrer sur la qualité de vie des personnes âgées. Merci.

(Applaudissements)

Mme Hazard. - Non, désolée, c'est moi.

(Rires)

Ici, nous sommes dans la promotion d'un système de communication visant à informer les personnes âgées des services et des dispositifs disponibles dans leur région. Encore une fois, le panel a constaté que trop régulièrement, malgré les communications de masse mises en place, l'aîné ne reçoit pas l'information adéquate, le public ciblé n'est pas concerné.

Nous remarquons également que le travail en réseau, pourtant nécessaire dans le cadre d'un accompagnement de la personne, est trop souvent insuffisant. Dans le même ordre d'idée que le service de référence pour nos aînés et leurs proches sur chaque localité, il serait intéressant d'organiser un système de communication et d'information plus stratégique. Un ensemble de documents qui pourrait être utile à la personne âgée, qui soit conçu de manière uniforme et qu'elle puisse y avoir accès à un endroit bien précis dans la commune, soit la maison communale, soit un autre endroit.

On avait évoqué le CPAS, mais c'est un endroit qui n'est pas très adéquat pour une information publique dans la mesure où il a plutôt une réputation d'aide sociale aux personnes démunies. Tout un chacun n'a réellement pas envie de pousser cette porte pour avoir des informations sur les activités qu'il peut obtenir et les droits qu'il peut avoir en tant que personne âgée.

Cette communication doit d'abord être facile pour la personne et s'articuler au niveau d'une plateforme informatique d'utilisation simplifiée regroupant tous les outils disponibles. Il s'agirait, pour chaque localité, d'y ajouter des informations plus territoriales, donc d'une commune à l'autre, en fonction de ce que la commune offre. Parce que les personnes âgées aiment toujours se sentir – ce n'est pas parce qu'elles sont âgées qu'on doit les exclure – dans la commune et aiment avoir les informations sur la commune.

On avait pensé qu'une communication globale informatique pourrait être envoyée, puisqu'on est en 2040, à la personne qui prend sa retraite. À 65 ans, elle reçoit l'information sur son PC. On a aussi remarqué que pour garder une personne communicative, avec toutes ces possibilités, les rencontres intergénérationnelles sont très importantes. On pourrait donc mettre en communication des personnes âgées avec des enfants, des écoles, des crèches et elles pourraient faire passer leur savoir et avoir la fraîcheur de la jeunesse en retour.

L'utilisation et la valorisation des médias ainsi que des réseaux sociaux sont très importantes pour offrir cette information de manière continue.

Cette plateforme d'information permettrait des liens entre tous les intervenants, c'est-à-dire les aidants proches, les professionnels de la santé et l'aîné lui-même, pour gérer au mieux la situation de l'aîné en fonction de ses choix, de sa façon de vivre et l'évolution de sa vieillesse.

On s'est dit aussi que l'on pourrait, dans des écoles de communication, suggérer pour le travail de fin d'études, d'utiliser les compétences des jeunes, de créer un pont entre les générations pour un apport réciproque et favoriser le mieux vivre ensemble.

On m'a aussi communiqué une information importante de ce qui se fait en France. En France, il existe des familles d'accueil qui accueillent des personnes âgées, qui est un pont entre leur domicile et le passage vers une institution de soins. Vous pouvez y avoir accès en regardant sur le site famidac.fr.

Le dernier point que le panel a voulu soulever et qui devrait amender une réflexion se prolonge autour d'un nouveau concept favorisant et facilitant le travail de réseau entre les professionnels sur base du secret professionnel pour mieux entourer la personne âgée. On a remarqué, par exemple, dans notre commune à Braine-le-Château, que les médecins traitants, malgré toutes les informations données, n'adhèrent absolument pas à ce point de vue stratégique et ne relaient absolument pas les informations.

On voudrait systématiser ce relais entre professionnels médicaux, paramédicaux et professionnel de proximité proche des personnes.

(Applaudissements)

M. le Président. - D'impair dans l'ordre, c'est bien Pascale, je pense.

Mme Dentamaro. - Nous allons présenter le texte ensemble.

M. le Président. - C'est encore mieux. Ou Élie ou Pascale, qui ouvre le feu ?

M. Zihindula Mushengezi. - Nous allons vous présenter les propositions et réponses du panel par rapport à l'enjeu qui s'énonce comme suit : un allongement de la durée de vie bénéfique pour l'ensemble de la population wallonne et l'organisation d'espaces intergénérationnel. En particulier, comment organiser une transition dans le passage du régime du travailleur à celui de retraité qui, à la fois, permet de maintenir une certaine activité sociale des aînés et intègre progressivement les jeunes sur le marché du travail ? Comment créer des espaces intergénérationnels où les jeunes et les aînés se rencontrent et renforcent leur volonté de s'écouter, de partager et de s'enrichir mutuellement ?

Je reviendrai à la fin pour insister sur la réponse ayant trait à la création d'une banque du temps.

Mme Dentamaro. - Comme vous le voyez, c'est un enjeu de taille. Il n'est pas aisé d'y répondre. Toutefois, on a apporté certains arguments qui nous semblaient importants.

De nombreux défis sont soulevés par le vieillissement de la population en Wallonie et en Belgique en général. Ceux liés au logement, à l'habitat, se posent déjà maintenant et s'accentueront dans les années à venir.

Diverses études confirment une volonté non dissimulée des personnes âgées de s'accrocher à leur domicile et soulignent la nécessité de favoriser des actions sociales modulables, adaptées aux projets de la personne au cours de sa vie pour satisfaire ce souhait.

Là, je rejoins ce que d'autres groupes avaient déjà renseigné précédemment.

L'adaptation du logement aux besoins réels des citoyens, à mesure que la perte d'autonomie se manifeste, est une piste à favoriser. Limiter les risques d'isolement, de chute et de précarité sont autant d'enjeux pour adapter l'environnement matériel des personnes âgées afin qu'elles ne vivent pas la vieillesse comme un handicap.

Les panélistes s'accordent sur le caractère primordial du projet de la personne, fondé sur ses besoins pour adapter son habitat en conséquence.

Ici, on va parler peut-être un peu d'argent quand même. Le coût global de l'adaptation de l'habitat est inférieur aux coûts qui seraient engendrés par une période d'hospitalisation prolongée ou de réhospitalisation provoquée par l'inadaptation du logement – ce qui arrive assez souvent d'ailleurs.

De plus, l'accessibilité des services urbains constitue une condition nécessaire à l'accompagnement du vieillissement de chaque individu.

Par ailleurs, pour pallier le sentiment d'isolement des aînés, la cohabitation des générations suscite un intérêt certain d'éventualité que les jeunes et les aînés puissent vivre à proximité tout en gardant une autonomie de vie – ce qui est quand même capital et va dans le sens de la démocratie. Ceci présente donc des atouts.

L'apport des aînés en tant qu'acteurs dans la communauté est un potentiel souvent sous-exploité. Le transfert des connaissances, la participation à l'éducation par le biais des écoles de devoirs ou

encore, l'aide aux parents qui travaillent représentent autant d'activités auxquelles les aînés pourraient participer.

La naissance d'un bébé est suivie par une période importante et délicate qu'est l'enfance. C'est donc à juste titre, une institution spécifique – l'ONE en l'occurrence – qui accompagne les familles dans la gestion de cette phase cruciale de la vie.

La panel citoyen estime que la vieillesse devrait bénéficier d'un traitement et d'une considération analogue dans la société en créant une structure ayant pour unique objet, cette étape de la vie. Le panel citoyen note avec intérêt, la mise en place de l'Agence pour la Vie de Qualité, c'est-à-dire l'AViQ dont les compétences sont très étendues et couvrent certains aspects liés au vieillissement. La création d'un office régional des aînés peut se faire au sein de l'AViQ ou en collaboration avec cette agence, avec pour but essentiel de jouer le rôle de régulation et de contrôle public dans l'univers diversifié des services dédiés au troisième et quatrième âge.

Cela permettrait d'éviter, pense-t-on, et de prévenir certains abus et dérives dans le chef des structures impliquées auprès des personnes âgées. Un autre but serait de fournir des informations, des formations et des solutions aux structures et personnes intervenant dans la vie des aînés, ainsi que de mettre en place et d'encadrer des espaces dédiés aux activités intergénérationnelles. Comme vous le voyez, ce terme intergénérationnel revient souvent au cours de nos exposés.

M. Zihindula Mushengezi. - La dernière proposition porte sur la création d'une banque de temps qui peut également contribuer à bien vivre la vieillesse et à faciliter les échanges intergénérationnels. Les personnes peuvent, selon leurs capacités physiques et intellectuelles, rendre service par exemple, faire des courses, tondre la pelouse, et cetera, sans rétribution monétaire et gagner un capital temps à échanger contre d'autres services. C'est en fait, une variable du principe de monnaie locale dont nous connaissons la pratique et l'utilité.

Ce n'est pas un principe nouveau. L'origine, c'est l'idée du Fureai Kippu au Japon qui fonctionne depuis 1994 sur le principe – la banque du temps – du volontariat. Pour tout service rendu à un senior, un crédit temps est ajouté sur le compte bancaire de la personne qui a presté le service. La personne accumule ces crédits sur un compte « crédit-temps » et elle peut les utiliser pour d'autres services à son tour.

La valorisation se fait par rapport au temps passé à rendre service, mais aussi par rapport à la pénibilité, par rapport à la nature du service. Par exemple, si l'on passe une heure à faire des courses en faveur d'une personne âgée, on peut gagner une unité monétaire. Par contre, si on passe une heure à prodiguer des soins à la personne âgée, on peut en gagner deux. Il y a donc la notion de pénibilité qui intervient. Il y a donc la durée, mais aussi la pénibilité du service.

Pour gagner des crédits, il faut prester des services, mais on peut aussi les acheter. Il y a donc deux manières de les avoir. On peut les acheter directement par l'argent. Pour le dépenser – c'est là que cela devient intéressant –, on peut acheter d'autres services dont on a besoin soi-même, mais on peut aussi les donner. C'est à ce niveau-là que l'on touche aux personnes âgées ou à la vieillesse. On peut donner, par exemple, à un proche, qui va prendre un jour ou plusieurs jours de congé pour s'occuper d'une personne âgée. Il y a des avantages certains, par exemple, cela peut permettre de désengorger les services d'aide aux seniors. Cela peut – c'est aussi très intéressant – favoriser la création des liens sociaux intergénérationnels, mais aussi développer l'esprit de volontariat qui est en train de se perdre.

Comme pistes de financement, il y a d'abord le financement direct, par l'achat de crédits temps, mais aussi de manière indirecte qui viendrait notamment de la diminution de burn-out, de l'absentéisme et des coûts liés à la pénibilité du secteur de l'aide aux personnes âgées.

Le panel a reconnu qu'il y avait des limites au système, notamment le contrôle, pour éviter les abus et les fraudes, mais aussi le fait qu'il y a la qualification qui doit aller de pair avec les services que l'on veut bien rendre.

Mme Dentamaro. - Vous noterez que l'essentiel des suggestions des panélistes implique des innovations, un changement de mentalité par rapport à la place et à l'image des personnes âgées dans la société.

(Applaudissements)

M. le Président. - Avec cela, nous avons eu la reddition des propositions concrètes aux enjeux que vous aviez exposés. Puis-je alors vous suggérer, comme nous l'avons fait sur la méthode, s'il y a des voix, pas divergentes, mais complémentaires ou qui veulent accentuer certains propos ou les atténuer, peut-être de s'exprimer. C'est le deuxième temps. Puis je donnerai la parole à M. Verhaever, puisque nous l'avions organisé comme tel, avant de revenir vers les parlementaires. Y a-t-il des compléments ?

M. Pilato. - On avait évoqué la possibilité d'intégrer dans le processus, pour être plus terre à terre et concret, la possibilité de veiller à ce que l'allocation universelle puisse être de mise. Même si cela dépasse les seules compétences de la Région wallonne, il était voulu de permettre à tous d'avoir accès aux soins et d'avoir un revenu décent, mais avec la possibilité aussi de pouvoir effectuer, pourquoi pas, des petits boulots ou d'avoir des rentrées financières en plus et non pas seulement d'être limités à une pension misérable et miséreuse.

M. le Président. - Monsieur Pilato, puis-je vous poser la question : l'idée de l'allocation universelle, a-t-elle été débattue ? S'est-elle retrouvée en consensus ou pas ?

(Réactions dans la salle)

Veuillez pousser sur le bouton du micro pour que l'on vous entende.

D'aucuns, tout à l'heure, voulaient des débats, je crois que l'on va en avoir un tout de suite.

La parole est à Mme Loslever.

Mme Loslever. - Je pense que l'allocation universelle était justement une philosophie que l'on dégageait pour une qualité de soins. À un moment donné, on avait mis entre guillemets la dénomination « allocation universelle » que l'on ne connaît pas, c'est un concept qui n'est pas clairement défini et qui me mettait en insécurité, me disant : « Non, pas du tout ». Je suis un peu à vif, c'est beaucoup d'émotion. Justement, il s'agissait du retrait de cette mention, pour ne pas faire allusion à quelque chose qui existe actuellement et qui remettait en question aussi le système de sécurité sociale.

Mon intervention était justement de dire : « Ne pas mentionner ce concept-là parce qu'il remet en question toute la philosophie que l'on construit et qui ne correspond pas à ce vocable ».

M. Pilato. - Il faut voir ce que l'on intègre et ce que l'on entend par « allocation universelle », si c'est dans un concept futuriste avec des estimations en ne sabrant justement pas dans la sécurité sociale ou en restant dans la logique de la dimension actuelle en disant : « Vous touchez cela et l'on sabre tout le reste ». Maintenant, il faudrait peut-être s'entendre, un mot peut avoir différentes portées, aujourd'hui et demain. Quitte à ce qu'il change de nom, mais voir des aménagements, penser le futur autrement qu'avec des solutions d'aujourd'hui. C'est dans ce sens-là qu'il faudrait mener l'innovation.

M. le Président. - La parole est à Mme Loslever.

Mme Loslever. - On n'a pas abordé ce sujet-là et pour moi, c'est hors propos pour le moment d'aborder cela parce que c'est complexe. Ce n'est pas approprié et ce n'est pas pertinent pour moi

de me prononcer ici et maintenant. Justement, je souhaitais éviter ces termes dans nos propositions parce que c'est trop complexe, ce n'est pas assez précis et c'était dangereux d'évoquer ces termes par rapport à notre philosophie qui est toute autre, qui est justement de préserver et d'améliorer la qualité des soins.

M. le Président. - Avant de donner la parole à M. Verhaever, rassurez-vous, si je peux me permettre de le dire ainsi, nous connaissons bien le débat que vous venez de lancer dans notre société politique ou ailleurs : allocation universelle, sécurité sociale, coexistence des deux, transfert de financements. C'est un débat qui est effectivement très complexe, mais je note, pour la qualité de votre rapport, Madame Loslever, qu'il ne fait pas partie de la déclaration. Vous admettrez avec moi que j'avais un peu poussé, si j'ose dire, à la consommation puisque j'avais dit : « Y a-t-il des voix minoritaires ? »

Mme Loslever. - Je suis ici parce que le système d'évolution des soins me fait peur. Il y a beaucoup d'associations qui me touchent particulièrement par le travail de fond qu'elles font – pour ne pas les citer, les maisons médicales – qui sont dans des situations précaires, avec des professionnels du soin qui cherchent à prendre leur place, notamment les psychomotriciens, qui ne se voient pas la possibilité d'expansion qu'ils souhaitent. Si je suis ici, c'est justement aussi pour débattre de toutes ces questions, de voir quelle évolution pour ces professionnels qui font un travail remarquable, qui ont leur place et qui sont soutenus par le système.

C'est vrai que l'on a dégagé certains enjeux, on a été très large par rapport au système de soins, quels moyens mettre en place pour les aider, les soutenir pour un travail vraiment de qualité, pour une qualité de vie de tout un chacun. On n'a pas eu le temps d'approfondir des thèmes tels que « comment financer le système pour que la qualité soit optimale pour tout un chacun ». Je vais en profiter pour dire qu'il y a des propositions : diminuer le temps de travail de 38 heures à 32 heures, pour quelque chose de plus égalitaire. C'était quelque chose qui n'était pas rencontré non plus par le groupe. J'avance comme cela parce que j'ai la parole et c'est ma petite touche personnelle, mais cela n'a pas été avancé non plus par le groupe. C'est vrai que ce travail lance vraiment des questions sur un travail de fond, sur comment dégager les moyens pour une qualité de vie pour tout un chacun.

M. le Président. - Je voudrais vous remercier l'un et l'autre parce que – je le dis pour les collègues parlementaires et pour la presse – cela démontre bien que l'on ne vous pas préformaté votre rapport et qu'il provient de vos propres sentiments, de vos propres convictions qui ne sont pas nécessairement convergentes. L'un et l'autre, je me plais à le souligner, vous avez quitté le texte qui vous était préparé, ce qui démontre bien – je veux le dire aussi pour l'évaluation du panel – que chacun est venu avec sa conviction, avec sa part de satisfaction, comme on en parlait avec M. Schroeder tout à l'heure sur le consensus, et sa part de frustration parce que l'on n'a pas retenu l'allocation universelle, on n'a pas retenu la réduction du temps de travail hebdomadaire. Cela démontre aussi qu'il y a vraiment eu du travail de conviction et débat entre vous.

La parole est à M. Verhaever.

M. Verhaever. - Par contre, ce qui a été retenu, ce sont les termes « avoir une bonne pension » et « bénéficier du minimum socio-vital » qui correspondent quand même à des données chiffrables.

M. le Président. - Avez-vous été plus loin dans cet objectif ? L'avez-vous accompagné de modalités ? J'invente, mais c'est juste pour vous entendre : avez-vous par exemple prévu une forme d'harmonisation des pensions qui seraient un peu identiques et éloignées de la carrière et des cotisations, ou bien avez-vous dit « non, on va garder un système qui soit en lien avec la carrière professionnelle, mais où les minima soient relevés ». Ou au contraire, troisième thèse : « non, on va tenir compte non pas des revenus de la personne, mais de son état de santé ».

Autrement dit – j'essaie de comprendre ce que vous avez travaillé, après, vous m'arrêtez – est-ce que cela doit être évolutif, autrement dit : « J'ai 60 ans, je suis en pleine capacité, on peut encore

rendre des services ». Par contre : « J'ai 88 ans, je commence à avoir un handicap et là, ma pensions devrait augmenter ».

Quelles sont un peu les pistes, j'en évoque trois que j'ai déjà lu par ailleurs. M. Verhaever.

M. Verhaever. - Si je me souviens bien, ce qui a été dit, c'est qu'actuellement, les pensions minimales ne suffisent pas dans bon nombre de cas pour subvenir aux besoins de la personne âgée qui aura besoin de plus de soins, plus d'aides.

M. le Président. - Si je comprends bien, pour paraphraser les trois suggestions que j'avais lancées, c'est surtout celle des minima de pension que vous vouliez viser.

M. Quain - Non, nous n'en avons pas discuté en fait. On l'a évoqué, on a eu des pistes, mais on n'a pas eu le temps de creuser la question avec une telle possibilité de marge de manœuvre ou de telle proposition. Ce qui fait que je dirais que le panel va s'arrêter à la conclusion : « On a constaté qu'il était parfois difficile aux personnes âgées de pouvoir subvenir à leurs besoins ». Cela s'arrête là.

Créez un nouveau panel et on en rediscutera.

M. le Président. - C'est un peu ce que M. Schroeder avait évoqué en début de séance, « Il y a des domaines sur lesquels nous avions convergence, mais nous n'avons pas pu approfondir ». Je me rappelle, c'est ce que vous aviez dit.

J'imagine donc que vous en avez retenu le principe, mais, manifestement prudent, vous n'avez pas voulu vous avancer davantage pour ne pas être pris à revers en disant : « Oui, mais bon, cela veut dire les cotisations supplémentaires ou des impôts nouveaux ». Est-ce en cela que vous avez voulu être prudent ? Et cela n'a pas été repris non plus pour cette raison-là. Au-delà de l'objectif que vous venez de rappeler, M. Quain.

Et il y avait effectivement la barrière de la compétence.

C'est intéressant, merci à MM. Pilato et Verhaever parce que cela démontre qu'il y a vraiment eu débat entre vous et, qu'à un moment donné, entre le cœur et la raison, vous avez parfois choisi la prudence parce qu'il y avait un corollaire financier. Il ne faut pas s'en cacher.

Malgré tout, ce réflexe de responsabilité, si je peux me permettre, vous a habité aussi. C'était manifestement le cas de Mme Loslever si j'ai bien compris.

M. Dubois, vous vouliez réagir. Je ne vous oublie pas. Maintenant, je regarde systématiquement Mme Hazard parce que j'ai peur.

(Rires)

M. Dubois. - Il me semble que quelque chose qui s'approche plus de la réflexion de « comment financer certaines choses » est celle de la banque du temps puisqu'on parlait, pour reprendre la formulation de Stéphane, d'améliorer le bien-être de la personne âgée et finalement, augmenter la pension n'était qu'une des solutions parmi d'autres. Ce qu'il y avait aussi derrière l'idée de l'allocation universelle, ce n'était pas simplement une question de monnaie, mais aussi une question de temps. Cette banque du temps là, elle permet de créer de nouveaux services pour les personnes âgées, du soutien aux institutions qui existent déjà et, quelque chose qui n'est peut-être pas clairement énoncé, elle permet d'épargner du temps. C'est une façon d'égaliser le confort ou, en tout cas, la capacité de bénéficier de services une fois arrivé à l'âge de la pension.

M. le Président. - Si je comprends bien, car je n'avais jamais entendu cette « banque du temps ». J'aime bien parce que tout à l'heure, je parlais d'oxymoron, mais la contraction banque et gestion du temps peuvent paraître contradictoire. Si je comprends bien. Vous ne renvoyez pas à un système d'intéressement pécuniaire, mais à une quantification de l'altérité ou la générosité que

vous donnez à d'autres ? Ce qui permet pour ne pas toujours, si je comprends bien, solliciter les pouvoirs publics à donner davantage d'argent de se dire : « Le citoyen ne peut-il pas, lui aussi, donner quelque chose au profit de l'autre ? ». Ai-je bien résumé l'élément banque de temps ? Il me semble très original, franchement, dans toute la littérature politique, je ne l'ai jamais entendu. Je vois que Mme De Bue partage mon sentiment.

La parole est à M. Dubois.

M. Dubois. - Je voudrais quand même préciser que c'était inscrit dans une des quatre propositions que l'on a reçues et qui sont élaborées par les quatre partis politiques ici.

M. le Président. - Et qui a manifestement suscité le consensus.

Voilà un élément tout à fait intéressant, qui témoigne que le dialogue entre politiques et citoyens peut aussi s'avérer très utile.

La parole est à M. Verhaever.

M. Verhaever. - Juste une petite remarque en terme de timing. En fait, ce n'est pas nouveau car dans les années 1980, dans le Brabant wallon, il y a déjà eu ce que l'on appelait le « troc temps ». C'était une initiative qui s'est développée, je crois que c'était du côté de Nivelles. Dans les années 1980, cela fait déjà un bail.

M. le Président. - Juste pour bien préciser et je me tourne vers les deux rapporteurs, M. Zihindula Muschengezi et Mme Dentamaro, la banque « temps », vous la voyez s'organiser à l'échelle locale ou à l'échelle régionale ?

M. Verhaever. - Cela pourrait tout à fait être à l'échelle régionale. Cela doit être institutionnalisé, mais cela pourrait tout à fait être à l'échelle régionale. Il n'y a pas de raison de ne pas pouvoir rendre un service.

M. le Président. - Si je comprends bien, l'appel que vous lancez avec les deux rapporteurs et tout le panel, c'est que le Parlement donne un cadre juridique, par exemple pour pouvoir valoriser les prestations selon leur pénibilité ?

M. Verhaever. - Oui, tout à fait. Après, il y a certaines limites. Il y en a d'autres que l'on n'a pas énoncées ici, mais il ne faut pas que cela puisse prendre le travail des professionnels. On ne peut pas rendre un service comme une rénovation de bâtiments ou autres. Évidemment, il faut cadre, mais je ne vois pas pourquoi cela devrait se limiter à un niveau local.

M. le Président. - Ce que vous demandez au législateur, c'est que, quelque part dans cette bourse du temps, il encadre pour empêcher que cela ne vienne mordre sur un marché du travail et qu'il permette de le quantifier pour que dans le Hainaut, la valeur « temps » soit la même qu'à Liège afin qu'on ne dise pas : « la tonte dans le Brabant wallon coûte plus cher que dans le Luxembourg ». Est-ce de cela que vous parlez ? J'essaie de comprendre, pardonnez-moi si je pose des questions basiques.

M. Verhaever. - C'est tout à fait cela, c'est vraiment essayer de trouver un principe égalitaire.

La parole est à M. Zihindula Mushengezi.

M. Zihindula Mushengezi. - Il faut que cela soit orienté vers les aînés, vers les personnes âgées.

M. le Président. - C'est cela.

M. Zihindula Mushengezi. - L'essentiel des services à rendre doit se faire en faveur des personnes âgées pour gagner le crédit-temps.

M. le Président. - Dans votre système de banque « temps », un enfant d'une personne âgée peut-il se subroger à celle-ci pour rendre du temps à d'autres ? J'imagine une personne qui a 90 ans et dont peut-être les capacités physiques sont limitées, le fils ou la fille peut rendre un service à celui ou celle qui est venu au secours de la personne de 90 ans ? Y a-t-il une subrogation, pour le dire simplement ?

M. Zihindula Mushengezi. - Cela fonctionnerait comme une banque réelle, avec des comptes et des crédits. Et donc il n'y a pas que le fils ou la fille de la personne âgée qui peut donner, mais tout le monde : un professeur ou quelqu'un de bonne volonté peut se dire « J'ai ce voisin qui a 80 ans, qui a besoin de tel service, j'ai autant d'unités « temps » à offrir et je les offre pour que la personne âgée bénéficie de ce service ».

M. le Président. - D'accord. Donc n'importe quel prestataire peut dédicacer son temps à l'avantage d'une personne âgée. Donc ce n'est pas strictement un lien familial, et cetera.

Très bien.

Mme Pitsinos. - Je pose la question : « Où mettez-vous la nuance avec ce qui existe déjà, le service d'entraide locale ? Parce qu'en fait, le principe est le même sauf que ce n'est pas formalisé dans une banque, ce n'est pas centralisé. Quelque part, est-ce un peu de cela que vous parlez ?

M. Zihindula Mushengezi. - C'est centralisé. Ici, au niveau local, serait la Région.

À Mons, par exemple, il y a un système qui marche, à Liège c'est un autre. C'est créer une structure qui va regrouper le tout et le coordonner partout.

Mme Pitsinos. - Oui, c'est cela. C'est un peu comme un système local d'échanges, mais un peu plus institutionnalisé.

M. Zihindula Mushengezi. - C'est une monnaie locale...

Mme Pitsinos. - Mais c'est un système qui a vachement ses limites, on ne va peut-être pas refaire le débat ici.

M. le Président. - Si je comprends bien, Mme Pitsinos, pour éviter le « vachement », rassurez-vous, le propos est tout à fait... on se permet des choses bien plus graves dans ce Parlement, rassurez-vous. Il n'y a que les amis Canadiens qui interdisent l'expression, la prononciation de certains mots qui ne sont pas qualifiés de parlementaires, mais le « vachement » ne pose pas de problème. C'est cela que, si j'ai bien compris, vous interpellez le législateur pour éviter, à un moment donné, que la banque du temps ne soit en concurrence à la coiffeuse locale qui se verrait privée d'une clientèle parce qu'il y aurait une coiffeuse volontaire. J'essaye de comprendre les limites.

M. le Président. - La parole est à Éric.

M. Schroeder. - Oui, tout à fait, c'est pour cela que l'on parle de limites ici. C'est évident qu'il faut un contrôle, que tous les services ne peuvent pas être rendus, cela ne peut pas faire concurrence à un professionnel, mais on est quand même dans une situation où effectivement, il y a un manque de personnes professionnelles pour l'aide aux personnes âgées. Finalement, le service peut être une solution, en tout cas, pour répondre à la demande.

M. le Président. - La parole est à M. Dubois.

M. Dubois. - C'est quelque chose qui existe au Japon depuis 1994 et qui fonctionne là-bas. Effectivement, c'est intéressant de voir comment il pourrait être adapté ici, à la lumière de ce qui existe, de ce qui ne fonctionne pas et des points d'attention sur lesquels il va falloir se pencher. Par contre, je ne connais pas très bien le système dont tu parles, mais je crois que deux grosses

différences. Le focus sur l'aide à la personne âgée. Et aussi, que ce n'est pas un échange direct de services, dans la manière où cela peut être reporté, postposé loin dans le temps. La logique est vraiment de créer de nouveaux services qui ne sont pas là.

M. le Président. - Si je comprends bien, il faudrait un cadre qui soit normatif au niveau wallon, qui permette d'objectiver la valeur de la prestation, temps et pénibilité, qui détermine le champ d'actions, ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Pour bien comprendre, pour éviter, vous avez dit vous-même, la « restauration de la maison », il faudrait qu'on limite le type de prestations pour rester dans de l'humain de grande proximité ?

Mme Heirman. - Oui c'est comme, par exemple, une tuile qui est tombée. Il n'y a aucun entrepreneur qui va venir mettre la petite tuile qui est tombée. Un robinet qui goutte, il n'y a aucun plombier qui va venir réparer le robinet. Il faut bien avoir des personnes qui veulent bien faire cela, puisque les grandes entreprises ne viendront pas.

M. le Président. - Ceci dit, il y a parfois des services, soit sous forme associative, je me tourne vers mes collègues, soit sous forme du CPAS où il y a ce que l'on appelle le « petit bricolage », mais où les agents ne sont pas en nombre suffisant. Là, vous ouvririez, si j'ose dire, la bourse « temps échangé » ? Mme Hazard, je ne vous oublie plus et puis c'est M. Pilato.

Mme Hazard. - J'écoute, j'écoute et je me dis que l'on est en pleine ubérisation. Je sens cela comme vraiment un circuit parallèle et sans contrôle.

M. le Président. - Là, il y a déjà une mise en garde.

M. Pilato. - Le principe qui a été évoqué, c'est avec un système de proportionnalité. Voilà pourquoi notamment l'essai n'a pas fonctionné. Cela ne correspondait pas certainement à l'aspiration et aux réalités de terrain. Imaginons, moi qui suis masseur à 40 euros de l'heure, vous me faites une petite activité en échange et elle n'est estimée qu'à 10 euros de l'heure. Dans le chef de l'un des deux, il risque d'avoir disproportion. J'estime que mon heure vaut, même sur le marché de l'emploi, bien plus que celle que vous m'offrez en retour. L'intérêt donc de légiférer et de quantifier par rapport aux prestations, par rapport au marché traditionnel.

M. le Président. - Cela, je l'ai bien compris du témoignage M. Zihindula Mushengezi que l'on sortait d'un échange mercantile et pécuniaire. On était hors cadre. La parole est à M. Quain.

M. Quain. - Justement, on sort totalement du concept d'argent où là, on pourrait de nouveau avoir des distorsions avec ce dont vient de parler Daniel d'estimer que son heure vaut plus que l'heure de quelqu'un d'autre. Ici, l'heure est estimée, cadrée et bien acceptée sous cette forme-là. Cela permettrait aussi aux personnes qui ont moins de moyens, parce que l'on ne résoudra pas ce problème d'un coup de baguette magique, de quand même pouvoir bénéficier de certaines prestations qu'elles n'auraient pas pu se payer.

M. le Président. - Comme pour le premier module sur l'évaluation, je donne la parole aux parlementaires, parce que j'imagine... Ah, j'oublie quelqu'un, toutes mes excuses.

La parole est à M. Kouassi.

M. Kouassi. - Je voulais juste intervenir sur le rôle des technologies pour compléter ce que M. Quain a dit. La technologie doit être présente, mais ne pas remplacer l'être humain. C'est-à-dire qu'elle doit être présente par exemple pour aider à la manutention d'une personne âgée, pour limiter les accidents de travail par rapport aux personnes qui viennent prodiguer les soins. À ce moment-là, la personne qui vient prodiguer les soins peut prendre plus de temps avec la personne âgée plutôt qu'un travail de manutention.

M. le Président. - Ceci était en guise de conclusion et d'interpellation, mais je voudrais que, sur les débats que l'on vient d'avoir, pour ne pas perdre le fil et pour ne pas les frustrer - parce qu'ils ont beaucoup de choses à dire - je donne la parole volontiers aux parlementaires.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - J'ai deux petites questions sur base de votre travail qui est extrêmement riche et nous vous remercions pour cela parce que cela alimente notre réflexion de parlementaire. C'est une réelle plus-value.

Vous avez parlé de la promotion d'un système de communication. Vous faites état notamment de la nécessité de mettre en place une plateforme informatique. Vous parlez aussi de valoriser l'utilisation des médias, les réseaux sociaux. J'aurais voulu savoir si vous aviez évoqué le problème de l'accès aux nouvelles technologies, l'accès aux ordinateurs. Partez-vous du principe que, dans le futur, tout le monde – puisque la génération est maintenant fort informatisée – y aura accès ? Avez-vous envisagé des pistes pour permettre à tous...

(Réaction d'un intervenant)

J'avais une deuxième question pour enchaîner, cela ce sera plus facile. Vous vous inspirez, par rapport aux banques de temps, du système au Japon. Avez-vous analysé des rapports sur l'application de ce système au Japon ? Avez-vous eu des avis officiels ? Le système applicable au Japon est-il réellement transposable chez nous ? Parce qu'il y a une différence de culture et que le Japon n'est pas la Wallonie. Avez-vous envisagé tous ces aspects-là avant de penser à l'application des banques de temps chez nous ?

M. le Président. - Vous allez répondre d'abord sur la partie informatique puis le Japon.

La parole est à M. Quain.

M. Quain. - Pour la partie informatique, savez-vous vous servir de votre smartphone ? Pensez que, en 2045, les vieux c'est nous. Il y aura certainement autre chose, mais en gros...

Mme Defrang-Firket (MR). - Vous pensez que la fracture numérique n'existera plus ?

M. Quain. - La fracture numérique va en tout cas être fortement diminuée.

Dans la proposition des technologies discrètes, il y a un point important qui est que cette technologie va de plus en plus devenir intuitive et spontanée. Cela ne veut pas dire que l'on ne risque pas, nous, dans 20 ans ou dans 30 ans, d'être largués par les dernières innovations. Tout cela ne va pas se faire du jour au lendemain, cela va se créer. D'où les fameuses idées innovantes des jeunes, d'où le fameux suivi. On commence donc le travail maintenant et on l'améliore au fil du temps pour arriver à ce que, dans cette période que l'on a balisée, on arrive à quelque chose de concret et d'utilisable.

Oui, tout sera informatisé. On l'est déjà tous.

Mme Defrang-Firket (MR). - La fracture numérique existe actuellement. Peut-être les gens qui n'ont pas accès maintenant, de notre âge, n'auront pas accès non plus dans 40 ans. Il y a tout un travail d'éducation et de sensibilisation de la population de permettre aux personnes qui n'ont peut-être pas accès, vu le manque de moyens, d'avoir accès aux nouvelles technologies pour pouvoir profiter des ces opportunités-là plus tard.

M. le Président. - Si je peux me permettre, Monsieur Quain. Nous avons vu l'IFA à Berlin les objets communicants, c'est peut-être à cela que vous pensez aussi. Le percolateur qui n'est pas actionné le matin par la personne âgée envoie un message et il dit, je schématise : « On ne m'a pas utilisé ce matin, cela peut paraître anormal, pourquoi ? » Si je peux me permettre dans le

débat, bien que béotien, il ne faut pas que la personne actionne, parfois l'objet est intelligent lui-même et communique d'initiative. Je ne sais pas si c'est à cela que vous pensiez notamment.

M. Quain. - Oui. En fait, un des points intéressants est cette fameuse plateforme à domicile, qui est une plateforme de gestion qui sera le plus possible intelligente. Cela reste quand même un ordinateur. On ne veut absolument pas que la technologie prenne le pas sur l'humain, bien au contraire, mais on veut que les humains puissent s'occuper des humains sans s'occuper des contingences matérielles, de là le fait d'avoir tous ces objets connectés qui n'auront besoin d'aucune intervention, de là les systèmes de communication qui vont être améliorés pour permettre la communication entre des gens qui ne sont pas sensés se rencontrer. Tous ces aspects seront pris en compte dans une vision globale, mais discrète dans le sens où la technologie ne vient pas prendre le pas sur l'humain et ne vient pas s'imposer.

Il ne s'agit pas non plus d'imposer cette technologie aux personnes. Celles qui n'en voudront pas auront quand même de toute façon des alternatives plus classiques et plus traditionnelles.

M. le Président. - Il y a Aurélie et Martine.

Mme Pitsinos. - On va vraiment vers cela, la Région soutient l'initiative d'espaces numériques mis à disposition des citoyens gratuitement pour vraiment les éduquer à ce nouveau mode de communication.

Je n'ai pas de crainte par rapport à cela. La Région soutient toutes les initiatives, cela se met un peu partout.

Mme Hazard. - Monsieur le Président, je voudrais abonder dans votre sens avec la cafetière électrique. Actuellement, il existe des verres connectés et il y a moyen de savoir si la personne a assez bu sur la journée. C'est déjà en pratique.

M. Pilato. - Il y a déjà un robot vendu par Aldebaran Technology pour la somme de 750 euros qui permet d'être une interface privilégiée, pour ne pas la citer bien sûr...

(Rire dans l'assemblée)

... et qui permet d'être d'une réelle interface à la fois de surveillance, notamment pour les personnes âgées, mais qui permet d'être en communication avec les membres proches et moins proches et aussi même de surveiller la maison quand la personne n'est pas là.

Avec toute la naissance des start-up et des programmes intelligents qui sont intégrés à cette interface, aujourd'hui déjà, on dit toujours demain, mais c'est déjà aujourd'hui demain, je pense.

M. Verhaever. - Je me souviens que le panel a aussi évoqué la nécessité de développer fortement la recherche scientifique en réponse aux besoins du vieillissement de la population. Là aussi, il y aura un soutien nécessaire.

M. le Président. - Virginie a posé ses deux questions. Il y a la deuxième, c'est ce que j'allais dire. La première a reçu sa réponse. La deuxième question, je ne sais pas qui. Le Japon, le système du Fureai Kippu. J'espère l'avoir bien prononcé.

M. Schroeder. - Je vais répondre assez simplement.

Non, on n'a pas étudié la question en profondeur. On s'est penché sur la proposition qui avait été faite. On a fait un tout petit peu de recherche. On s'est basé sur un document qui vient de l'Institut de la gestion publique et du développement économique du Gouvernement français, qui explique les diverses modalités en fait de fonctionnement et qui évidemment met en garde aussi sur les possibilités de le faire venir ici. Effectivement, il y a des différences culturelles évidentes entre le Japon et la Wallonie.

C'est une proposition qu'on fait qu'il faut bien évidemment étudier.

Déjà, dans la proposition qui est faite ici, il y a déjà quelques originalités par rapport au document qu'on a consulté pour essayer de le transposer.

Après, évidemment, c'est encore une fois à approfondir.

Simplement, la seule différence marquante sur laquelle on a eu le temps de réfléchir par rapport aux documents qu'on a consultés, dans la proposition telle qu'elle est faite, sur ce document français, c'est qu'il est possible d'échanger ces crédits temps à un moment contre de l'argent. Cela, on était un petit peu contre, justement pour éviter ce risque d'ubérisation.

M. le Président. - Pas de frustration pour les parlementaires qu'ici, nous sommes dans la compréhension et cet après-midi, nous aurons un temps où peut-être, des parlementaires vont dire : « Quelle bonne idée ou quelle mauvaise ! ». Là, on sera en confrontation. Ici, on est toujours dans la compréhension. Cela peut paraître un peu long, mais c'est pour que chacun partage les mêmes vocabulaires et la même méthode.

M. Zihindula Mushengezi - J'ai vérifié sur Internet. Cela existe, par exemple, au Japon. L'idée est donc déjà appliquée au Japon, mais également au Canada.

C'est pour dire que cela peut se faire, il faut juste l'adapter. Il ne faut pas oublier que ce n'est qu'une variante de l'idée de la monnaie locale. Je fais donc confiance à nos parlementaires pour trouver une façon de l'adapter.

M. le Président. - Je peux déjà vous dire, pour vous répondre dans l'actualité, que ce lundi de la semaine prochaine, il y a une proposition de décret sur les monnaies locales qui sera débattue. Vous voyez qu'il y a des convergences.

Mme Hazard. - Ce n'est pas très gentil ce que je vais dire, mais si l'on met tout cela en place, c'est quand même un constat d'échec du Gouvernement.

M. le Président. - Écoutez, moi, Madame Hazard, j'en ai fait partie. C'est cela que vous vouliez dire.

C'est pour cela que l'on a fait venir le Gouvernement aussi. Je vais aussi être tout à fait honnête pour que d'aucuns ne salivent pas, on n'est pas ici pour faire le procès de l'actuel Gouvernement, du précédent ou d'antépénultième.

Mme Hazard. - Ce n'est pas cela que je veux dire. Je veux dire que cela existe.

M. le Président. - Madame Hazard, vous avez le droit de le dire, mais une fois l'ayant dit, c'est intéressant que l'on échafaude des solutions qui, sans tomber dans l'ubérisation, puissent cadrer la générosité, l'altérité. C'est ce que j'essaye de comprendre. Ai-je bien compris, Madame Hazard ?

Mme Hazard. - En fait, il ne faut pas avoir peur d'innover. C'est ce que l'on n'arrête pas de dire. C'est changer les mentalités, innover et ce qui est passé est passé. Maintenant, il faut aller de l'avant.

M. le Président. - Vous l'avez dit mieux que moi. Je pense que l'innovation, ce n'est pas la stigmatisation du passé. On ne va pas reprocher au 19e siècle qu'il n'y avait pas de voiture. Il a fallu attendre qu'elles arrivent.

Je comprends parfaitement le désappointement de Mme Hazard, mais l'innovation, si nous le savons, comment faire mieux ?

Ma collègue de parti doit se dire : « Il ne me donne jamais la parole ».

La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Pas du tout. Un grand merci déjà pour tout le travail qui a été effectué ici. Je reviens aussi avec une question par rapport à la banque du temps.

Je voulais savoir si vous aviez porté la réflexion sur ce qui est déjà existant notamment la plateforme du volontariat et comment tout cela pourrait s'articuler. Le principe est innovant, est intéressant, mais je me demande comment cela peut être articulé, car c'est vrai que l'on peut formuler des idées intéressantes et innovantes, mais à un moment donné, il faut arriver à une finalité.

On peut partir de l'existant et l'améliorer ou on peut complètement innover.

Le principe est vraiment intéressant, mais il y a des choses qui existent. Je me demande dans quelle mesure vous avez réfléchi à l'existant et comment vous pourriez porter cette innovation avec l'existant.

M. le Président. - La confrontation du président et de l'avenir, du réel et du désiré.

Mme Hazard. - Oui, nous avons émis beaucoup d'idées, mais il ne faut pas oublier que nous avons eu que trois jours et qu'on n'a pas eu le temps d'approfondir toutes les questions. C'était impossible.

Maintenant, on a lancé beaucoup de pistes. Maintenant, les recherches doivent être mises en place. Tout le monde a une vie professionnelle pendant la semaine. On a fait du mieux que l'on a pu, mais on n'a pas pu se lancer dans des recherches énormes.

Pour l'instant, on a surtout lancé beaucoup d'idées.

M. le Président. - Dans notre contrat, nous n'avons jamais demandé au panel citoyen de rédiger un projet de loi, un projet de décret. Ce n'était pas du tout l'objectif. Je le dis pour les parlementaires.

Ce qu'on leur a demandé, c'était de mener un double enjeu. C'est, d'une part, de se mettre d'accord. Au début, on avait le sentiment que c'était un peu de l'eau tiède, ce n'est pas vrai, il y a eu débat et on a éliminé certains points. Le deuxième, c'était de retenir des projets qui allaient alors être décortiqués par l'assemblée parlementaire, être mis sur pied, amendé par d'autres. C'est un peu cela le deal.

Vous avez raison, on ne va pas, en quatre séances de travail, aller jusqu'au bout, mais reconnaissez que vous avez soulevé – c'est cela que je voulais dire avec Mme Leal Lopez – un élément que nous n'avions jamais dans cette assemblée, même si – Madame Leal Lopez, je vous donne la parole sur la plateforme – ce n'est pas un générique d'une banque du temps tel que vous l'avez présenté.

La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Les réflexions portées étaient vraiment intéressantes. On est là justement pour entendre et aussi nous remettre en question. Ce que je voulais demander, c'est si ce panel citoyen avait eu, dès le départ, connaissance des textes qui ont été déposés ? Quand on les entend sur les quatre thématiques proposées, il y a déjà des choses qui se font. Je voulais savoir si dans leur méthodologie de travail, ils avaient eu les propositions de résolution, de décret notamment sur l'habitat, adapté, adaptable, et d'autres résolutions. Ou n'êtes-vous partis de rien ? Ou, à la fin, vous a-t-on donné des textes pour que vous puissiez comparer ?

M. le Président. - Madame Leal Lopez, je vous ai indiqué que nous avons eu ce débat dans la première partie, qui était la méthode, le temps, les sources. Tout cela a été débattu. On peut apporter des réponses...

Mme Leal Lopez (cdH). - On se rend compte qu'il y a des choses qui existent et que l'on propose encore plus ou moins les mêmes choses. Je voulais savoir s'ils n'étaient partis de rien ou s'ils avaient, au fil du temps, pu prendre connaissance de l'existence.

M. le Président. - M. Zihindula Mushengezi a apporté la réponse, il a dit : « L'idée a été évoquée, j'ai fait des recherches. J'ai trouvé que cela existait au Japon et au Canada. » Il a fait des recherches qui démontrent que d'autres pays ont organisé, y compris sur le plan réglementaire et légal, un service disponible pour tout le monde, ce qui n'est pas nécessairement le cas chez nous.

La parole est à M. Zihindula Mushengezi.

M. Zihindula Mushengezi. - Je voulais dire que l'idée de la banque du temps s'est retrouvée dans les textes qui nous avaient été remis. Cependant, ces textes nous ont été fournis à la fin pour n'influence pas le travail du panel. Je remercie les groupes qui nous ont proposé les textes, parce que c'était du travail de qualité.

M. le Président. - Merci à M. Zihindula Mushengezi qui, cette fois-ci, a pleinement satisfait la curiosité de Mme Leal Lopez, ce que je n'ai pas pu faire.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Juste un premier constat. Le « rester chez soi » est un axe important dans votre travail, c'est un peu votre fil rouge, j'ai l'impression. Si l'on parle de la banque du temps ou des technologies discrètes. Je constate que cela reste une priorité politique de le rendre possible le plus longtemps possible. Apparemment, vous constatez également là-dedans un grand défi et un grand but.

J'ai une question et quelques remarques à formuler sur la banque du temps. C'est un système qui me paraît tout à fait intéressant.

Quand vous parlez des limites du système, vous citez deux limites. D'abord, le contrôle nécessaire pour éviter les abus et les fraudes, puis les qualifications nécessaires pour certains services à rendre. Là, vous parlez déjà de certains services, c'est ma première question. Je suis d'accord avec M. le Président, il faudrait établir une liste des services prestés dans le cadre de ce système, comme le petit bricolage, faire des courses, et cetera. Si on parle des soins, pour cela il faut des qualifications nécessaires, c'est déjà plus difficile.

Pourriez-vous compléter un peu cette liste ? À quel service avez-vous pensé plus spécifiquement ?

J'ajouterais un troisième aspect dans les limites du système : la concurrence à certains secteurs professionnels. C'est aussi un des dangers et c'est à éviter, mais si ce système est bien cadré, institutionnalisé, formalisé et centralisé, cela pourrait être très intéressant.

J'ai une troisième petite question sur votre mot de clôture. L'essentiel des suggestions du panel implique un changement de mentalité par rapport à la place et à l'image des personnes âgées dans la société.

Là aussi, je suis 100 % d'accord, mais il serait intéressant de savoir si vous avez mené des réflexions sur le comment de ce changement de mentalité. Chacun de nous peut déjà contribuer à cela, mais sur une échelle plus large, il serait intéressant de savoir si vous avez pensé peut-être à des campagnes de sensibilisation ou quelque chose à quoi, vous avez pensé peut-être afin d'arriver à ce but également.

M. le Président. - La liste des prestations et la mentalité, j'ai M. Quain et Mme Pitsinos.

La parole est à M. Quain.

M. Quain. - Au sujet des mentalités, je ne crois pas aux campagnes parce que c'est sur un temps bien précis et puis cela fait un peu publicité. Le changement de mentalités doit être plus profond. Quand je parlais des jeunes qui feraient des travaux de fin d'études et qui seraient sensibilisés par cela, cela intégrerait directement leur vie sur un sujet qui les intéresserait. Maintenant, on parle de start-up qui démarraient et qui travailleraient dans ce domaine-là, donc forcément les gens seraient impliqués. On aurait un changement de mentalités induit petit à petit. On ne va pas changer les mentalités tout de suite, cela va prendre du temps. Puisqu'on en parle, on est déjà en train de le faire.

M. le Président. - La parole est à Mme Pitsinos.

Mme Pitsinos. - Je suis un peu désolée, mais je ne suis pas une grande convaincue de la solidarité montante dans les années à venir. Je vais vous donner une expérience très concrète : à Braine-le-Château, il y a quelques années, il avait été mis en place – le bourgmestre de l'époque était Gérard Lemaire, pour ceux qui connaissent, cela date quand même d'un petit temps – avec une coordination de médecins une cellule qui allait aider les personnes à domicile. Il y avait vraiment tout un système de bénévolat, cela marchait du tonnerre. Cela s'est essoufflé un petit peu, ils ont bien vu que les bénévoles n'étaient plus aussi disponibles, plus dans les mêmes mentalités, disons-le clairement. Quand on est arrivé il y a quatre ans, on s'est dit : « On va réessayer d'impulser cette démarche qui a vraiment bien fonctionné », surtout que l'on est en milieu rural, rester à domicile c'est très spécifique au milieu. Cela a capoté totalement parce que, sincèrement, les mentalités ont changé.

C'est vrai que dans notre travail, on est confronté régulièrement à des personnes qui se disent : « J'ai envie d'être volontaire, j'ai envie de donner du temps », mais avec d'autres limites, on ne donne plus son temps comme avant, on ne donne plus son temps de la même manière. C'est la société aussi qui nous fait penser à soi, prendre du temps son soi. J'ai vraiment des craintes par rapport à des systèmes comme cela qui en plus pour avoir un système d'entraide locale – qui s'appelle le SEL, système d'échange local – et pour en voir un peu le réseau parce que je m'y intéressais un peu. C'est vrai que cela a quand même ses limites, de nouveau, dans cette idée de mentalités qui n’évoluent malheureusement pas dans le sens de la solidarité.

L'autre frein que l'on a rencontré justement dans cette mise en place d'une cellule d'aide, vraiment volontaire, c'est que l'on se rend compte – mais là, de nouveau, on est dans des mentalités actuelles qui ne seront peut-être plus les mentalités en 2045 – que les personnes âgées n'osent pas demander de l'aide parce que cela ne fait pas partie de leur mentalité. Demander de l'aide, ce n'est pas quelque chose qu'on leur a appris. C'est quelque chose que l'on nous a appris, oser demander de l'aide. Par exemple, maintenant on va chez le psychologue, mais parlez d'un psychologue à une personne âgée qui est en dépression parce qu'elle ne supporte pas de vieillir. On est sur des enjeux comme cela, je ne suis pas très porteuse.

La dernière chose et puis je me tais, c'est que je constate aussi – et c'est un petit coup de gueule un peu personnel également envers les autorités – que le bénévolat a parfois bon dos. Le bénévolat et la solidarité sont sympathiques, je les prône aussi, mais avec une limite parce que l'on en abuse et cela répond à des manquements de service. Là, on est dans quelque chose qui ne faut pas. Je trouve cela très chouette comme proposition, mais j'ai toujours des craintes à l'aborder de manière si imposée dans un document parce que cela laisse une porte ouverte à des décisions qui devraient peut-être prises autrement. Reparlons de l'aspect financier, reparlons de l'aspect de dégager à des aidants proches, des statuts, des choses qui sont plus de l'ordre légal que la solidarité qui doit être spontanée. On a un logement intergénérationnel aussi et l'on voit bien les limites.

J'avais dit au panel que tout ce qui était échanges intergénérationnels – et pourtant, je suis dans le milieu, donc je peux en choquer – ce n'est pas, pour moi, une solution en soi.

M. le Président. - Il y a des réactions, je le sens.

M. Dubois. - Pour être clair, je ne sais pas, à l'heure actuelle, si je suis pour la mise en place d'une banque du temps ou pas. Le temps qu'on a eu à notre disposition nous permet de proposer des pistes de réflexion. Je suis donc entièrement pour prendre le temps de se demander si c'est une bonne idée ou pas.

Mme Pitsinos. - Je suis désolée, je peux paraître un peu cassante dans mon discours. Je réinsiste sur le fait que je trouve cela utile de maintenir des initiatives. Pour certaines personnes, cela fonctionne, mais pour une minorité, et je pense qu'ici, on devrait réfléchir à quelque chose qui marcherait pour une majorité. Mais, je le soutiens totalement. Quand on nous pose la question de : « Avez-vous été plus loin ? ». On n'a pas eu le temps !

M. le Président. - Si je peux me permettre, dans l'exposé qu'avait réalisé Zihindula Mushengezi notamment, j'avais cru comprendre que cet échange de temps concernait d'abord et prioritairement les personnes retraitées parce que là, on est libre des activités professionnelles, de la garde des enfants, de l'éducation et je constate – je me tourne vers mes collègues qui ont des responsabilités locales – moi, en tant que bourgmestre, je vois que le transport des aînés se fait par d'autres aînés plus jeunes et qui ont du temps.

Il y a donc aussi un capital temps disponible dans le chef de retraités en bonne santé qui ont des ressources intellectuelles ou des capacités techniques à offrir à d'autres personnes âgées qui, elles, en ont besoin. Je croyais que c'était plutôt cela qu'on a voulu mettre en exergue, davantage que la maman qui a trois enfants et qui doit en plus donner du temps. Là, je peux comprendre que c'est difficile.

M. Zihindula Mushengezi. - Disons qu'au départ, il n'y a pas de limite d'âge par rapport à ceux qui peuvent prester les services, mais l'idée est que les services soient prestés en faveur de personnes âgées. Maintenant, ce qui est logique, c'est qu'une personne de 35, 40 ans, qui travaille, n'a pas beaucoup de temps. Justement, la nature fera en sorte que ce sont les personnes retraitées qui auront plus de temps pour le faire.

Là, je pense qu'on va maintenant très loin dans le détail. Nous, au niveau du panel, nous avons donné et soumis l'idée et après, on doit y réfléchir. Je me rends compte qu'on commence déjà à avoir des limites, les adaptations par rapport au milieu dans lequel nous vivons alors qu'à mon avis, c'est un travail à faire beaucoup plus loin.

M. le Président. - Ceci dit, c'est typiquement les débats parlementaires que nous avons. Quand quelqu'un dépose un texte, ce n'est pas nécessairement que les autres sont contre, mais ils essaient d'en cerner les limites et les dangers. Pardonnez-moi, nous sommes en train de vivre un débat parlementaire classique. Quelqu'un lance une idée, Mme Hazard m'a dit : « Attention à l'ubérisation et attention au manque de temps », mais cela n'empêche pas. On resserre finalement le dispositif.

Mme De Bue (MR). - Je vais d'abord réagir sur ce débat et puis j'ai une question plus ponctuelle puisqu'on est là plus pour un échange de questions. Dans le document, quand on parle des services aux personnes, il y a eu toute une partie qui insistait sur la valorisation des professionnels, des métiers, Madame a dit : « Je suis inquiète pour l'avenir de certains soins, le financement de certains soins ».

Vous avez aussi souhaité un équivalent de l'ONE pour les personnes âgées et en même temps, il y a aussi un besoin de plus de solidarité, de relations intergénérationnelles par cette proposition justement de banque du temps. Je crois que les questions qu'on se pose sont tout à fait légitimes par rapport aux limites du bénévolat que vous avez cité parce que, dans certaines communes, il y a des initiatives qui fonctionnent, dans d'autres pas.

Par rapport à l'ubérisation, c'était ma première remarque qui me venait à l'esprit quand vous avez soulevé la question. Comme vous le disiez, on a déposé une piste. S'agit-il d'une bonne ou d'une mauvaise piste ? On a besoin de plus d'informations. Et comme si c'était une proposition

classique de décret ou de résolution, Monsieur le Président, on en viendrait à demander des auditions, à demander des rapports et comme ce panel citoyen s'inscrit dans une logique de suivi.

Je ne sais pas, Monsieur le Président, si vous pourriez être d'accord avec cela, mais le Parlement ne pourrait-il pas s'engager à étudier cette piste que moi, personnellement, je ne connais pas ? Cela date de 1994. On a 23 ans de pratique au Japon. Est-ce ou pas quelque chose de transposable dans nos systèmes ? Ne pourrait-on pas, nous amener, avec des auditions ou un rapport ou peut-être avec les services du Parlement ? Je lance la proposition. Si c'est la demande du panel, parce que Monsieur disait : « C'est une piste, mais je ne sais pas si je suis pour ou contre ». Et je comprends cela parce que quelque part, on n'a pas encore le recul par rapport à cela.

M. le Président. - Mais il a quand même ajouté, si j'ai bien compris : « Je voudrais qu'on l'explore pour voir si elle est pertinente ou pas ».

Pardonnez-moi si j'utilise un jargon technique, mais je veux rebondir sur la suggestion pertinente de Valérie, parce que comme cela fait partie de vos conclusions, nous avons la faculté, dans notre règlement parlementaire, de charger un, deux députés, de mener un rapport et le Parlement met à leur disposition un certain nombre de moyens financiers et humains pour déposer un rapport.

Si vous estimez – puisque nous nous sommes engagés, et je brûle un peu la politesse à Paul parce que c'est son combat depuis le début, c'est le suivi et l'évaluation, et qu'il me pardonne – nous pourrions, et on va en discuter pendant notre heure de table, par exemple confier, et cela tombe bien puisque Valérie, vous l'avez entendue, est membre de l'opposition et il y en a d'autres de la majorité et tant mieux, c'est cela qui est très riche, c'est que l'on pourrait confier à une paire de parlementaires de faire un rapport vraiment détaillé sur l'initiative. Puisque nous avons convenu, tout au début de la séance, de nous revoir dans un an, cela donnerait l'occasion, à ces parlementaires de pousser beaucoup plus loin les recherches, de lister les avantages et les inconvénients et peut-être déboucher sur ce qui serait acceptable, sans ubérisation, sans toutes les mises en garde.

Je voudrais vraiment remercier Valérie parce qu'elle a évoqué une piste qui est non seulement intéressante sur le fond, mais qui vous donne une garantie. J'aimais bien la modestie d'Antoine qui a dit : « J'aimerais que l'on explore ». On a ouvert le débat, on a l'air passionnés et Élie l'a très bien plaidé avec Pascale et quelle est la suite ?

On pourra en discuter sans problème.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - J'aurais plein de questions, mais on va se limiter. Une question concrète par rapport à un des points que vous avez soulignés, qui est la constitution d'un cadastre de personnes âgées.

Mme Hazard. - Ce cadastre existe. Mais j'aimerais plutôt qu'Aurélie réponde à cela parce que je pense qu'actuellement on n'a pas accès à ce cadastre.

Mme De Bue (MR). - J'aurais bien voulu que vous contextualisiez à nouveau un peu cette proposition parce que le cadastre, il y a effectivement la limite de la protection de la vie privée. Je voulais savoir comment cela existe.

Mme Hazard. - En fait, il existe un cadastre. Les personnes de 65 ans et plus sont enregistrées. Mais on n'y a pas accès actuellement parce que justement il y a la protection de la vie privée et nous pensons que les référents juridiques, sociaux et ce que j'ai expliqué dans ce paragraphe, devraient pouvoir avoir ces informations et peut-être qu'à ce moment-là, on aurait un échantillonnage un peu plus important des personnes fragilisées qui ont besoin de notre aide et pour faire des campagnes plus ciblées, à ce moment-là.

On est fort dans la maladie d'Alzheimer, à Braine-le-Château, pour le moment. Évidemment, c'est très pudique, on doit faire attention, c'est très tabou, mais je veux dire que, sans parler de maladie, on pourrait déjà avoir la liste des personnes qui ont plus de 65 ans. Pourquoi ne peut-on pas l'avoir ?

M. le Président. - Évidemment, au moment des élections, toutes les listes sont disponibles, je me permets de le dire et la mention de l'âge y figure, mais dans nos services sociaux, si je peux me permettre, et je me tourne vers mes collègues, nous avons par exemple – mais c'est confidentiel – une liste « personnes isolées » et lorsqu'il y a, par exemple, les grandes chaleurs, il y a un passage parce que l'on sait quelles sont les personnes isolées.

Mais vous comprendrez, pour des raisons évidentes, que cette liste n'est pas disponible pour le public, ce sont uniquement les prestataires sociaux qui en ont connaissance.

Mme Hazard. - C'est cela que je demandais.

M. le Président. - Alors je comprends. Imaginez que l'on publie la liste des personnes de 85 ans et plus, qui sont seules avec les adresses...

Mme Hazard. - Non, Monsieur le Président, ce n'est pas cela.

M. le Président. - Martine, il y a M. le Greffier qui s'y met aussi. Il dit : « Les voleurs bénévoles vont se présenter ».

(Rires)

On a donc compris la limite du genre évidemment. On s'est bien compris. Avant de donner la parole à Paul, y a-t-il encore d'autres questions ? Ce qui m'a frappé dans les propositions, parce que l'on vient de le voter au Parlement, c'est la création de l'AViQ. Vous nous avez dit : « Il faudrait un AViQ qui soit « l'ONE » des personnes âgées ». On aura le débat tout à l'heure puisque le ministre porteur de cette réforme sera présent. Ma question est que manque-t-il ? Que faudrait-il ajouter ?

La parole est à Élie.

M. Zihindula Mushengezi. - L'AViQ a des pouvoirs qui sont des compétences très étendues, ce qui est une bonne chose, mais quand on gagne en extension, d'habitude on perd en compréhension. Je me dis que l'AViQ existe et touche même à des compétences qui sont réservées à l'ONE, mais pour autant, on ne va pas supprimer l'ONE. Nous nous sommes dit que, pour être efficace, il faudrait qu'il y ait quelque chose de spécifique en faveur des personnes âgées. Nous avons pensé que l'AViQ était trop...

M. le Président. - L'AViQ a remplacé l'AWIPH en grande partie. Vous dites donc : « Nous aimerions bien », si je comprends bien, « un outil plus directement dédicacé à la condition des seniors ». Comme, par exemple nous avons dans toutes les provinces l'appel maltraitance pour les seniors. Je ne sais pas si vous connaissez. Cela pourrait faire partie de cette agence pour seniors. Effectivement, cela peut être un démembrement de l'AViQ, mais en tout cas, que ce soit identifié. Cela me paraissait vraiment intéressant comme proposition aussi, donc je voulais l'entendre.

Il est, M. le Greffier regarde ma montre et j'ai compris. S'il n'y a plus d'autres interventions, je dis tout de suite aux femmes et aux hommes politiques qu'ils auront la pleine scène cet après-midi. Là, il y aura des réactions, peut-être des propositions aussi des groupes en disant : « Mesdames, Messieurs les panélistes, c'est dommage que vous n'ayez peut-être pas bien compris notre proposition de groupe qui était intéressante et que vous n'ayez pas relevé ». On va avoir un débat de l'autre côté. Comme on aura les ministres, on pourra dire : « Que fait ce Gouvernement ? Je ne

suis pas contente ». Ils vous répondront bien sûr, je les connais, ils ne vont pas trop se laisser faire et ce sera un dialogue intéressant.

Paul, c'est la lettre de Paul aux panélistes, si je comprends bien, pour clôturer cette matinée.

M. Verhaever. - Lettre de Paul aux corinthiens, c'est cela. En fait, le petit message que je souhaite très court, que je voudrais remettre, c'est à l'intention des parlementaires que vous êtes, mais aussi de ceux qui viendront tout à l'heure et notamment des ministres. Si le même message, je ne sais pas comment on pourrait faire, peut être aussi transmis tout à l'heure directement peut-être, pas de la même manière, mais sous forme de papier, je ne sais pas.

En fait, le panel des citoyens va remettre une série de recommandations aux parlementaires wallons. Soucieux d'une participation citoyenne encore plus effective et motivée par la thématique choisie, les panélistes demandent expressément aux parlementaires de la majorité, comme de l'opposition, de pouvoir avoir un suivi régulier de ce qu'il va advenir de leurs propositions, c'est-à-dire propositions du panel. Dès lors que ces propositions auront été prises en considération de façon concrète et qu'un travail d'évaluation aura été réalisé au préalable et communiqué aux panélistes, une journée plénière devrait pouvoir être organisée avec ceux-ci, de manière à clarifier les projets et permettre les interpellations.

En fait, on a trouvé que quatre journées, c'était vraiment trop peu. On a envie de s'investir encore et d'avoir un contrôle démocratique sur ce qu'il va advenir de nos propositions.

M. le Président. - Dès lors qu'il y a la lettre de Paul, il y a les exégèses et Martine en fait partie.

Mme Hazard. - Je me rends compte que l'on a oublié de vous remercier. Je vais lire les remerciements. Les membres du panel citoyen remercient M. le Président du Parlement wallon pour son accueil, ainsi que tous ceux qui, avec lui, ont pris le risque politique de cette initiative novatrice. Ils tiennent également à remercier les différents groupes politiques du Parlement qui leur ont partagé par écrit leur vision du vieillissement en Wallonie.

Les membres du Panel sont conscients qu'ils ne sont pas les premiers à se pencher sur le sujet qui a déjà donné lieu à diverses initiatives parlementaires qu'ils n'ont malheureusement pas eu le temps d'examiner sérieusement, aussi, le panel demande-t-il leur indulgence, certaine des suggestions proposées faisant sans doute plus ou moins double emploi – c'est ce qu'on vient de dire – tandis que d'autres mériteraient probablement d'être approfondies.

Merci aux experts proposés qui ont dévoilé des pistes auxquelles le Panel n'aurait pas songé de prime abord et ont offert des outils de réflexion.

Le Panel formule également ses remerciements à M. Philippe Destatte et Mme Pascale Van Doren qui ont exécuté un travail remarquable en le guidant et en rassemblant ses idées au mieux malgré la dispersion d'idées.

Le Panel tient à remercier l'ensemble des membres du personnel du Parlement Wallon et en particulier Mme Sandrine Herbot et M. Benjamin Hurard pour leur efficacité et leur disponibilité. Le Panel remercie enfin les membres du Parlement et le Gouvernement Wallon pour l'intérêt qu'ils porteront à la note qu'il rend aujourd'hui.

L'accueil a été chaleureux et le Panel a apprécié les échanges en son sein, aussi convivial que riche. Je ne vais pas refaire la même chose parce qu'on en a déjà parlé, mais je voulais terminer par la petite phrase de fin : le Panel suivra avec intérêt la poursuite des travaux sur ce thème et espère sincèrement avoir apporté des pistes sur cette prise en charge de la vieillesse qui nous concernent toutes et tous et que tous aimeraient envisager sous les plus beaux hospices de chaleur humaine, de partage et de valorisation de la personne.

Je pense que cela devait être dit.

M. le Président. - Nous allons nous retrouver aux salles archéologiques pour partager un repas. Je propose aux parlementaires qui vont nous rejoindre de se partager de manière à ce qu'on ait un brassage panellistes-députés puisque nous le sommes tous aujourd'hui.

Ensuite, nous serons assez exigent sur l'heure, 14 heures 30 minutes, nous devons tous être en séance, c'est-à-dire qu'à 20, je ferai un petit rappel discret par la meilleure arme que j'ai qui est le Secrétaire général pour vous amener ici et bien sûr d'avoir les parlementaires et les ministres présents.

Un excellent appétit à chacune et chacun.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 57 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 32 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Très heureux de vous retrouver après cette matinée très riche en échanges divers et très francs, après une petite période où nous avons pu nous sustenter et proroger les débats.

J'ai l'immense plaisir d'accueillir – regardez, l'équipe des trois mousquetaires est au complet –, mais vous les reconnaissez pour les voir très régulièrement ici, à la télévision ou ailleurs, le premier wallon, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon et je tiens à dire aux panélistes qu'il était un des plus fervents défenseurs de l'opération panel citoyen. Je veux donc largement partager avec lui, l'initiative du Parlement et du reste, un certain nombre d'écrits en attestent. Il est accompagné de son vice-président, M. Maxime Prévot. Ce n'est pas qu'il est venu surveiller son président, mais il a en charge, des prérogatives importantes qui concernent l'action sociale et qui concernent notamment le bien-être des personnes plus âgées. Comme vous avez beaucoup parlé de l'AViQ ce matin, cher Élie, puisque vous vouliez une agence des seniors pour la Wallonie, vous aurez l'occasion d'interpeller M. le Ministre Prévot. Ensuite, il y a très peu de temps, il était un de nos plus brillants parlementaires, il a rejoint l'équipe gouvernementale, M. Dermagne qui, lui, a d'autres responsabilités – les pouvoirs locaux, le logement et la cohésion sociale.

(Rires)

Car je pense qu'il y aura des interventions sur le sujet.

Je tiens à préciser aux ministres, puisque nous avons nos habitudes de travail qu'ici, on ne porte pas un titre. C'est le prénom qui généralement, prévaut. Ne vous étonnez donc pas. Il y a des échanges entre Élie, Éric, Aurélie et puis surtout, Martine, mais vous allez vite la connaître ou Gwenaëlle et bien d'autres.

Deuxièmement, la parole est très libre, mais je veux témoigner au nom de l'Institut Destrée, de M. Destatte, sa collaboratrice du corps scientifique que je salue et de M. le Greffier que nous avons eu ce matin, des expressions de très grande maturité où nous avons vu un grand nombre de panélistes parfois même sans aucun papier, livrer leur cœur et leur conviction, n'est-ce pas, Cécile ?

Quand vous n'étiez pas tout à fait d'accord, vous nous l'avez bien fait comprendre sur certains aspects.

Pour que les choses soient claires, vous n'avez pas vu les ministres ce matin et pourtant, ils sont au courant de tout ce que vous avez dit. Quelle est la magie ? Ils avaient délégué un certain nombre de collaborateurs qui étaient discrètement, mais très efficacement dans le fond de la salle et qui, pendant le temps de midi, les ont briffés sur tout ce que vous avez dit. Ne vous étonnez donc pas s'ils réagissent. Ils sont bien conscients de ce que vous avez énoncé et nous leur avons envoyé, dans le courant de la matinée, votre déclaration de consensus de telle manière qu'ils soient parfaitement au courant.

Ce que je vous propose, car leur temps est compté. Quand je dis compter, c'est que pour le moment, ils sont en conclave budgétaire. Ils ont plus les chiffres en tête que tout le reste. Merci, Messieurs les ministres, de vous être libérés pour un exercice qui est aussi difficile que de répondre à l'initiative citoyenne.

Sans plus attendre, voici ce que je vous propose. Chacun des trois ministres, dans l'ordre que vous choisirez, Messieurs, va réagir à la fois au panel et à votre suggestion et puis, si vous l'acceptez, nous vous redonnerons la parole. Ils réagiront une dernière fois, et tout cela dans le temps imparti puisque le budget wallon, son ajustement les attend.

Ensuite, je demanderai aux parlementaires présents – M. Fourny va nous rejoindre – de tirer un peu les conclusions des idées et du suivi de telle manière qu'endéans les deux bonnes heures, nous puissions tenir cet après-midi.

Comme d'habitude, c'est toujours le patron du Gouvernement. La parole est à M. Paul Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, Monsieur le Président et puisque l'on s'appelle par son prénom, merci, cher André de nous accueillir.

M. le Président. - Avec plaisir, Paul.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - D'habitude, on ne le fait pas même si bien entendu, on ne va pas vous le cacher, il y a une forme de mise en scène de la politique qui est normale. On se vouvoie, on s'appelle par nos titres quand on est en séance. C'est un peu conserver le rituel de la politique, mais je vous rassure, on s'appelle quand même par nos prénoms et on se tutoie majorité et opposition. On se fait même la bise – car on est en Wallonie – quand on est en dehors des séances.

Je ne vais pas faire une longue introduction, car notre but était surtout d'avoir un moment de dialogue avec les citoyens, mais juste deux ou trois mots sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement est vraiment ravi que le Parlement que cette initiative ait lieu. On sait que la démocratie, aujourd'hui, est assez largement en crise. On sait que l'on a besoin de renouveler l'intensité, la qualité du débat démocratique et qu'il y a beaucoup de citoyens qui ont des idées, des envies de s'engager et que c'est finalement une forme d'énergie gaspillée que de ne pas les impliquer dans le débat public. Cela fait donc un certain temps que l'on s'est dit, en dialogue avec André, que nous allions tenter cette expérience qui est vraiment une première pour le Parlement de Wallonie et pour la Wallonie, d'avoir un dialogue entre les élus et des citoyens tirés au sort, avec l'accompagnement que l'on a pu avoir et avec le soutien de l'institut Jules Destrée qui, depuis des années, fait du travail de prospective ; et avec l'Institut wallon d'étude, de prospective et de statistiques qui, lui aussi, fait tout un travail de prospective.

L'idée est très simple, c'est de se dire que notre époque est une époque dans laquelle croire que les institutions établies détiennent le savoir et que les simples citoyens ont juste à occuper, c'est une perception largement dépassée. Qui a été dépassée, je l'ai vécu, parce que dans ma vie antérieure j'ai été enseignant, qui a été très largement dépassée à l'université. À l'époque où nous avons fait nos études, que ce soit Maxime Prévot, André Antoine, Pierre-Yves Dermagne qui est un peu plus jeune, ou nous tous, très souvent dans les études supérieures, le professeur, du haut de sa chaire, débitait son savoir magistral et l'étudiant écoutait de manière très respectueuse sans avoir beaucoup d'interactions.

Plus le temps évolue, plus la pédagogie change. On a aujourd'hui des classes inversées, on a des pédagogies par projet, on a des pédagogies beaucoup plus interactives où l'enseignant est souvent un peu malmené par ceux à qui il enseigne, qui ont été rechercher sur Internet, dans les livres et ailleurs, une série de données, qui vont contester, vont participer à la discussion. S'inscrit ainsi une vraie logique dialogique où ce n'est plus celui qui détient le savoir qui diffuse son savoir à celui qui va simplement le recevoir, mais où il y a un échange critique qui permet de faire progresser collectivement la connaissance collective.

En médecine, c'est de plus en plus comme cela aussi, de plus en plus de médecins le disent. Autrefois, le médecin avait fait son diagnostic tout seul, il expliquait la thérapie à son patient en lui disant : « Vous avez telle pathologie, vous allez suivre tel traitement. Point ». Aujourd'hui, de plus en plus de patients, aussi grâce aux nouvelles technologies, vont se renseigner quand on leur apprend qu'ils ont une affection grave, quelle qu'en soit la nature, ils vont sur des sites spécialisés, ils vont essayer de se renseigner, ils vont discuter sur des forums avec d'autres personnes qui ont les mêmes pathologies qu'eux. Ils vont finalement faire un travail de diagnostic, d'analyse, par eux-mêmes, de manière très spontanée et en parler avec leur médecin.

Les médecins nous disent qu'ils doivent s'adapter, qu'ils ne peuvent plus juste dire aux patients : « C'est comme cela et pas autrement, prenez vos trois pilules par jour ». Ils doivent expliquer, dialoguer. Ceci permet d'avoir de bien meilleurs résultats parce que le patient, qui comprend mieux le diagnostic, qui comprend mieux pourquoi la thérapie qu'on lui a prescrite est dans son intérêt et qui est dans ce dialogue avec le médecin, s'inscrit dans ce parcours thérapeutique et que c'est aussi un des garants de sa guérison.

Il n'y a pas de raison que la politique fasse exception. Le grand théoricien de la psychanalyse Sigmund Freud disait : « Il y a trois métiers impossibles : enseigner, guérir et gouverner ». J'ai toujours trouvé qu'effectivement il n'avait pas tout à fait tort, ce sont trois des fonctions les plus difficiles. Si les enseignants ont fait le cap, si les médecins ont fait le cap, il n'y a pas de raison que les politiques ne passent pas le cap aussi et qu'eux aussi entrent dans un dialogue avec les citoyens et descendent de leur piédestal politique pour se confronter à l'opinion courante des citoyens sur des sujets de portée générale qui intéressent l'ensemble de la collectivité. On le fait déjà beaucoup.

Je voudrais quand même casser un peu cette image de la tour d'ivoire que l'on nous renvoie souvent. N'oubliez pas que nous sommes des élus, souvent des élus locaux, même si parfois on nous le reproche, que donc on vit au contact des citoyens. Aujourd'hui, je peux vous dire – je suis sûr que mes collègues feront la même réflexion – que les citoyens n'hésitent pas à nous interpeller. Quand je me promène dans les rues de Charleroi, mais aussi de Namur ou de Liège, très souvent, les citoyens nous interpellent, nous disent pour qui ils ne sont pas d'accord, nous posent des questions, et cetera.

Ce dialogue est déjà très présent, mais c'est vrai qu'il est épisodique. Il intervient à l'occasion d'une rencontre dans la rue, qui peut durer 30 secondes, qui peut durer deux-trois minutes. Il n'est pas structuré.

Nous avons donc voulu, autour d'un enjeu absolument essentiel pour nous, puisque l'on sait – mais Maxime Prévot le dira mieux que moi tout à l'heure – que la part de ceux qui auront plus de 65 ans va exploser dans la démographie wallonne dans les prochaines décennies. On sera à plus de 25 % d'ici 2030-2035, c'est donc un enjeu de société colossal. Cela mérite bien que l'on ait un dialogue entre politiques et – je vais utiliser le terme, mais il n'est pas du tout péjoratif dans mon esprit – profane ; profane au sens noble du terme, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas une idée déjà préconçue. C'est vrai que c'est un peu le défaut du politique, reconnaissons-le entre nous. On est dans des partis, on est dans des dialogues entre nous et petit à petit c'est vrai que les idées peuvent un peu se fossiliser, se sédimenter. Cela peut devenir des visions idéologiques qui sont un peu figées. Le fait de nous obliger à expliquer ces arguments, à entrer en dialogue, à écouter, à réfléchir, à prendre du recul par rapport à nous-mêmes dans ce dialogue entre des

« professionnels », parce que nous le sommes quand même, et des « non professionnels » de la politique. C'est certainement une manière pour les uns et pour les autres d'apprendre.

À l'inverse, j'ai aussi la conviction, pour avoir fait quelques expériences aussi à l'échelon local, que c'est également très intéressant pour les citoyens qui participent à cet exercice. Je fais de la politique depuis 10 ans, mais avant cela j'étais comme vous, un citoyen ordinaire, engagé, qui s'intéressait à la politique. Vu de l'extérieur, on se dit parfois : « Bon Dieu, mais pourquoi ne font-ils pas ceci, pourquoi ne font-ils pas cela ? Pourquoi ces politiciens n'ont-ils pas décidé de ceci ou de cela ? »

Quand on rentre dans l'exercice d'une délibération approfondie, on s'aperçoit que le travail qui est le nôtre au quotidien est un travail qui se fait dans un jeu de contraintes incroyablement complexe. Je ne dis pas cela pour nous plaindre, mais on doit tenir compte de la Constitution, des avis du Conseil d'État, des avis de la Cour constitutionnelle, des rapports de la Cour des comptes, des juridictions internationales, on a des contraintes budgétaires, et cetera. Ensuite, la démocratie elle-même est organisée par des règles et des procédures qui font que tout cela vient canaliser, en quelque sorte, ce travail. Parfois, quand on dit : « Pourquoi ne fait-on pas cela ? Il n'y a qu'à faire », une fois que l'on creuse un dossier, on s'aperçoit que c'est parfois beaucoup plus compliqué que l'on ne l'avait imaginé a priori.

Je crois que cet apprentissage réciproque des non-élus qui apprennent l'exercice du pouvoir dans le dialogue avec les élus et des élus qui apprennent à descendre un peu de leur piédestal et à ouvrir leurs écoutilles et leurs horizons dans un dialogue avec les citoyens, c'est quelque chose de très prometteur.

Je m'arrêterai là. J'espère cette première n'est qu'une première et que nous aurons très largement l'occasion non seulement de dialoguer aujourd'hui, mais d'avoir, mon cher André, d'autres expériences du même type dans les mois et les années qui viennent.

M. le Président. - C'est un peu curieux, mais cela vous indique aussi la volonté de proximité que nous voulons avoir avec vous.

Après Paul, si vous l'acceptez, nous allons entendre Maxime.

Ensuite, ce sera Pierre-Yves, mais rassurez-vous, le micro changera ensuite de place.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci André, on a quand même du mal dans cette pièce.

Bien le bonjour à chacun et chacune d'entre vous.

C'est vrai que dans un laps de temps record, on a été briefé au mieux sur le contenu des échanges. Je vous avoue que l'on n'a pas eu l'occasion de lire encore l'intégralité de la dizaine de pages de rapport que vous avez pu rédiger puisque, comme André l'a signalé d'entrée de jeu, nous sommes actuellement enfermés à l'Élysette depuis hier et probablement pour de nombreuses heures encore pour essayer d'ajuster le budget de la Wallonie. On est immergé dans des sommes qui ne nous ont pas permis de participer à l'ensemble de vos travaux.

Toutes mes excuses, d'entrée de jeu, si dans cette première réaction, sur base des éléments qui ont été portés à ma connaissance, vous aviez peut-être un goût de trop peu en disant : « Il n'a pas parlé de ceci » ou « Il n'a pas évoqué cela ». Peut-être que l'interaction qui pourra découler de cette première prise de parole sera l'occasion de revenir sur certains points d'attention.

Un élément qui est clair dans les informations que l'on a pu me transmettre, c'est qu'il y a deux ou trois types de propositions que vous formulez.

D'une part, des souhaits, des aspirations à mettre sur pied des projets ou des organismes qui existent déjà et qui montrent le déficit de communication. C'est un enseignement que l'on peut en tirer en disant : « Finalement, cette demande qui ressort du panel, il y a déjà aujourd'hui des outils existants et financés pour réaliser le travail ». C'est donc que l'on doit travailler demain pour pouvoir faire mieux connaître ces outils.

Il y a une deuxième catégorie de recommandations qui sont des réformes ou propositions que vous formulez et qui sont en cours de préparation. Ce sera une belle occasion de vous en dire quelques éléments.

Il y a la troisième catégorie qui sont des suggestions qui jusqu'à présent n'ont pas été travaillées et seront incontestablement des éléments de motivation pour voir comment on peut cheminer avec l'ensemble des équipes sur ces propositions.

Pour revenir peut-être sur la première catégorie, vous avez souhaité exprimer votre attention à doter demain le paysage wallon notamment d'un service spécialisé de proximité à l'égard des aînés pour pouvoir à la fois apporter des informations, être orienté écoute, voire aider quand il y a des conflits avec les enfants et, d'autre part, être présent aussi en cas de maltraitance puisque c'est dramatiquement un élément souvent mis en exergue par les statistiques. Il y a un nombre trop important chaque année encore de personnes âgées qui font l'objet de maltraitance, qui n'est d'ailleurs pas que de la maltraitance physique. La maltraitance physique est déjà en soi odieuse, mais il y a aussi la maltraitance psychologique.

Il y a de la maltraitance économique quand on a parfois un entourage qui gère les deniers de la personne âgée, pas seulement pour lui faciliter la vie parce que, parfois, elle serait distraite ou absente, mais d'une manière assez coercitive, infantilisante même en étant dans une démarche d'argent de poche que la personne âgée doit quémander auprès de sa famille.

Nous avons, en Wallonie, une agence spécialisée sur les questions liées à la maltraitance des personnes âgées. Cela s'appelle « Respect Seniors » et probablement qu'elle mériterait d'être mieux connue. On voit d'ailleurs qu'à chaque fois qu'il y a une campagne d'information, de publicité qui est lancée par « Respect Seniors », on a un pic de coups de téléphone parce que c'est le fait d'avoir entendu à la radio, à la télévision cette campagne de publicité qui permet aux gens de dire : « Ah, j'ignorais que cela existait, je vais appeler ». Cette structure existe.

Nous finançons aussi des ASBL, je pense notamment à Senoah qui fournit des conseils juridiques aux aînés et qui, également, peut intervenir dans de la médiation familiale, parce que, là aussi, c'est une difficulté que l'on ne peut pas nier, pas de politique de l'autruche en la matière. C'est aussi une difficulté qui peut être rencontrée et souvent, reconnaissons-le, lorsqu'il s'agit de voir comment les familles sont mobilisées sur les questions de prise en charge des aînés quand ils sont amenés, soit d'initiative, soit poussés dans le dos, à quitter leur domicile initial. Cela aussi, c'est un élément problématique. Vous avez énormément de familles qui sont déchirées à l'idée de devoir placer un de leurs parents ou leurs deux parents. Vous avez aussi des familles qui se font une joie de trouver un prétexte pour les placer.

Viennent alors les conflits et c'est normal qu'il puisse y avoir une écoute de ce côté-là.

Vous avez aussi été nombreux à insister sur les questions intergénérationnelles. C'est une thématique extrêmement importante que l'on essaie d'abord de promouvoir dans différents secteurs, y compris lorsqu'on finance de nouvelles crèches, lorsque l'on crée de nouvelles écoles, là avec la Communauté française, on cherche à articuler, comme c'est le cas, par exemple, dans un projet à venir ici en terre namuroise, la création d'une nouvelle crèche et d'une école maternelle avec une maison de repos. J'ai vu une expérience comme cela, magnifique d'ailleurs, à Comines-Warneton, tout à l'ouest de la Wallonie – pour ceux qui sont issus de la Wallonie picarde parmi vous – de crèche qui était à l'intérieur de la maison de repos et c'est extraordinaire de voir combien il y a là une démarche gagnante-gagnante des deux côtés, *win-win*, comme on dit en bon wallon, pour travailler sur ces questions intergénérationnelles.

Là aussi, des centaines de milliers d'euros sont financés chaque année par la Wallonie au bénéfice d'ASBL pour, aux quatre coins de la Wallonie, dans leur territoire, favoriser les projets intergénérationnels. C'est un élément qui doit se savoir bien entendu.

Vous avez aussi été interpellés ou en questionnement sur la question de la formation et de l'information des personnes qui encadrent les aînés. Là aussi, c'est un enjeu important.

Quand on parle, par exemple, de la prise en charge en maison de repos, on est d'abord préoccupé de savoir s'il y a une place disponible et s'il y en a une à proximité de chez soi, si elle est financièrement accessible, mais aussi si le personnel est de qualité, si le personnel est humain parce que c'est ce qui va faire beaucoup aussi de la qualité du séjour de la personne plus âgée.

Il y a là aussi des formations qui sont dispensées. Je parlais tout à l'heure de l'ASBL Senoah, c'est aussi un élément qu'elle réalise pour accompagner, coacher. C'est d'autant plus intéressant et important que si je fais le lien avec une autre préoccupation que vous avez, semble-t-il, exprimée, qui est celle du statut de l'aidant proche, on a souvent un entourage familial ou de proximité – ce ne sont pas toujours que des enfants, ce sont parfois aussi des cousins, ou des voisins – qui accompagne une personne âgée, mais s'épuise aussi. Quand la personne est victime d'Alzheimer, par exemple, qu'elle n'a pas de place dans un cantou pour la prise en charge et que c'est la fille ou le fils qui doit presque chaque jour être au chevet, passer, organiser et coordonner. C'est non seulement coûteux, notamment surtout les démarches des aides familiales – je vais y revenir –, mais c'est également épuisant nerveusement, physiquement. Si en plus votre parent, ayant fait une mauvaise chute, s'est cassé le col du fémur, demain n'a plus la même mobilité, est désormais en fauteuil roulant, la vie doit se réorganiser totalement différemment.

Cette question de l'aidant proche est à cheval à la fois entre les matières fédérales et régionales, mais du côté de la Région wallonne, c'est un élément clé sur lequel nous travaillons puisque je mets actuellement la dernière touche à un décret qui va reconnaître un organisme wallon plein et entier pour soutenir les aidants proches et donc leur octroyer aussi un financement structurel et qui ne soit pas « au petit bonheur la chance », d'année en année, en fonction des humeurs du ministre, mais que ce soit très clairement une structure au financement pérenne et donc à l'action efficace puisque inscrite aussi dans la durée.

Chacun conviendra d'ailleurs que si le vieillissement de la population est un défi, et j'ose dire que c'est probablement en balayant aussi devant notre porte, un des plus grands défis sociétaux qui a été le moins bien préparé par la classe politique tous partis confondus, on l'a insuffisamment anticipé et l'on voit maintenant combien nous sommes dans une course contre le temps : 2025 c'est dans quelques années seulement, mais c'est la période à partir de laquelle on va avoir une explosion du nombre d'octogénaires. Tous les *papy-boomers* vont voir le jour suite au *baby-boom* de l'après-guerre, avec un enjeu énorme.

Bien entendu un enjeu énorme sur le plan socioéconomique et je me rappelle de l'ancien président de l'Université du troisième âge de Namur, feu Paulin Duchêne, que certains ont peut-être bien connu. Il disait que l'on vit une époque où il y a quatre générations qui se côtoient. Deux qui ne travaillent plus, une qui travaille et une qui ne travaille pas encore.

Mais quand on voit dès lors la charge que cela représente pour assumer les coûts liés à ce mécanisme qui est très généreux, par cette sécurité sociale, et on est les premiers heureux, évidemment, à voir nos parents qui vivent le plus longtemps possible, pour autant que ce soit en bonne santé et dans de bonnes conditions. C'est également un enjeu qui bouscule les repères sociétaux et qui bousculent aussi la réponse des pouvoirs publics à cela.

On a un déficit majeur de places en maisons de repos. Entendons-nous bien, je ne suis pas le premier chantre des maisons de repos, chacun appréciant, en général, de vouloir rester à son domicile le plus longtemps possible. C'est généralement la première demande des personnes âgées.

Une minorité seulement demande à pouvoir être prise en charge en institution parce que souvent ils sont en isolement social terrible. Il n'y a plus personne qui vient leur rendre visite, qui leur parle. Je connais des personnes âgées qui ont plus de 80 ans qui ont huit enfants et dont aucun ne vient leur rendre visite. Eux, sont demandeurs alors d'être en institution pour avoir du lien social. Mais généralement, les gens aspirent à rester à leur domicile, dans des conditions de qualité, dans l'accompagnement, mais aussi d'accessibilité financière parce que tout cela a un coût. Les pensions ne sont pas toujours à même de couvrir l'ensemble de cette charge.

Mais nous avons aussi besoin d'une réponse institutionnelle. En maisons de repos, vous avez certainement tous déjà été confrontés dans vos familles à un moment où il faut trouver désespérément une place, l'on vous dit que les files d'attente sont de plus d'un an, or, l'urgence est là, elle est immédiate, parce que vous aviez peut-être un parent ou un couple de parents qui étaient tout à fait autonomes et puis suite à un accident, soit cérébral, soit physique, soit un décès prématuré, il n'est pas rare de voir dans les couples plus âgés, quand Madame s'en va, Monsieur qui est tout perdu parce qu'il est d'une génération où c'était Madame qui, derrière les apparences, tenait quand même le pot droit et faisait en sorte que le ménage tournait.

On a ces périodes où la personne commence à être désorientée, n'est plus en capacité de s'assumer seule et l'on doit trouver en urgence une prise en charge, avec là, alors, le problème de la liste d'attente trop longue.

Pour, à partir de 2025, répondre adéquatement aux besoins de prise en charge des personnes âgées, le centre d'expertise fédéral en matière de santé publique préconise la création d'environ 3 000 nouvelles places par an à l'échelle de la Belgique.

Pour vous donner une idée, cela voudrait dire inaugurer une nouvelle maison de repos de 100 lits toutes les trois semaines en Wallonie. On en est bien loin. Raison pour laquelle, avec mes collègues du Gouvernement, nous sommes en pleine discussion d'ailleurs sur une note politique générale et les résultats de votre panel ne pourront que m'aider, pour pouvoir obtenir des moyens complémentaires parce que l'on a cet impératif, demain, de remettre du vent dans les voiles de la mécanique de création de places. En quittant aussi les tiroirs figés de la maison de repos, la maison de repos et de soin traditionnel, parce que l'on doit aussi avoir des résidences services, on doit aussi mettre en place des résidences sociales pour qu'elles soient financièrement accessibles à un plus nombre. On a aussi des idées nouvelles, qui germent d'ailleurs ailleurs en Europe. On a pu se rendre dans le canton de Vaud en Suisse, avec quelques parlementaires qui sont d'ailleurs ici présents, il y a quelques mois. On est là dans des structures dites hôtels des patients, intermédiaires entre l'hôpital et le retour au domicile.

Maintenant, on est dans une course effrénée à réduire la durée de séjour en hôpital, on le voit notamment avec les accouchements, parce qu'il faut faire des économies, mais quand vous êtes une personne âgée qui a été hospitalisée pour une raison x ou y et puis que la seule réponse, c'est : « Vite, vite dehors » sans qu'il y ait de capacités de prise en charge et d'accompagnement après au domicile, cela fait pire que mieux. Parfois, il y a encore un accompagnement psychomédical qui doit se faire dans des structures intermédiaires. Tout cela, nous souhaitons bien entendu y travailler et le tout aussi, en veillant au contrôle des prix. On a parfois une inflation extraordinaire. On a un prix de base qui déjà souvent très élevé. Dès que l'on demande une bouteille d'eau, c'est autant en plus. Dès que l'on veut regarder la télévision, c'est autant en plus, même chose pour un frigo dans la pièce. Cela ne va plus, donc tout cela doit être cadré demain pour éviter les abus et éviter que la seule solution soit aussi le secteur privé qui est généralement plus onéreux que le secteur public et associatif, même si l'on a besoin de tous les secteurs pour répondre aux besoins.

Tout cet enjeu de l'économie des cheveux blancs, la *silver* économie, est un élément avec mon collègue, M. Marcourt, auquel nous sommes attentifs. Les parlementaires d'ailleurs ont initié un débat sur le sujet, il y a plusieurs mois, qui s'est traduit par une résolution adoptée à l'unanimité par ce Parlement. On a un peu notre feuille de route sur les dossiers que nous devons mener en

la matière parce que ce sont des opportunités d'amélioration de la qualité de vie et de la prolongation de la santé de nos concitoyens les plus âgés, mais ce sont aussi des opportunités de création d'emplois, d'activités économiques. C'est un élément qui ne doit pas être négligé. Autant l'arrivée du numérique est en train de transformer notre structure économique et le profil de nos PME, les opportunités d'emplois, autant pour cette révolution des cheveux blancs, pour le dire avec beaucoup d'amitié, c'est aussi un secteur de transformation des opportunités socioéconomiques à ne pas louper.

Vous avez aussi été en interrogation sur les questions de logement. Comme le ministre du Logement est présent, je ne vais pas marcher sur ses plates-bandes, mais toutes ces réflexions sur l'intergénérationnelle, les habitations kangourous, les habitations modulables, cela fait aussi partie des dossiers dont il ne manquera pas de dire un mot, bien entendu.

Je voudrais peut-être terminer – je me connais, une fois que j'ai le micro, j'ai tendance à oublier de le lâcher, heureusement qu'un règlement existe pour minuter les prises de parole dans cette assemblée en général – en disant un mot de l'assurance autonomie. Je pense que des échos qui me sont revenus, le principe, l'idée généreuse de l'assurance autonomie est une idée à laquelle vous pouviez souscrire, mais en étant encore interrogatif sur ses modalités, sur ce que cela recouvrait. En fait, cette assurance autonomie existe depuis 10 ans en Flandre. On a du retard.

La Flandre a, depuis une décennie déjà, mieux appréhender ce défi de vieillissement de sa population. Il faut reconnaître qu'ils y ont été plus vite poussés que nous, parce que vous le savez, dans les profils démographiques entre le nord et le sud du pays, il y a une population beaucoup plus vieille encore dans le nord du pays que chez nous, raison pour laquelle d'ailleurs certaines formations politiques que l'on ne citera pas ont abandonné depuis plusieurs années le discours visant à scinder les pensions. Vous vous souviendrez peut-être qu'à un moment donné, cet enjeu de la scission était aussi mis sur la table, on ne l'entend plus maintenant et pour cause puisque le fait de le maintenir au niveau fédéral bénéficie bien entendu à la Flandre davantage que dans le sud.

La question de l'assurance autonomie, j'ai voulu aussi, nous avons voulu au Gouvernement nous saisir de ce dossier. On le sait, on n'aura pas la capacité demain d'inaugurer une nouvelle maison de repos toutes les trois semaines. Il faut donc travailler à la première préoccupation des citoyens qui est le maintien à domicile, dans de bonnes conditions et financièrement accessible. L'idée de l'assurance autonomie, comme son nom l'indique, est une assurance qui s'activera le jour où vous êtes confrontés à un problème de dépendance.

L'idée est donc, à l'instar de la Flandre qu'il y ait bien une cotisation annuelle de 50 euros pour chaque individu de plus de 26 ans, réduite de moitié pour les personnes qui sont confrontées à de moindres ressources financières, donc c'est soit 50, soit 25 euros.

Comme une assurance incendie, j'ai envie de dire. On râle toujours de devoir la payer, mais le jour où on est, x années plus tard, confronté à l'incendie de son habitation, on se réjouit d'avoir payé l'assurance. L'idée est la même : c'est qu'on paie cette assurance en n'espérant jamais en avoir besoin. Mais tous ceux qui n'en ont pas besoin permettent alors le financement de l'aide à apporter à ceux qui sont confrontés à une perte d'autonomie, qui sont confrontés à la dépendance.

Le jour où, de l'effet de l'âge, parce que les artères sont là et on devient plus âgés, il y a une perte d'autonomie, du fait d'un accident – cela peut être un AVC, un accident de voiture – du fait d'un handicap – soit initial, soit provoqué par un accident. Quand dans une de ces situations demain, un Wallon ou une Wallonne, quelque soit son âge – parce que c'est ceux de plus de 26 qui vont cotiser, mais même ceux de cinq ou sept ans pourront en bénéficier – il y aura donc une solidarité qui sera organisée pour pallier la situation de dépendance de la personne.

Aujourd'hui, il y a une situation aberrante. L'AWIPH n'existe plus puisqu'elle a été remplacée par l'AViQ – l'Agence pour une Vie de Qualité. Mais, l'AWIPH qui s'occupait des personnes

handicapées jusqu'il y a peut avait une règle que je trouve aberrante. Vous pouviez obtenir des aides financières et matérielles de l'AWIPH si votre handicap se déclenchait avant 65 ans, mais pas après.

Si vous faisiez un AVC à 66 ans, *rastrein valley*, comme on dit. Si par contre, vous aviez le problème à 42 ans, ce n'est pas une difficulté. Or, à un moment donné, l'enjeu pour nous c'est d'être au rendez-vous de la solidarité quand un Wallon ou une Wallonne est confronté à un problème. Le critère de l'âge n'est pas un critère pertinent.

Avec l'assurance autonomie, on va gommer ce critère de l'âge. Que vous ayez 20 ans et que vous perdiez un bras parce que vous revenez de guindaille et vous faites un accident de voiture ou que vous ayez 72 ans et que vous fassiez une mauvaise chute qui vous casse le col du fémur – et pas de l'utérus comme on l'avait dit au JT à l'époque erronément – vous aurez droit à la solidarité wallonne avec cette assurance autonomie.

À une différence près par rapport à la Flandre, c'est que la Flandre, lorsqu'elle a identifié que quelqu'un était en perte d'autonomie et était donc éligible, elle octroie un chèque chaque mois. C'est une somme d'argent qui est versée en disant : « Avec cette somme d'argent, vous êtes censé vous payer les services pour réduire votre dépendance ». Dans les faits, on a déjà vu à plusieurs reprises certains qui se payaient leurs cigarettes plutôt que réellement payer les services dont ils avaient besoin.

La Wallonie a opté pour une autre orientation qui est de dire : « On ne donne pas un chèque chaque mois à celui qui est confronté à un problème d'autonomie. On lui permet d'accéder à des offres complémentaires d'aides familiales, d'aides ménagères, de gardes malades ». Des services, des prestations au domicile pour accompagner et réduire l'autonomie, comme cela, on est sûr que cela sert à ce à quoi c'était destiné plutôt que d'être dévoyé.

C'est d'ailleurs techniquement assez compliqué à mettre en œuvre avec toutes les mutuelles, avec tous les services de gardes et d'aides à domicile, mais c'est ce sur quoi nous travaillons. Voilà quelle est la logique de cette assurance autonomie qui n'a pas vocation à régler tous les problèmes liés au vieillissement de la population, qui n'a pas vocation à régler tous les problèmes liés à la dépendance et à la perte d'autonomie, mais qui a vocation, dans une population vieillissante comme nous la connaissons aux quatre coins du monde des pays développés, de pouvoir apporter une réponse pragmatique, efficace, que la Flandre apporte déjà depuis 10 ans, à notre population wallonne également pour pouvoir le moment venu avoir un renfort dans les prestations et les services.

D'ailleurs, les aides de garde à domicile, de gardes malade ou d'aides familiale que vous pourriez solliciter dans ce cas-là, vous savez qu'il y a toujours une petite part contributive, cette part contributive sera calculée en fonction de vos revenus pour que là aussi il y ait une justice sociale en fonction de ce qu'est votre capacité de financement ou pas pour ce service.

Voilà, Monsieur le Président, cher André, ce que je pouvais partager comme considération après un premier tour d'information. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre, mon cher Max.

La parole est à Pierre-Yves, Monsieur le Ministre de toutes les compétences, qui a été cité tout à l'heure et ce matin. Vous êtes attendu.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Merci Monsieur le Président, merci cher André.

Avant toute chose, je voudrais remercier l'ensemble des participants à ce Panel Citoyens et puisque j'ai compris qu'il était d'usage que l'on s'appelle par son prénom, vous ne m'en voudrez pas, mais malgré mon jeune âge, j'ai une mauvaise vue.

À part Maryline et Paul ici, j'aurais du mal à lire la nominette qui se trouve sur votre pupitre. Vous ne m'en voudrez pas, mais il faudra que chacun, dans les échanges que l'on pourra avoir tout à l'heure, annonce son prénom.

Je me réjouis, comme Paul et comme Maxime, que le Parlement de Wallonie ait pris cette initiative. C'est une première en Belgique, d'organiser, dans un parlement, dans un temple de la démocratie, ce panel citoyen qui, en tant que ministre des Pouvoirs locaux. Alors, le ministre des Pouvoirs locaux, c'est le ministre des villes et des communes, pour le dire de manière plus claire. On connaît finalement assez bien, sur le terrain local, municipal, la participation citoyenne puisque l'on a toute une série de commissions consultatives, de conseils consultatifs – conseil consultatif des aînés, commission consultative de l'aménagement du territoire, commission communale de développement rural et encore toute une série de choses. De même qu'en tant que ministre du Logement, c'est avec plaisir que je rencontre régulièrement – et je viens d'ailleurs de prendre rendez-vous avec Paul, il y a quelques instants – les membres de comités consultatifs des locataires et des propriétaires.

Je me réjouis donc vraiment que finalement, on ait transposé cette démarche locale ou supra locale au niveau du Parlement wallon, sur une thématique importante qui est celle du vieillissement de la population. Maxime a déjà évoqué toute une série de thèmes, mais c'est clair que le Gouvernement wallon et le ministre du Logement que je suis sommes particulièrement attentifs à la question et à la situation des personnes âgées, que ce soit au niveau communal et surtout, dans la question de l'accès au logement, car comme Maxime l'a dit, de plus en plus – et c'est fort heureux, grâce à l'amélioration des conditions dans lesquelles on vieillit. On vieillit de mieux en mieux et de plus en plus longtemps. C'est une excellente chose, mais on a surtout envie de rester chez soi tant qu'on le peut, tant que les conditions le permettent, mais avant de pouvoir rester chez soi, il faut avoir un chez-soi, il faut avoir un toit.

En tant que ministre du Logement, j'ai le plaisir et surtout l'honneur, au nom du Gouvernement wallon, de porter toute une série de réformes qui visent à favoriser l'accès au logement public, car on sait que la population âgée est une des populations les plus précarisées. Parmi les trois catégories de population qui sont les plus précarisées, qui ont le moins de moyens disponibles, pour toute une série de raisons – pensions faibles, toute une série de frais annexes à couvrir. On parle notamment de l'accès aux soins, aux médicaments. Cette population est une des trois qui est la plus fragilisée, la plus précarisée en termes de revenus disponibles et donc, en termes de revenus qui permet d'acquérir ou de louer un logement ; les deux autres étant les jeunes de moins de 25 ans ou les familles monoparentales avec enfants. Quand on parle de familles monoparentales, ce sont des femmes avec enfants, en général, pour le dire très platement. La troisième catégorie étant les personnes isolées de plus de 65 ans.

Dans la réforme que j'ai l'honneur de porter au nom du Gouvernement wallon sur les bancs de ce Parlement la semaine prochaine puisqu'on en débattra pendant deux longues journées – c'est un thème qui vaut la peine d'être discuté longuement – figure toute une série de mesures qui vise à faire en sorte que les personnes âgées, les personnes isolées de plus de 65 ans, en particulier, aient un accès qui soit un accès prioritaire au logement public. Quand on dit « logement public », c'est ce que l'on appelait « logement social », mais on veut aussi élargir le concept, faire en sorte que toute une série de situations qui aujourd'hui, ne sont pas couvertes par cette définition du logement social, rentre dans les logements qui seront, demain, accessibles à des personnes qui sont les plus fragilisées de notre société, de notre Wallonie dont une partie des personnes âgées. C'est avec plaisir et honneur que je porte cette réforme qui fera en sorte que les personnes âgées isolées aient un accès facilité, un accès prioritaire aux logements publics à la fois en ayant des points de priorité. Vous savez que pour accéder à un logement public aujourd'hui, il y a toute une série de critères avec des points. On attribue parfois des points de manière un peu mécanique et automatique, mais la volonté, c'est de faire en sorte que l'on tienne mieux compte des spécificités de tout un chacun et particulièrement, des personnes âgées pour pouvoir accéder à ce logement.

Aujourd'hui, le fait d'être propriétaire d'un logement – appartement ou maison – ce qui est souvent le cas pour des personnes âgées qui, au fil de leur vie, ont emprunté, ont remboursé un emprunt hypothécaire pour payer leur maison ou leur appartement, se retrouvent finalement à 60, 70 ou 80 ans seuls dans un logement qui n'est plus adapté, qui est trop grand, qui n'ont pas envie de vendre nécessairement pour toute une série de raisons – enfants ou on y est attaché ou on a passé une grande partie de sa vie dans un quartier –, mais souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un logement plus petit, mieux situé, plus proche des services de soins, des magasins, plus en centre-ville, parce que c'est plus rassurant.

Aujourd'hui, ces personnes, parce qu'elles sont propriétaires d'un logement, ne peuvent pas bénéficier d'un logement public. Demain, avec la réforme portée par le Gouvernement wallon ce sera possible, pour autant que ces personnes acceptent de mettre leur bien – appartement ou maison – en location via le marché public, via notamment ce que l'on appelle les agences immobilières sociales qui permettent d'avoir un revenu garanti, la garantie d'un loyer payé chaque mois, finalement d'éviter tous les tracas qu'un propriétaire qui met son bien en location via le marché classique privé peut rencontrer : des impayés, des réparations à effectuer, toute une série de choses qui rendent la vie parfois difficile et qui sont un obstacle aujourd'hui à ce que des personnes âgées mettent leur bien en location et l'offrent à d'autres sur le marché privé. Demain, en passant par une agence immobilière sociale, elles pourront bénéficier d'un autre logement mieux et plus adapté à leur situation. C'est un des grands pans de la réforme du logement qui vise les personnes âgées.

Comme Maxime l'a dit, si l'on veut d'abord rester chez soi, si l'on rentre de plus en plus tard – et c'est fort heureux – en maison de repos, il y a toute une série de situations que l'on doit rencontrer avec l'évolution de l'état de santé. Souvent, la résidence sociale est une de ces étapes. Malheureusement, une résidence sociale aujourd'hui coûte cher et même très cher. En tant que ministre du Logement, avec le Gouvernement wallon et avec le ministre de l'Action sociale, on veut favoriser de plus en plus des résidences services sociales par le biais desquelles on permettra d'avoir à la fois les services et le côté plus ouvert, familial et autonome d'une résidence service et en même temps des loyers et des tarifs qui sont ceux du logement social, du logement public.

On a inauguré il y a quelques années une première expérience ici, à Jambes, sur le territoire de la Ville de Namur, avec le CPAS de Namur, avec le Foyer jambois, si je me souviens bien. C'est une expérience réussie. La volonté est de faire en sorte que demain, à travers le territoire wallon, on puisse généraliser cette expérience.

Comme Maxime l'a dit aussi – je vois Clotilde qui est là et c'est un thème qui lui est particulièrement cher – on veut développer aussi ce que l'on appelle l'habitat kangourou, l'habitat intergénérationnel. Quand on dit « kangourou », c'est parce qu'il y a la poche du kangourou avec à la fois la maman qui est plus âgée et l'enfant qui est plus jeune. Ce sont des formes d'habitat qui permettent à une personne âgée de vivre avec des personnes plus jeunes. Aujourd'hui, cela pose toute une série de difficultés sur le plan légal en termes d'individualisation des droits sociaux, en termes de fiscalité, en termes de succession.

Avec les nouvelles compétences qui sont celles de la Wallonie suite aux réformes de l'État – les réformes institutionnelles sont souvent compliquées – cela permet au quotidien ici, en Wallonie, de se saisir de toute une série de compétences et de faire bouger les choses, de faire bouger les lignes pour tenir compte de cette évolution de la société.

Je ne serai pas beaucoup plus long, mais quand on parle d'habitat intergénérationnel, il faut aussi pouvoir aménager le logement. Au niveau de la Wallonie, il existe des prêts intergénérationnels à taux zéro pour permettre à une famille d'accueillir, au sein de leur maison, au sein de leur logement, une personne plus âgée qui nécessite des aménagements dans le logement. Ces aménagements peuvent être pris en charge par un prêt à taux zéro qui permettra de financer toute une série de travaux dans la maison et éventuellement de créer une annexe pour accueillir

une grand-mère, un grand-père ou même un voisin ou une voisine plus âgés avec qui l'on a noué des liens ou avec qui l'on a envie de nouer des liens, et de faire en sorte que la cohésion sociale, pour que – cela a été évoqué tout à l'heure – ne soit pas juste un mot, mais soit une réalité au quotidien.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Je vous remercie pour votre participation, votre engagement, votre implication dans ce panel citoyen. C'est avec plaisir que je répondrai aux questions des uns et des autres, pour autant que vous me donniez votre prénom avant de commencer.

M. le Président. - Pour faciliter la tâche, en principe pendant la période de midi, nous avons enregistré les noms et prénoms des panélistes. On va vérifier l'efficacité de vos services, Monsieur le Greffier, puisqu'en principe les prénoms devraient apparaître.

Comme convenu, ils sont là, profitez-en. Vous avez maturé, analysé et travaillé les sujets sur différents aspects pendant plusieurs semaines.

La parole est à Catherine.

Mme Heirman. - Je voudrais donc demander à M. le Ministre, ici, quand il dit : « De même le bâti wallon est ancien, surtout dans certaines sous-régions nous proposons qu'un soutien spécifique », qu'entendez-vous par « soutien spécifique » pour les personnes qui souhaitent rénover leur habitat afin de le rendre adapté ? Qu'entendez-vous par ce soutien ? L'emprunt à 0 % ? Que cela ou il y a autre chose ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Il y a à la fois aujourd'hui ce que l'on appelle les Écopack et les Rénopack avec une prime, donc de l'argent, du cash, et à la fois un prêt à taux zéro. On sait que les taux sont bas, mais ils sont en train de remonter, cela devient donc de plus en plus intéressant. Ces aides permettent de réaliser toute une série de travaux, à la fois pour réaménager un logement, c'est ce que je disais par rapport aux prêts intergénérationnels, pour accueillir une personne âgée dans un ménage classique ou même pas classique.

Le deuxième élément, c'est pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, faire en sorte que cela coûte moins cher demain en mazout, en électricité pour se loger.

M. le Président. - La parole est à Paul

M. Verhaever. - Je dois dire que le logement est un domaine qui m'interpelle particulièrement, puisque je suis président du comité consultatif de locataires auprès de la société Notre maison. Par exemple, à Notre maison, je sais qu'ils ont innové aussi, avec l'habitat intergénérationnel. Il y en a à Jambes, il y a peut-être d'autres expériences aussi en Wallonie.

Je suis soucieux de voir s'il y a vraiment un suivi de ces expériences-là. C'est important si l'on veut, dans un avenir plus ou moins proche, investir davantage. Il faut suivre ces expériences, il ne suffit pas de mettre les gens puis espérer que tout va aller. Ce n'est pas du tout évident, surtout lorsque l'on écoute les panélistes de Braine-le-Château.

Il faut pouvoir suivre l'expérience, faire un compte rendu et peut-être aussi rendre accessible aux citoyens une vision de ce qu'il s'y passe. Est-ce bien ? Comment cela fonctionne-t-il ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Merci de me céder la parole. Effectivement, il ne suffit pas de lancer des appels à projets, de financer des briques. Il y a, à côté de cela, peut-être même préalablement à cela, un accompagnement social à effectuer. C'est le cas dans le cadre du logement public pour toute une série de situations. Clairement, on ne donne pas simplement la clé à un locataire ou à un candidat locataire, il y a aussi un accompagnement au quotidien pour voir comment il vit son logement et comment...

(Réaction d'un intervenant)

Des échanges, effectivement.

Sur les expériences qui ont été lancées, j'ai parlé tout à l'heure de ce qui est une réussite. La résidence-services sociale ici à Jambes, c'est une réussite, mais cela a été compliqué. Je le dis en présence du bourgmestre en titre de Namur, cela a été une expérience compliquée pour pouvoir financer le projet et le faire vivre. Le faire vivre, par contre, cela vit bien. Il y a un accompagnement, puisque c'est à la fois une maison de repos qui est gérée par le CPAS de Namur, donc il y a des assistantes sociales, il y a des infirmiers, il y a des médecins. Il y a vraiment un lien entre la maison de repos et la résidence-services. Elles se trouvent côte à côte, il y a un sas entre les deux. Les habitants de la résidence-services bénéficient de toute une série d'activités, de services de la maison de repos.

Quand je dis que cela a été compliqué, il y avait d'autres projets en Wallonie et on a relevé toute une série de difficultés pratiques, administratives, en termes de financement. Ces difficultés, on essaie aujourd'hui de les résorber, de les dépasser pour faire en sorte que l'on puisse sur le territoire wallon généraliser ces expériences.

Au niveau AB Field, il y a AB Field et il y a d'autres dispositifs, cela fonctionne bien et c'est aussi difficile à toute une série d'égards. On essaie donc, en évaluant les expériences de terrain, de modifier les textes, de modifier les dispositifs légaux pour faire en sorte que, demain, ce soit plus facile à réaliser et que l'on n'abandonne pas les gens dans leur situation une fois la brique payée, une fois le logement construit. Cela nécessite un accompagnement, un suivi, comme on le fait dans le logement public avec les comités consultatifs des locataires et des propriétaires. Ce sont des expériences et des formules qui fonctionnent bien.

M. le Président. - Dans l'ordre d'inscription, j'ai Pascale, Martine et Aurélie.

Mme Green. - Je reviens sur ce prêt à taux zéro. On va avoir un prêt, on aménage la maison et le cadastre augmente.

M. le Président. - ... peut-être pour permettre au ministre aussi de préparer les réponses, puis de partager la peine entre les trois.

Mme Hazard. - Comment allez-vous aménager logistiquement cette histoire de la maison trop grande que l'on va mettre en location ? On peut avoir accès à un appartement plus adéquat en fonction de notre situation de vieillissement. Comment cela va-t-il s'organiser ? Je comprends le principe, mais y a-t-il déjà une possibilité de mise en place ?

M. le Président. - La parole est à Aurélie.

Mme Pitsinos. - Ce n'est pas pour revenir à moi, mais je travaille à Braine-le-Château en tant que casquette référente des aînées. J'ai eu l'honneur d'inaugurer avec M. le Président un ancien presbytère qui a été rénové en logement social. J'aurais voulu partager deux limites que j'ai pu constater, à savoir que ce logement intergénérationnel dépend du CPAS et donc les gens qui y habitent sont des personnes demandeuses d'un logement au CPAS, ce qui répond à tout un tas de critères. On s'est rendu compte qu'il y avait quand même un bug à ce niveau parce qu'en réalité, les gens répondent oui et vont dans ce logement tout beau et tout magnifique, mais quelque part, nous répondaient : « On va s'investir dans ce côté intergénérationnel solidarité » et il n'en était rien à la suite de leur emménagement. On n'avait pas de pouvoir là-dessus parce que l'on est juste tenu à un règlement de bienveillance les uns vis-à-vis des autres. Il y a quand même une limite dans le cadre des logements sociaux, c'est une première chose.

L'autre chose que l'on a pu constater, c'est que les personnes qui rentrent leurs candidatures sont amenées à évoluer et à vieillir aussi. Les échéances mises en place, un an après ne le sont peut-être plus. Je vais prendre d'exemple, dans un foyer monoparental, une maman avec deux enfants, on lui demande de venir, en plus de son planning temps plein, plus les enfants qu'elle à charge, de venir aider une personne âgée. Parallèlement, cette personne âgée, qui commence à être très

fatiguée, on lui demande à 16 heures de s'occuper d'enfants qui rentrent d'école et de faire avec eux leurs devoirs.

Ces limites sont très importantes et elles doivent être prises en considération. Une dame avait une fois appelé et m'avait dit : « J'ai une maison de cinq chambres et je ne sais pas quoi en faire. Je suis psychologue de formation, je voudrais en faire une maison communautaire ». Dans l'idée de pouvoir accueillir des gens qui ne peuvent plus être seuls chez eux pour des questions de santé, sécuritaire ou mentale, mais qui ne sont pas encore prêts pour tout un tas de raisons de rentrer en maison de repos. L'intermédiaire serait de passer quelques années en maison communautaire où, quelque part, il n'y a pas tout un accompagnement social, c'est juste vivre ensemble, avoir des échanges, avoir un lieu qui est adapté où il y a des relais d'information. C'était une proposition très intéressante d'une dame qui m'avait interpellée.

J'ai travaillé dans un plan de cohésion sociale, mais c'est détaché du fait que je veux un maintien de poste, je ne suis pas là-dedans du tout. Les experts sont venus avec un grand nombre d'expériences pour mettre en place l'innovation sociale et pour être au plus près de la personne et de lutte contre l'isolement. À côté de cela, on saque des services publics comme le plan de cohésion sociale. Cela me posait question.

Pour rebondir là-dessus par rapport à M. le Ministre Prévot, vous parliez des ASBL comme Senoar, SP Senior ou bien d'autres, mais qui sont régionales. C'est sûr qu'il y a du mérite à refaire de la communication un peu systématique tous les six mois, mais une chose que j'aurais voulu partager aussi, c'est que la personne âgée avec les mentalités actuelles – quand les technologies auront évolué, ce sera peut-être différent – va chercher l'information auprès de leur commune. Le fait que ce soit des ASBL régionales, localisées en général plutôt sur des grandes villes, ne touche pas les personnes en milieu rural, et donc, bien souvent, c'est pour cela que l'intérêt était de dire que c'est intéressant d'avoir un agent de proximité dans chaque commune, c'est que c'est avant tout une personne relais qui peut amener vers ces institutions. Personnellement, je le fais régulièrement et je vois qu'il y a vraiment tout un tas d'initiatives qui auraient le mérite d'être connues parce que, en effet, il y a beaucoup de choses qui sont mises en place, mais qui sont mal connues parce qu'il y a un relais qui ne se fait pas.

M. le Président. - Merci pour toutes ces contributions, il y en a pour tout le monde dans le Gouvernement et on vous écoute et puis on essaiera de redonner encore une fois la parole à la salle parce que je vois qu'Élie est déjà prêt pour le troisième tour.

La parole est à M. e Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs questions qui sont des questions pertinentes, légitimes et précises.

Je viens avec la première sur le cadastre. Quand on voit ce qui a été fait, je regardais les chiffres depuis une petite dizaine d'années, ces prêts intergénérationnels, ils ont permis à près de 200 personnes de rester dans leur famille parce que, de quoi s'agit-il ? C'est principalement, comme je le disais, une maman, un papa, un grand-père, une grand-mère qui reste dans la famille et continue à vivre parmi les siens en cohabitant avec les générations qui arrivent et qui se succèdent.

Des travaux effectués dans une maison, dans une habitation, peuvent générer une modification du revenu cadastral, mais je pense que l'on ne vise pas des travaux qui sont de trop gros travaux. Je veux dire que l'on ne construit pas une piscine, ce sont des choses qui sont mesurées pour permettre l'accueil dans des meilleures conditions possible d'une personne plus âgée dans la famille. En tout cas, on n'a pas eu ce retour. Des 200 expériences de terrain, on n'a jamais eu ce retour problématique par rapport à une réévaluation du revenu cadastra. C'est noté et si jamais on a quelque chose de cet ordre-là, on y veillera.

En ce qui concerne la possibilité qui sera offerte demain à des personnes qui sont propriétaires d'un logement parce qu'elles ont vécu toute leur vie dans leur appartement, dans leur maison et qui, pour toute une série d'autres raisons, comme je le disais, parce qu'il y a un attachement, ou bien parce qu'il y a des enfants et on a envie de laisser le bien pour le fils, la fille, les petits-enfants et donc on n'a pas envie de le vendre. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. C'est une condition qui exclut la personne âgée du bénéfice d'un logement public, un logement social.

Demain, avec la réforme qui est portée par le Gouvernement wallon, elles pourront bénéficier d'un logement public quand bien même elles restent propriétaires de leur appartement ou de leur maison en le mettant en location via le circuit locatif public qui existe déjà.

Les Agences immobilières sociales couvrent quasiment l'entièreté du territoire wallon. Alors, qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord une agence immobilière, mais elle a des aspects sociaux. Elle garantit le paiement du loyer. Bien entendu, c'est comme on l'évoquait tout à l'heure, avec une assurance. On paie d'une certaine manière une assurance que le loyer arrive chaque mois sur le compte en banque de la personne propriétaire.

Bien entendu, ce loyer est quelque peu inférieur au prix du marché, mais garantie d'avoir un loyer payé, garantie que si, demain, il y a des dégâts dans le logement générés par un accident ou par un locataire, cela arrive aussi malheureusement, la réparation de ces dégâts sera prise en charge par l'agence immobilière sociale.

C'est donc une agence immobilière qui fait en sorte que l'on est sûr d'avoir son loyer et on est sûr de garder son bien, sa maison, son appartement dans le l'état dans lequel on l'a offert à l'occupation pour quelqu'un d'autre.

Ce dispositif existe et fonctionne plutôt pas mal sur le territoire wallon et de mieux en mieux.

Oratrice. - Et les appartements aménagés pour les personnes qui vont quitter leur maison et qui vont dans un lieu plus propice selon leur âge, ils sont comment, ces appartements ? C'est récent ? C'est...

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - On en fait de plus en plus. J'ai le bonheur maintenant, quasiment chaque semaine – je l'ai encore fait avant-hier – d'aller inaugurer des logements, 108 logements à Liège et 3 logements à Rivière, pas très loin d'ici. Quasiment dans chacun des projets, on réserve une partie des logements qui sont aménagés, qui sont créés ou qui sont rénovés à des personnes à mobilité réduite, à des personnes âgées, handicapées. Il y a, à chaque fois, dans ces projets-là, une partie sur l'ensemble du parc qui est réservée, qui est dédicacée à des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, qui ont des difficultés à avoir un accès aux soins. Donc, c'est clairement un des éléments qui constituent une des priorités de la Wallonie.

Mme Pitsinos. - Y a-t-il un service médical qui accompagne un peu ces ensembles immobiliers ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Quand on parle de résidences services sociales, il y a des conditions et donc le fait d'être à proximité, d'être adossé – quand on dit « adossé » ce n'est pas forcément mur à mur – ou d'être à proximité, ou en tout cas dans un périmètre d'une maison de repos, pour bénéficier de toute une série de services de la maison de repos, avec un libre choix qui est laissé aux habitants en disant : « Voilà, moi je n'ai pas envie de prendre le médecin qui est le médecin de la maison de repos, j'ai envie de faire appel à mon médecin traitant qui habite de l'autre côté de la rue, j'ai mon infirmière à domicile et j'ai envie de continuer à bénéficier des soins et d'avoir la relation que j'ai avec mon infirmière qui me suit depuis 10 ans », c'est possible, mais par contre les services de télévigilance, la sonnette pour appeler l'infirmière en urgence, c'est lié à la maison de repos, par exemple.

Je reviens sur les logements publics que l'on crée aujourd'hui. Ces logements pour personnes à mobilité réduite ne se situent pas au troisième étage sans ascenseur, c'est souvent des rez-de-

chaussée. C'est situé plutôt dans des petits centres urbains, des centres de villages à proximité des services. On ne les met pas à « Outsiplou-les-Bains-de-Pieds » où ce serait, bien entendu, totalement inaccessible et où cela ne répondrait pas au besoin qui est celui qui doit être rencontré.

M. le Président. - Sur les référents locaux par rapport aux outils régionaux, si je peux me permettre ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Peut-être une réponse rapide et c'est tout chaud. Je parle sous le regard attentif et la présence tutélaire du président et du vice-président du Gouvernement wallon. Par rapport aux PCS, on ne saque pas dans les budgets et une des premières mesures qui résultent du conclave budgétaire, en tout cas s'il se termine cette nuit ou la nuit prochaine, ce serait de garantir les budgets prévus dans le cadre des PCS et donc les 3,5 millions d'euros d'économie seraient réalloués à l'ensemble du dispositif PCS.

M. le Président. - C'est un scoop, parce que l'on est en plein conclave.

Mme Pitsinos. - Je sais que l'enveloppe restait plus ou moins la même, cela veut dire qu'au niveau de la répartition – parce que c'étaient les critères des 10 % de logements sociaux, quelque chose comme cela par commune – on repart....

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - C'est de la popote interne, pour ceux qui ne connaissent pas les PCS, cela paraît un peu compliqué, mais on pourra en parler après, si vous voulez.

La programmation 2014-2019 reste à budget inchangé, donc on revient au budget prévu depuis le début, en tout cas si l'on atterrit en ce sens dans quelques heures ou dans quelques jours.

Et en ce qui concerne la réforme qui prendra cours en 2019, là, on travaille sur d'autres critères. Effectivement, c'est le seuil de logements publics entendu de manière large. Comme je le disais, ce n'est pas simplement les logements sociaux tels qu'on les entend aujourd'hui, donc ce sera aussi les logements AIS, ce sera aussi les logements d'insertion. Je viendrai justement à votre deuxième question par rapport à la catégorisation par la brique, mais aussi toute une série d'autres critères, plan HP, revenu moyen par habitant de la commune, avec, dans les priorités imposées, la volonté de lutter contre la précarité. Comme je l'ai dit à l'entame de mon propos tout à l'heure, la précarité, une des trois catégories de la population qui est la plus touchée en Wallonie, ce sont les personnes isolées de plus de 65 ans.

On liera les PCS au vieillissement de la population et à des actions qui pourront être faites de manière spécifique sur ces publics-là.

Mme Pitsinos. - C'était cela mon interpellation.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - J'espère y avoir répondu.

Mme Pitsinos. - Pour les personnes isolées de plus de 65 ans.

M. le Président. - Au minimum, Aurélie et tous ceux qu'elle représente ont eu une écoute favorable aujourd'hui. Pour nous, parlementaires, un scoop par rapport à des décisions, déjà, qui vont intervenir au conclave. Vous avez eu là un avantage.

J'ai presque envie, avant de vous donner la parole, de vous inviter quand même à défendre, le cas échéant, si vous le voulez bien, votre « banque du temps ». Parce que c'est une suggestion nouvelle et banque, cela, le Gouvernement a bien l'habitude de savoir ce que c'est. Le temps, il leur en manque. Alors, la « banque du temps ».

La parole est à M. Zihindula Mushengezi.

M. Zihindula Mushengezi. - Je voulais commencer plutôt par l'Office des aînés avant de parler de la « Banque du temps », parce que de cela, on en a parlé.

J'ai noté, de la part de Maxime, qu'il y a une agence wallonne « Respect Seniors », qui s'occupe des aînés, notamment en ce qui concerne la maltraitance. Qu'il y a aussi des financements qui sont alloués aux ASBL qui travaillent dans le domaine des aînés, mais aussi qu'en faveur des aidants proches il y a même un décret qui est en route pour tout cela. Ce que je note, bien vivre la vieillesse dépend aussi de l'image et de la place que l'on veut donner aux personnes âgées. Là, nous sommes dans quelque chose qui est un peu éparpillé. Je me dis que la vieillesse est une étape, une phase cruciale de la vie. Je fais l'analogie avec l'enfance. On fête l'enfance dans les familles et les familles sont accompagnées par les pouvoirs publics, par beaucoup de structures, par beaucoup de choses. Il y a l'Office national de l'enfance pour coordonner le tout.

Par contre, pour les personnes âgées, je vois que c'est par ici un décret, par là, quelque chose, mais il n'y a rien de bien structuré. Vous savez que l'on peut parler de l'AViQ, mais l'AViQ ne va pas entraîner la suppression de l'ONE, alors que l'AViQ a dans ses compétences des choses qui ont trait à la famille et ainsi de suite. L'ONE va quand même rester, parce que l'on a besoin que l'on s'occupe de manière spécifique de cette période qui est cruciale pour la vie, donc l'enfance.

Pour valoriser déjà les personnes âgées, pour que l'on ait une image positive des personnes âgées, de la vieillesse, ce serait bien que l'on crée une agence qui s'occupe, qui a comme unique objet les personnes âgées. À ce moment-là, cela pourrait s'occuper à la fois de maltraitance, cela pourrait s'occuper des ASBL qui œuvrent dans ce domaine, mais également, cela aiderait les aidants proches pour ce qui est des informations et même de la formation. Au niveau du panel, nous avons pensé qu'effectivement, il y a lieu de créer quelque chose, soit en dehors de l'AViQ ou au sein de l'AViQ, mais en collaboration avec l'AViQ.

D'ailleurs, on voit que quand on parle de Respect Seniors, personnellement, le terme ne me parle pas, alors que je suis convaincu que quand on dit l'ONE, tout le monde sait de quoi il s'agit. La sémantique qui peut jouer aussi. Quand on dit « Respect Seniors », on voit juste que les personnes, les aînés ont besoin de respect. Il faut les respecter et bien les traiter, mais cela va au-delà. La question des personnes âgées ou leur condition vont au-delà du simple respect. Au niveau de la sémantique, si l'on avait une structure qui porte une dénomination assez évocatrice, cela pourrait aussi aider.

M. le Président. - Une suggestion qui a été partagée, Messieurs les ministres cette fois-ci, par l'ensemble du panel puisqu'elle fait partie de la déclaration de consensus.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Au risque de me mettre alors l'ensemble du panel à dos, je vais exprimer les réserves que j'ai par rapport à cette idée. D'abord, je pense que l'ONE est reconnue et l'idée que l'on a de l'importance de l'enfance, n'est pas liée à l'existence de l'ONE. L'ONE est une structure publique extrêmement utile pour faire de la prévention, notamment à l'égard de la petite enfance, pour toute une série de familles qui sont confrontées à la parentalité, souvent, peut-être pour les premières fois. Ce n'est pas parce que l'ONE est une belle institution que l'on a un beau regard sur les enfants. De la même manière que l'on pourrait demain mettre sur pied une agence du vieillissement en Wallonie, ce n'est pas parce que cette agence existerait que de facto, cela changerait le regard et le comportement des gens sur les personnes âgées.

Vous évoquiez la difficulté d'articulation entre l'AViQ et l'ONE. C'est vrai que dans notre régime fédéral, cette lasagne institutionnelle, l'ONE dépend de la Communauté française, tandis que l'Agence pour une vie de qualité qu'est l'AViQ dépend de la Wallonie, mais les politiques familiales qui sont déployées au départ de l'AViQ se concentrent actuellement essentiellement sur toute la gestion des allocations familiales, suite au fait que cela a été régionalisé.

Créer une agence spécifique aurait, en cette période troublée, l'inconvénient de créer encore un bidule de plus, comme certains pourraient être tentés de le dire, avec des dirigeants de plus, des mandataires de plus, des mandats de plus, alors même que je pense qu'aujourd'hui, le mouvement dans lequel la Wallonie ne vienne s'inscrire avec l'étude qui a été lancée d'ailleurs par le ministre-président, c'est celui de la rationalisation pour éviter de multiplier les structures et de disperser les moyens, les énergies et de perdre les économies d'échelle. En faisant à chaque fois en sorte de créer une agence par thématique ou par profil, on a alors une approche par silo – peut-être que l'on gagne en termes de communication –, mais on perd en efficacité.

Si je prends l'exemple de l'autonomie, c'est heureux qu'il y ait cette question de l'autonomie qui soit réfléchie et initiée au niveau de l'AViQ parce que c'est une thématique qui concerne autant la personne âgée, que la personne handicapée, que la famille qui est confrontée par exemple à un enfant gravement malade.

Cet enjeu de l'accompagnement lorsqu'il y a un problème d'autonomie doit être transversal et on doit avoir une approche qui va fédérer les points de vue sur le sujet.

Le fait qu'au sein de l'AViQ, il y ait d'ailleurs une des branches, un des départements – pour faire simple – qui s'occupe spécialement du bien-être et des aînés. Vous voyez que l'on a intitulé « bien-être des aînés », il y a donc cette volonté d'être plus positif dans le message là où Respect Seniors étant une agence s'occupant plus spécifiquement de la maltraitance. Là, on a parlé en disant que Respect Seniors, c'est assez clair par rapport à l'approche que l'on a de ce que devrait être le comportement de chacun par rapport à nos aînés.

Mais, bien-être et santé – qui est une thématique forte au sein de l'AViQ – recouvrent aussi la réalité de vie des personnes âgées.

Je voudrais aussi dire que l'on a évoqué – et je suis peut-être moi-même tombé dans ce piège. Lorsque je vous ai parlé pour la première fois, j'ai surtout évoqué les éléments qui représentent les actions de la puissance publique pour accompagner, pour aider au lieu de suffisamment insister sur les enjeux liés à la manière de valoriser la personne âgée.

Il y a, bien entendu, cet enjeu de la *silver* économie, mais au-delà de cela, mon collègue Pierre-Yves Dermagne et ses prédécesseurs ont aussi veillé, à l'initiative de la Wallonie, à financer et structurer les conseils consultatifs des aînés dans l'ensemble des communes, pour justement à l'heure où on parle beaucoup des conseils consultatifs des jeunes, ne pas oublier aussi le regard, l'apport, de la séniorité active parce qu'il y a encore énormément de choses positives.

Le fait de devenir plus âgé n'est pas un élément qui s'accompagne ni d'une perte de citoyenneté, ni d'une perte de mobilisation, d'engagement. D'ailleurs vous en êtes quelques-uns les plus fervents témoins aujourd'hui. Cet élément de valorisation du rôle de la personne âgée, les soutiens des initiatives d'écoles des devoirs, par exemple, pour la transmission du savoir, c'est aussi un élément extrêmement important.

Je n'ai pas eu l'occasion de répondre à madame tout à l'heure, lorsqu'elle évoquait la question du financement des agences qui était surtout régional alors qu'il y a un besoin criant de proximité. J'ai effectivement évoqué certaines agences, mais les subventionnements wallons vont aussi vers les petites structures locales, les petites ASBL qui sont dans les villages et qui sont également soutenues pour leur travail d'intergénérationnel, pour leur travail d'orientation et d'information.

On a suggéré que dans chacune des communes, il y ait un référent handicap. On devrait peut-être, à l'instar de cette démarche, être dans une stimulation des communes pour qu'il y ait un référent troisième ou quatrième âge sans que cela ne nécessite aux communes qu'elles se voient imposer des recrutements additionnels alors qu'elles ont déjà du mal à nouer les deux bouts, mais qu'il y ait dans le personnel communal – singulièrement celui qui est en première ligne dans les contacts, au guichet, à l'état civil, population – une personne qui peut-être plus qu'une autre est

formée et informée sur les questions relatives au troisième âge et qui peut alors plus facilement être un relais pour les citoyens qui seraient en questionnement sur ce sujet.

M. le Président. - Une idée a été débattue, Messieurs les Ministres, ce matin, assez longuement que constitue la banque du temps que nos panélistes ont creusé à leur propre initiative aussi en vérifiant l'expérience au Japon et au Canada.

Je ne sais pas si c'est Pascal ou Élie, mais pouvez-vous expliquer en quelques mots ? Ou Antoine. Il y a toujours un Antoine qui traîne quelque part, donc allons-y, Antoine.

La parole est à M. Dubois.

M. Dubois. - Nous avons reçu trois pages pour quatre parties différentes, il y a eu une série de propositions et elle était dans une de ces propositions. Cela s'inspire d'une banque du temps, je ne me souviens plus du nom japonais, mais cela se fait depuis 1994 au Japon. C'est le Fureai Kippu – je m'excuse pour la prononciation.

L'idée part de plusieurs constats. L'un de ces constats, celui que Maxime a soulevé, était que les maisons de repos n'allaient plus être suffisantes et qu'il fallait imaginer des systèmes qui allaient coexister pour renforcer ce qui existe déjà. Il y a aussi, des différentes demandes des personnes âgées qui sont ressorties du sondage Sonecom qui nous a été présenté et aussi qui se retrouvait dans une enquête plus qualitative de Canal C qui nous a été présentée par un support audiovisuel. C'était un souhait de rester chez soi le plus longtemps possible et aussi de ne pas être un poids pour ses enfants.

Lors de son intervention le 29 avril, Jacques Marquet a aussi suggéré comme piste que l'investigation les aides informelles. Cette Banque du temps permet de rendre service à quelqu'un. Cela serait spécifiquement dirigé vers l'aide aux aînés et de créditer un compte à la Banque du temps. Il y aurait des pondérations en fonction de la pénibilité du service rendu qui permettrait d'être utilisé de diverses façons. Une de ces façons serait éventuellement d'épargner ce temps pour pouvoir l'utiliser quand on aurait une perte d'autonomie, par exemple. Cela pourrait être une façon de rétribuer des services dans l'assurance autonomie, pourquoi pas ? Cela peut aussi être utilisé pour acheter d'autres services ou bien pour « s'acheter des congés payés » pour s'occuper d'un proche, et cetera.

Cela répond aussi en partie au problème soulevé par Mme Pitsinos que des personnes âgées ont des difficultés parfois à demander de l'aide pour ne pas être un poids pour les proches. Là, puisque ce soutien aux proches serait rétribué en crédits temps, on imagine que cela peut favoriser l'entraide et diminuer le poids que peut supposer le fait de s'occuper d'un proche, comme vous l'avez souligné.

M. le Président. - Pour ce matin, on a eu un large débat sur cet élément-là. C'est un système qui s'apparente un peu aux monnaies locales, sauf que de le valoriser par un talent ou par une unité qui ne vaudrait que dans une région, on le valorise en temps. Le temps que je donne m'est redonné par quelqu'un qui est soit la personne qui a bénéficié de ce crédit temps soit une personne qui lui est proche et qui se subroge à elle pour donner à son tour du temps, avec bien sûr des limites pour ne pas enfreindre la concurrence commerciale.

Je complétais votre information, Monsieur Dubois, mais je vous en prie.

M. Dubois. - Si je peux permettre, je suis loin d'être un expert des monnaies locales, mais il me semble qu'il y a une différence fondamentale dans la logique qui se trouve derrière. Le but des monnaies locales est de mettre en place un système macroéconomique un peu hermétique. Or, ici, c'est de dégager du temps.

M. le Président. - Vous avez tout à fait raison.

D'ailleurs, on avait souligné ce matin que l'on s'écartait d'une économie marchande plutôt pour une économie de la générosité.

Ce qu'il nous demandait, ne faudrait-il pas un cadre légal pour empêcher une ubérisation, nous a dit Martine, pour prendre du travail à des sociétés privées et pour surtout quantifier la pénibilité. Autrement dit, je viens lire un livre pour une personne âgée, cela vaut peut-être moins que si j'ai nettoyé sa maison, pour donner des exemples très faciles.

Cela a mobilisé beaucoup de nos débats.

Sans vouloir brûler la politesse, mais Mme Valérie De Bue s'est même proposée, dans le cadre d'un rapport parlementaire, de creuser la piste, parce que M. Dubois avait conclu en disant : « Le panel le défend, mais nous sommes sensibles au fait qu'il peut y avoir des dangers ». Il souhaitait que l'étude soit menée jusqu'au bout pour en voir avantages et inconvénients et qu'un cadre légal, le cas échéant, l'organise.

Voilà, Monsieur Dubois, j'espère avoir, Élie, Pascale, ceux qui ont défendu ce projet ce matin.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Cela paraît en effet une idée très séduisante. On sait que le bénévolat est de plus en plus répandu dans notre région et tant mieux. Cela montre que nos concitoyens ont spontanément une aspiration à l'altruisme, mais que cela ne fonctionne bien que quand il y a une forme d'encadrement. Un bénévolat très spontané, cela peut être un coup de main ponctuel, mais qui n'apporte pas une solution structurelle. Effectivement, quand c'est mutualisé, cela permet d'avoir quelque chose qui s'inscrit beaucoup plus de la durée.

À côté des monnaies locales, il y a un autre précédent peut-être plus similaire. Je pense qu'on les appelait les services d'échange local qui ont fonctionné un peu partout en Wallonie – dont certains vivent encore – un peu sur cette base de mutualiser et si vous êtes, par exemple, professeur de mathématiques, vous pouvez proposer de donner une heure de remédiation en mathématiques pour des enfants en difficultés. Si vous avez des talents de jardinage, vous allez proposer de donner une heure pour entretenir le jardin des uns et des autres.

Ce qui était intéressant, c'est qu'une heure valait une heure, c'est-à-dire que justement, il n'y a pas de valorisation sociale où on va dire : « Une heure d'un médecin qui va donner un coup de main pour accompagner une personne malade vaut plus qu'une heure de travail artisanal ou de jardinage, mais qu'une heure vaut une heure.

C'est donc aussi une manière de réaffirmer l'égalité fondamentale entre les êtres humains. Effectivement, appliqué à la question de la dépendance – je rejoins assez ce que disait Maxime – il ne faut pas vouloir isoler la question du grand âge, d'autres problématiques de dépendance ou dans l'autre sens, d'autonomie, car effectivement, elles sont les mêmes et que l'on a tout intérêt à les traiter d'une manière assez générale.

M. le Président. - La parole est à Maxime.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Si je peux compléter les propos de Paul. En la circonstance, je pense que cela vaudrait la peine, si Valérie a vraiment l'envie de creuser, car un des écueils dans lequel, souvent, ces initiatives finissent par tomber, c'est justement que le bénévolat, au-delà du pic d'excitation du lancement de l'initiative, doit après, durer.

On a souvent un moment d'essoufflement où dès lors, on démarre – pour me faire bien comprendre – avec 100 bénévoles et puis, après quelques semaines ou mois, on en est à 80 et finalement, on est 20. Très vite, on se dit donc : « Il ne faut pas perdre tout cela et il finalement, il

faudrait un temps plein pour aller sans cesse relancer, animer les réseaux pour aller rechercher le nouveau bénévole ».

On met alors le doigt dans « la professionnalisation ». Vous recréez un statut spécifique. En quoi n'est-il pas concurrent avec le secteur déjà existant ? Doit-il alors aussi être encadré et agréé comme les autres ? Finalement, comme c'est de l'aide aux personnes, il y a quand même un impératif de qualité derrière pour être sûr que n'importe qui ne s'improvise pas tout d'un coup, aide familiale. C'est donc plus complexe qu'il n'y paraît pour que cela puisse être pérenne.

Je pense que l'idée est intéressante et généreuse et mériterait certainement d'être creusée et analysée. Cela fait certainement partie de ce que j'évoquais en introduction en disant : « Il y a trois catégories dont la troisième, ce sont des idées que l'on n'a pas encore creusées ». C'est certainement une d'entre-elles qui mérite analyse.

M. le Président. - Daniel, excusez-moi, mais je dois surveiller, vous le savez.

La parole est à Martine.

Mme Hazard. - J'ai très peur de ces initiatives quantifiées en temps, argent ou autre chose.

Je pense qu'il faut aussi laisser aller cet élan de bénévolat.

Je sais qu'il faut l'encadrer, c'est certain, mais un bénévolat est quelque chose d'important et ce n'est pas valorisé en argent, ni en heure, ni en quoi que ce soit. Cela doit être quelque chose de spontané. Cela doit rester spontané et tout ce qui est offres de services pour aider les aînés, cela doit être au niveau du Gouvernement.

Je ne suis pas d'accord que l'on essaye de mettre des barrières au bénévolat. Je suis bénévole depuis quatre ans. Je n'ai pas demandé un euro. Je fais cela de manière tout à fait spontanée. Je suis écrivaine publique. Je m'occupe de plein de personnes en difficulté. Je ne suis pas rétribuée. Je reçois parfois un sachet de bonbons. Ce bénévolat est quelque chose qui doit rester de généreux.

Je suis d'accord qu'il faut l'encadrer et qu'il y a des essoufflements, mais quelque part, aller commencer à dire : « Tu m'as donné une heure, je vais t'en donner une », je ne suis pas d'accord.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Entendons-nous bien, Martine.

Je ne cherche pas à brimer les bénévoles et leur empêcher d'être dans une démarche spontanée. Ce qu'il y a, c'est qu'au-delà de la démarche spontanée, il y a des gens qui cherchent à structurer ces démarches et c'est à partir du moment où l'on cherche à les structurer que la frontière devient beaucoup plus délicate entre ce qui relève encore de la démarche spontanée et ce qui relève d'une certaine professionnalisation.

Un exemple que j'ai vécu à l'échelle locale : on a eu des personnes qui sont venues nous trouver en disant : « Ce serait bien, car beaucoup de personnes âgées sont seules. Ils ne savent pas nécessairement aller faire leurs courses. Je veux bien, trois fois par semaine, aller chercher une dame, aller faire ses courses, la ramener, et cetera ».

D'accord, mais comment cela se passe-t-il s'il y a un accident sur la route ? L'assurance intervient-elle ou pas ?

Si finalement, cette personne n'est pas digne de confiance et abuse de la confiance de la personne âgée et puis la vole ?

Les démarches spontanées doivent le rester, on est les premiers à souhaiter que les Wallons soient généreux.

Mme Hazard. - Il faut travailler avec des conventions.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est à partir du moment où on quitte le seul registre de la spontanéité pour être dans quelque chose d'organisé que se posent alors toutes ces questions.

Mme Hazard. - D'accord, mais alors ces conventions couvrent le bénévole également ? C'est donnant-donnant. On utilise sa voiture ou on se casse la figure, on est couvert.

M. le Président. - Juste pour la bonne compréhension des ministres, les panélistes nous ont dit tout à l'heure qu'ils s'étaient entendus sur une déclaration de consensus.

Cela ne veut pas dire que l'ensemble des panélistes avait le même enthousiasme pour chacun des projets repris.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On connaît bien cela.

M. le Président. - C'est ce que nous leur avons dit.

Nous leur avons permis, à certains moments, d'avoir des notes de minorité ou de tempérament, ce qui explique les interventions des uns et des autres.

Daniel, je ne vous oublie pas et je disais qu'après vous c'était Élie.

M. Pilato. - Par rapport au problème que vous évoquiez, on entend souvent parler de veille technologique.

Par rapport aux nouveaux métiers qui vont émerger, dans pas très longtemps, ne pourra-t-on pas créer aussi une plateforme avec une veille pour justement débroussailler et permettre notamment à des personnes qui n'ont pas de statut comme cela, au lieu de vivoter et de rentrer dans la précarité, d'évoluer, d'être accompagné ? Pour ne pas encore une fois que ce soient des intercommunales ou uniquement des communes qui fasse que le citoyen porteur de projet soit évincé et que l'on retrouve une espèce d'ASBL où c'est finalement encore une commune qui gère et revenir avec un système très lourd à porter par moments alors qu'il pourrait y avoir des initiatives, entre le public et le privé, mais plus forcément des intercommunales.

M. le Président. - Avant que Maxime ne réagisse, car je sais que l'emploi du temps des ministres est compté, je vais clôturer la liste des questions.

Les ministres répondront, puis on va vous libérer et les parlementaires prendront le relais pour apporter leurs considérations.

Je vais encore prendre deux intervenants, pour respecter le temps précieux des ministres, par correction pour eux.

La parole est à Élie.

M. Zihindula Mushengezi. - Toujours par rapport à la banque du temps, j'aimerais que l'on soit un peu plus clair. Ce n'est pas le bénévolat, c'est plutôt le volontariat.

Le bénévolat va continuer, mais nous sommes tous d'accord que celui qui travaille pendant une heure rend service, il gagne quelque chose. Ce n'est pas comme le bénévolat. Il gagne quelque chose, il gagne un crédit en temps qui est placé dans une banque.

Par exemple, je fais une heure de courses pour une personne âgée, je gagne une unité en crédit-temps sur mon compte. Si demain, j'ai besoin que quelqu'un tonde ma pelouse, je peux voir si avec le crédit que j'ai sur mon compte, quelqu'un peut venir tondre ma pelouse. À ce moment-là, il

est crédité d'une unité de temps que l'on prend sur mon compte. Ce n'est donc pas du bénévolat, mais du volontariat.

Si le bénévolat était une des solutions par rapport aux problèmes qui se posent avec la vieillesse, on n'aurait pas organisé beaucoup de choses, car les volontaires sont déjà là, cela s'est fait de manière spontanée. Ce serait donc déjà la solution.

Ce que nous proposons, c'est quelque chose de plus structuré, où on invite les gens, même ceux qui ne veulent pas être bénévoles peuvent être volontaires à ce moment-là et ils vont gagner quelque chose en travaillant, en rendant service en faveur des personnes âgées.

C'est pour ceux qui ne veulent pas être bénévoles, ils deviennent volontaires et ils rendent service.

M. le Président. - La parole est à Catherine.

Mme Heirman. - Monsieur le Ministre en chemise blanche du Logement...

(Rires)

M. le Président. - Catherine, vous venez d'inventer un nouveau titre : le ministre en chemise blanche.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - J'ai bien fait d'enlever ma veste.

Mme Heirman. - Je m'excuse, mais je ne comprends pas toute votre restauration de bâtiments et tout cela. Par exemple, l'emprunt à 0 %, jusqu'à quel âge allez-vous l'accorder ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Il n'y a pas de condition d'âge, il y a des conditions de revenus.

En fonction des revenus dont on dispose, moins les revenus sont importants, plus la prime, notamment, qui est accordée par la Wallonie est importante.

Mme Heirman. - Par exemple, une personne de 75 ans, vous allez lui donner un emprunt ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - On n'a pas voulu limiter les conditions d'emprunt, mais la volonté par rapport au prêt intergénérationnel est plutôt que ce soit la famille la plus jeune, la famille qui accueille qui fasse l'emprunt pour aménager le logement pour accueillir.

Mme Heirman. - On a remarqué aussi qu'une personne âgée peut mettre à disposition la moitié de son logement, à condition d'y faire certains aménagements.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Pas forcément à condition d'y faire des aménagements. Si le logement permet d'accueillir sans problème quelqu'un, il n'y a pas de nécessité de faire quelque chose.

Par contre, il y a des primes et des prêts à taux zéro pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et faire en sorte que la facture de mazout diminue.

Mme Heirman. - Est-ce déjà en route ?

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Oui, on est en train de réévaluer les procédures pour faire en sorte que cela touche plus de gens et que ce soit plus rapide.

Mme Heirman. - Parce que je lis des phrases comme : « Nous sommes convaincus que l'habitat de demain doit évoluer », « Des institutions véritables lieux doivent être envisagées », « Nous espérons nourrir vos débats et réflexions sur la notion du bien-vieillir », « La thématique du vieillissement doit constituer une priorité », « Nous proposons (...) ». Il y a beaucoup de projets.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - C'est en début de législature et puis après, on les concrétise au quotidien, jour après jour, avec des débats comme vous avez eu ces derniers jours, ces dernières semaines.

On n'est pas toujours d'accord, cela prend du temps parfois et l'on essaie de faire en sorte, comme M. le Ministre-Président l'a dit, de tenir compte de toute une série de règles qui s'imposent à nous, qu'elles soient juridiques, budgétaires ou des divergences politiques au sein de la majorité parfois, avec l'opposition souvent.

La volonté est de faire en sorte que l'on réponde de la manière la plus claire, la plus cohérente, la plus rapide possible aux problèmes rencontrés par la population.

Mme Heirman. - La plus rapide possible aussi, merci beaucoup.

M. le Président. - Si je comprends bien, Catherine, le ministre à la chemise blanche a ici beaucoup de supporters pendant le conclave budgétaire. C'est un petit signal avec humour que je dis.

N'y a-t-il plus d'autres questions ?

La parole est à Maxime pour conclure.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'était juste pour ne pas frustrer M. Daniel et répondre à sa question.

Entendons-nous bien, je suis de ceux qui pensent que le secteur public n'a pas vocation à remplacer ce que l'initiative associative ou l'opérateur privé a la capacité de faire.

Le secteur public est là pour éviter que l'on fasse n'importe quoi et donc normer ou que de pouvoir alors dédoubler des initiatives quand il s'agit d'en garantir l'accessibilité, notamment financière.

On n'est pas dans un schéma où l'on cherche à créer des intercommunales du matin au soir pour gérer toute une série de problématiques, et heureusement. Il y en aura d'ailleurs de moins en moins, avec des centaines de mandats en moins également, dans les semaines et les mois qui viennent.

Je pense que les technologies sont un élément qui doit être intégré. J'évoquais tout à l'heure la visite que l'on avait faite en Suisse en discutant avec les personnes qui tenaient une résidence qui accueille des personnes victimes d'Alzheimer. Ils évoquaient deux choses très intéressantes, pour illustrer le propos, dans la domotique.

Évidemment, chacun pourra dire : « Est-ce pertinent ou pas ? », mais les personnes qui étaient atteintes d'Alzheimer, plutôt que d'être dans un schéma où on les enferme dans un lieu en leur permettant de ne jamais en sortir parce que l'on a peur qu'elles se barrent et qu'elles ne reviennent pas et qu'elles aillent se perdre ou autre, il y a un élément aussi avec une puce électronique permettant la géolocalisation ; pas pour fliquer la personne, mais pour pouvoir, dès lors qu'elle franchit certains endroits, avoir une alarme et éviter de retrouver quelqu'un totalement désorienté, comme c'était déjà arrivé, qui a passé huit heures à dormir dans un bois, qui est en hypothermie parce que la personne n'a pas su retrouver son chemin. Là, il y a une technologie qui alerte.

Comme il y avait d'ailleurs dans une série de chambres – ce n'était pas typiquement que pour les Alzheimer – des petits capteurs qui ne sont pas orientés sur le lit de la personne, pour qu'elle

puisse dormir sa nuit tranquillement, mais qui s'activaient quand, par exemple, ils détectaient dans le reste de la pièce qu'il n'y avait pas eu de mouvement après plus d'un quart d'heure. Si la personne avait fait un malaise, avait chuté, était inanimée au sol, et cetera, et qu'elle n'avait dès lors plus la possibilité d'appuyer sur le petit bouton rouge pour faire venir quelqu'un, il y avait alors une alarme qui était déclenchée, permettant à la personne d'aller voir s'il y avait motif ou pas de s'alerter.

On a des éléments qui peuvent être des adjuvants à l'accompagnement, au bien-être et à la préservation de la santé et de l'intégrité des personnes grâce aux nouvelles technologies, sans être trop intrusif.

Tout cela, ce sont des secteurs sur lesquels la Wallonie, avec le plan Marshall 4.0, octroie aussi des financements de recherches. On a plein de jeunes sur notre territoire qui sont actuellement en train de travailler sur des programmes de cette nature, qui créent leur boîte, qui sont même récompensés.

C'est aussi un élément d'opportunité pour le développement économique en Wallonie.

M. le Président. - Vous ne m'en voudrez pas de donner la parole cette fois au ministre-président, Paul Magnette parce que je crois qu'il doit en tirer un certain nombre de conclusions brèves, sans doute, mais je sais que le panel lui tenait particulièrement à cœur et je l'invite donc à conclure pour le Gouvernement.

La parole est à Paul.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Conclure, c'est un bien grand mot puisque l'on vous le disait tout à l'heure, on est venu surtout pour écouter, pour prendre un peu la température et le parfum de ces débats puisque c'est une grande première dans notre Parlement et je crois pouvoir dire, au nom de mes deux collègues que nous ne sommes pas déçus, étant donné déjà le grand nombre, la richesse, la variété des questions, des suggestions qui ont été formulées.

Je suis très heureux aussi d'entendre qu'une parlementaire qui a assisté aux travaux se soit spontanément proposée pour creuser une des problématiques et le faire sous forme d'un rapport parlementaire parce que c'est la meilleure manière de donner suite à cette discussion.

Cela n'aurait pas beaucoup de sens si, après un débat comme celui-ci, dans lequel vous vous êtes beaucoup impliqués – et on vous en remercie –, on disait : « Très bien, merci, et puis maintenant, on retourne au boulot comme avant ». Cela doit donc signifier que, dans notre mode de fonctionnement, on doit pouvoir aussi s'en inspirer pour la suite, creuser ces idées, cette idée, par exemple, de banque du temps qui est une idée qui paraît très prometteuse.

Et puis, mon cher André, on ne peut pas ne pas conclure sans vous dire que si les parlementaires étaient aussi calmes, dociles, apaisés, respectueux du temps de parole et de la prise de parole des uns et des autres, je crois que notre Parlement s'en porterait mieux encore.

J'espère donc que vous arriverez à dire à nos collègues que quand les citoyens panélistes, assis à nos places, participent à ces délibérations, ils le font avec une courtoisie absolument remarquable et pour laquelle nous les remercions.

M. le Président. - Merci – on ne le fait pas d'habitude au Parlement – de les applaudir, car ils se sont libérés et ont joué le jeu pleinement.

(Applaudissements)

Vous avez vu que les ministres vous ont applaudis ; ce qui n'est pas non plus de coutume dans le Parlement. Donc, on innove et merci à Paul, Pierre-Yves et Maxime, c'est vraiment de l'inédit.

Merci, Messieurs les ministres, comme cela, je retrouve le vocabulaire traditionnel.

Comme nous l'avions convenu avec l'Institut Destrée et avec vous-mêmes, on est arrivé à un point maintenant – puisque dans les conversations que j'ai eues avec les uns et les autres pendant le temps de midi, avant ou après – nous avions convenu de terminer à une heure raisonnable puisque d'aucuns ont encore d'autres activités et puis, parce qu'il y a une petite réception sympathique qui nous attend où nous aurons peut-être l'occasion de vous témoigner notre gratitude pour votre implication.

Moment important, ce sont maintenant peut-être les conclusions – le mot est un peu trop fort –, mais en tout cas, les impressions que retirent les parlementaires, le suivi qu'ils sont prêts à effectuer et l'évaluation qu'ils font du travail accompli.

C'est une page blanche qui s'ouvre sur eux et merci puisque deux d'entre eux nous ont encore rejoints et non des moindres.

La dernière de la rangée A, pour parler panéliste, c'est Mme Ryckmans – Stéphane Hazée tout à l'heure, nous avait annoncé sa venue – et puis, juste à côté, c'est quelqu'un d'extrêmement important puisqu'il est le président du groupe socialiste.

Tous les députés ont bien sûr la même importance, mais enfin, il y en a qui ont une tâche plus difficile encore, c'est d'être le porte-parole de leurs collègues. M. Fourny qui est son alter ego du groupe cdH est parti depuis Neufchâteau depuis trois quarts d'heure. Avec un peu de chance, nous l'entendrons.

Je vais commencer par Valérie, car elle était la première quasiment ce matin. Elle a déjà beaucoup réagi, je luis donne donc volontiers la parole.

Mme De Bue (MR). - Je suis désolée de prendre la parole comme cela et je vais peut-être devoir vous quitter avant la fin des travaux, mais en termes de gestion d'agenda, je préférais être là pour entendre la synthèse de vos travaux, vos échanges aussi et les idées différentes qui sont apparues sur certains thèmes.

Je ne vais donc pas être très longue. Je voulais simplement vous remercier d'avoir participé à ce panel citoyen, d'abord remercier finalement, le président et le Bureau de cette assemblée de l'avoir permise.

Depuis longtemps, je pense qu'à côté de la démocratie représentative, à savoir des élus qui vous représentent dans les assemblées, la démocratie participative a sa place et indépendamment du contexte politique dans lequel on est actuellement, va prendre de plus en plus d'ampleur à l'avenir. D'ailleurs, d'autres assemblées vont embrayer le pas au Parlement de Wallonie dans les prochaines semaines.

Je ne sais pas quelle est votre impression, mais moi, j'ai le sentiment que ce type d'expérience permet de recréer des liens entre citoyens et politiques et de combler ce trou que l'on dénonce parfois. Peut-être de votre côté, j'ai eu l'occasion d'en parler avec certains d'entre vous, mais en tout cas aussi par rapport à nous, c'est vrai que la matière que vous nous avez fournie est très intéressante.

Le thème sur lequel vous avez travaillé, qui est le vieillissement, qui est un thème de société, qui est un thème très important est aussi un thème tout à fait transversal, parce que vous avez interpellé les élus communaux jusqu'aux autorités fédérales puisque l'on ne peut pas ne pas aborder le thème des pensions. Certains aussi ont voulu un peu discuter de l'allocation universelle. Dès lors, Monsieur le Président, ne communiqueriez-vous pas les résultats de ce Panel à toutes les assemblées, puisqu'elles ont toute une responsabilité par rapport à cette thématique ?

C’est vrai que je suis également sénatrice et je n’ai pas été une très bonne sénatrice ce matin parce qu’il y avait une séance plénière. Hélène est allée au Sénat, parce qu’elle devait intervenir sur le thème et, en accord avec mon groupe, je suis venue ici au niveau du Panel Citoyen.

Par exemple, le Sénat est aussi un lieu de carrefour entre les différentes entités et le niveau fédéral où ce type de thématique est importante également. C’est une suggestion que je vous fais.

Comme j’ai ici ma collègue, Jenny, germanophone, représentante de la Communauté germanophone, mais qui maintenant s’appelle « Ostbelgien » et qui sera aussi intéressée de faire le suivi de vos travaux.

Vous avez souhaité, dans le cadre de vos travaux, apporter un autre regard au vieillissement, être plus optimiste, plus positif. Ce matin – déjà hier –, lorsque l’on a ouvert nos journaux, une enquête a été publiée, faite par Solidaris auprès de 500 personnes, dont le titre était : « Les octogénaires ont la pêche ». Ce sentiment positif qui se retrouve comme cela, dans une enquête, c’est peut-être un signal que les mentalités sont en voie d’évoluer, en tout cas peuvent évoluer, puisque 86 % des octogénaires qui étaient sondés s’estiment plus heureux, plus satisfaits de leur vie que la tranche moyenne, les 50-80 ans et, en tout cas, les plus jeunes.

C’était quelque chose que je voulais souligner et je sais qu’il y aura d’ailleurs d’autres publications dans les jours à venir.

Au niveau de notre formation politique – le MR – et en tant que libérale, je me retrouve tout à fait dans les valeurs que vous avez voulu réaffirmer comme l’autonomie, la sociabilité, l’utilité, le respect, la dignité, la cohésion sociale et territoriale. Ce sont vraiment des valeurs qui, pour moi, fondent notre action politique. Vous avez, au niveau de vos propositions, mis en perspective un nombre important de pistes, des pistes qui vont évidemment porter sur un terme.

Je crois que le ministre a eu la correction de dire que l’on n’a peut-être pas suffisamment anticipé les conséquences du vieillissement en Wallonie.

En tout cas, il y a déjà des actions concrètes, des débats plus récents, plus de courts termes qui m’interpellent, c’est l’absence de données. Un des experts avait souligné cela au niveau de l’offre des services, à savoir que l’on n’avait absolument pas de données suffisantes en termes d’offre de services aux personnes âgées et aussi par rapport au logement. C’est quand même quelque chose sur quoi on pourrait être plus rapide, en tout cas pour mettre en place certaines actions.

Par rapport au débat sur l’assurance autonomie, notre groupe se retrouve tout à fait dans votre approche, dans vos questions. Je crois que c’est un débat important, c’est un projet qui est déjà appliqué en Flandre depuis une quinzaine d’années et ces questions que nous avons par rapport aux modalités sont toujours là, c’est un débat qui n’est pas encore vraiment au sein de ce Parlement, puisque le Gouvernement est encore en train d’y travailler.

On a essayé d’avoir des auditions, mais on a peu de projets encore concrets pour le moment. En tout cas, nous défendons plus le modèle à la flamande par rapport à une indemnisation en l’espèce, par rapport à un budget, plutôt que par rapport à un remboursement de services.

Voilà, nous sommes un peu dans ces questions-là aussi. Je vois que cela a fait, en tout cas, débat au sein de votre groupe.

Monsieur le Président, mes collègues qui étaient là ce matin également souhaitent intervenir. Je ne vais donc pas aller plus loin dans le thème à proprement parler, simplement rappeler que pour l'étude de la proposition du Fureai Kippu. Mon japonais est aussi bon que vous, chers collègues.

(Rires)

Ce n'était pas une proposition personnelle. Vous avez réussi à travailler avec plusieurs sensibilités, je ne veux pas m'accaparer du tout ce dossier. S'il y a d'autres parlementaires qui ont

envie de travailler, comme d'autres ont travaillé – je sais que c'est à la demande du Gouvernement – sur un thème comme l'habitat permanent, ce serait peut-être plus intéressant de travailler à plusieurs que de travailler sur un seul thème.

En tout cas, si je retiens quelque chose à titre tout à fait personnel du panel auquel vous avez participé, c'est à quel point le thème du vieillissement et les seniors en tant que tels, la dimension senior, j'ai peut-être pris plus conscience aujourd'hui que c'est une dimension qui doit intervenir dans toutes les politiques, plutôt qu'une politique en tant que telle des seniors. Pour moi dans chaque politique que doit mener particulièrement la Wallonie, comme la politique du logement, la politique de la mobilité, on l'a peu abordé, mais c'est important aussi, la politique de l'emploi ou la politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, c'est : « Quel est la dimension senior dans cette approche ? »

Ce panel a contribué à titre personnel à me faire prendre conscience que c'est un thème qui est très transversal et qui doit intervenir dans toute une série de politiques. Finalement, tous les ministres du Gouvernement auraient pu participer. On sait qu'ils sont retenus, mais en tout cas, ils devraient se sentir concernés par cette dimension.

Voilà tout à fait à titre personnel, en vous remerciant encore et en vous priant de m'excuser si je vous quitte avant la réception, mais j'espère vous revoir et peut-être que ce Parlement, dans un an, on aura avec des collègues des propositions, voir un peu comment on a avancé sur tout ce que vous avez pu pointé ce jour. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Jenny.

Mme Baltus-Möres (MR). - Par ce premier lancement du panel citoyen, le Parlement de Wallonie a osé innover. Je pense que vous êtes la preuve, chers citoyens, que cette innovation est bien réussie. Vous vous êtes impliqués à fond sur les enjeux majeurs du vieillissement et je salue beaucoup les résultats de vos réflexions et la maturité de vos prises de parole.

En effet, par vos avis, vos idées et votre projet mis en avant, vous contribuez à nos réflexions parlementaires et à l'action du Gouvernement pour faire face au défi énorme du vieillissement de la population, surtout important si l'on pense à ce retard certain que la Wallonie a dans cette matière et que le ministre vient de citer.

Merci aussi pour les précisions que vous avez apportées pendant le débat et le véritable dialogue de ce matin. Des moments comme cela, ainsi que des rencontres plus informelles comme le déjeuner commun de ce midi, tout cela aide à resserrer les liens entre citoyens et élus.

Afin de revenir sur quelques propositions du panel, le concept d'une banque du temps m'interpelle beaucoup. Vous avez remarqué que j'ai posé pas mal de questions à ce propos. Je trouve que nous devons creuser sur la possibilité d'un tel projet. En outre, je peux comprendre aisément que le panel avait certes des problèmes de reconnaître l'AViQ sous sa forme actuelle comme Office régional des aînés, l'AViQ, cet organisme qui a été mis en place le 1er janvier 2016 pour rassembler l'ensemble des compétences santé et action sociale de la Région. C'est quand même une organisation très complexe, c'est un conseil général, trois comités de branche, un Comité de monitoring financier, un conseil de stratégie et de prospective, six commissions de convention, ces deux derniers n'étant toujours pas en place 18 mois après sa création et de ce fait, son fonctionnement est très lourd, très lent. Il n'a toujours pas de contrat de gestion ni d'organigramme complet du personnel. Sa situation budgétaire est délicate au vu notamment de l'augmentation continue des besoins sur le terrain. Le personnel compétent pour gérer les nouvelles compétences manque, tout comme celui chargé de gérer les compétences issues du Service public de Wallonie. Finalement, aucun personnel additionnel n'a été prévu pour préparer l'arrivée des nouvelles compétences.

Si l'on tient compte de tous ces problèmes, on comprend que l'AViQ n'est pas prête, à l'heure actuelle, de traiter et de considérer la vieillesse adéquatement. Je comprends donc totalement le souhait du panel de créer un Office régional des aînés spécifiquement pour leurs besoins et sujets.

Un grand merci pour toutes vos contributions. Le groupe MR s'est délibérément engagé à écouter, à dialoguer et aussi à répondre aux différents messages ainsi qu'aux idées principales du Panel. Nous vous promettons que le travail ne s'arrête pas ici. Nous allons donner suite à votre déclaration de consensus.

Merci aussi aux autres parlementaires qui étaient présents et surtout aux ministres compétents, même s'ils sont partis entre temps : Paul, Max et Pierre-Yves. C'était sympa de les avoir aussi aujourd'hui.

À propos de la déclaration de consensus, je suis contente de voir que ce document et le compte rendu intégral des débats seront publiés par notre Parlement et je ne manquerai pas de transmettre vos expériences à la Communauté germanophone également. Je me rendrai auprès des responsables du Parlement Wallon de transmettre, en effet, tous ces documents pas seulement aux deux parlements de communautés de notre Région, mais comme ma collègue Valérie De Bue l'a proposé, à toutes les assemblées parce que c'est l'union qui fait la force.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

Mme Louvigny (MR). - À mon tour également de vous remercier. Je vais remercier chacun d'entre vous pour votre engagement, car c'est vraiment un engagement que vous avez pris aujourd'hui. On vous a, apparemment, passé un coup de fil que vous avez pris le temps d'écouter. Vous avez été sensibilisé et vous avez voulu donner de votre temps pour la Wallonie, merci à vous.

Si vous êtes là aujourd'hui, c'est aussi parce que vous croyez en l'avenir. Vous l'avez dit au début, vous voyez le vieillissement comme une opportunité. Je vous remercie d'avoir cette vision positive.

Ici, aujourd'hui, cette expérience suscitera même peut-être des vocations, qui sait ? Car n'oubliez pas qu'un élu, c'est aussi avant tout un citoyen. Voilà, vous êtes élus et vous êtes citoyens dans votre commune donc n'hésitez pas à vous intéresser à toutes les problématiques communales.

Les idées que vous avez développées aujourd'hui comme l'on dit mes collègues ne doivent pas tomber aux oubliettes, mais il faut vraiment qu'un travail de fond soit développé par le Gouvernement. Le MR sera attentif à votre travail.

Ce sujet ici du vieillissement n'est pas neuf. Il faudra développer des mesures de prévention au sens large tel que – on l'a dit – l'aménagement des logements, mais aussi des voiries, des transports, et cetera. Ces enjeux du vieillissement sont donc inédits. Ils impacteront toutes les politiques et toutes les compétences de la Wallonie et votre présence nous montre que nous pouvons convertir ce défit en opportunité.

Je vous remercie donc encore de votre présence aujourd'hui.

(Applaudissements)

Mme Leal Lopez (PS). - Merci André. Tout d'abord, je tiens, comme mes collègues à vous remercier de votre présence et tout d'abord saluer le sérieux et le dynamise et la motivation avec lesquelles vous avez porté une réflexion sur la thématique cruciale du vieillissement. Je peux déjà dire maintenant que vous avez rempli entièrement votre mission.

D’après les nombreux échanges que nous avons pu avoir, je retiens plusieurs chantiers qui me semblent prioritaires même si, j’y reviendrais plus tard dans mon intervention, plusieurs choses ont déjà été proposées et mises en place.

Tout d’abord, je pense que nous devons retenir qu’il est impératif de redonner une vraie place à la personne âgée dans notre société, tenir compte de ses besoins, de ses réalités et ne pas imposer nos décisions à nos séniors. Nous devons mettre tout en œuvre en tant que politiques pour que notre société porte un autre regard sur le vieillissement, ne pas faire du vieillissement uniquement une idée négative, un handicap, mais au contraire, avoir plus une idée, une vision inclusive de la personne âgée. Pourquoi ? Parce que nous serons tous à un moment donné confronté à cette étape de vie du vieillissement.

Par conséquent, ma vision n’est pas de voir le vieillissement en pensant d’ici 60-65 ans pour les personnes. Non, c’est déjà lorsqu’on est jeune qu’on doit penser au vieillissement et mettre les choses en place. Cela devrait être un réflexe tout à fait normal tout comme pour le handicap. Je pense que porter une vision sur la personne âgée ne doit pas se faire uniquement plus tard. C’est pour cela, comme disait Maxime Prévot, notre ministre, les politiques n’ont pas assez appréhendé cette thématique du vieillissement.

Il a parlé tout à l’heure du baby-boom d’après-guerre. Effectivement, c’est maintenant que l’on doit vraiment se projeter et récupérer le temps perdu sur cette thématique.

Il est dès lors crucial de revaloriser l’image de la personne âgée, de faire des aînés des acteurs et des atouts de la société qui peuvent l’enrichir de leur savoir, de leur sagesse. La société doit se montrer plus inclusive à leur égard.

Ensuite, nous avons évoqué, ici ensemble en plénière, la revalorisation nécessaire de tous les secteurs et les professionnels qui encadrent ces personnes âgées, car ils seront plus que jamais sollicités à l’avenir. Il sera également crucial de trouver des canaux capables d’informer de façon efficace et simple d’adapter le vocabulaire. C’est une chose qui me semble tout à fait importante pour tous ces séniors.

Les nouvelles technologies seront un outil essentiel pour parvenir à cette bonne circulation de l’information entre les séniors, les professionnels, les aidants et les familles. Elles permettront de faciliter le quotidien des aînés, de les garder en sécurité et de construire un réseau efficace autour d’eux.

Des plateformes d’application ou autres objets connectés sont d’une grande utilité, mais jamais elles ne remplaceront l’humain. Il faut être attentif à cela. Tout à l’heure, mon chef de groupe vous parlera peut-être de la *silver* économie, un décret qu’il a déposé.

Chaque réflexion sur le vieillissement doit être pensée dans sa globalité pour plus de cohérence. Elle doit également veiller à respecter les envies et la vie privée des aînées. Les nombreuses pistes que vous, panélistes, avez évoquées devront forcément être analysées et précisées sur certains aspects, mais ces échanges sont riches et variés et nourrissent la réflexion pour améliorer concrètement la vie de nos aînés. Je ne peux que vous remercier et encore vous féliciter.

La thématique du vieillissement, nous l’avons longuement abordée au sein de notre groupe politique cdH. En fait, des mesures innovantes ont été proposées dans ce cadre qui sont tout d’abord la « démarche ABC » que nous avons baptisée – ABC : adapter, bouger, cohabiter et disposer – afin d’offrir aux séniors un panel de solutions alternatives à la maison de repos lorsqu’un problème de perte d’autonomie ou de solitude survient. L’adaptation des logements est un élément important pour y parvenir. L’objectif à atteindre est de 10 % de logements qui devront être adaptés d’ici 2040 et, comme vous l’a précisé le ministre, tout à l’heure, je suis vraiment impliquée. J’ai également déposé une proposition de décret et une autre de résolution en ce sens.

L’assurance autonomie, notre ministre Maxime Prévot vous en a longuement parlé. Dans ce contexte, plusieurs textes ont déjà été déposés sur la table du Parlement de Wallonie par les parlementaires cdH dont je fais partie.

Le premier texte concerne le logement et l’adaptabilité de celui-ci. Un thème que nous avons abordé à maintes reprises, car nous savons que la grande majorité des séniors souhaitent continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible. L’adaptabilité n’est pas seulement un concept qui doit se faire lorsque le logement est déjà construit, c’est aussi penser avant la construction. Pourquoi ? Parce que tout d’abord, c’est un gain d’argent, c’est un gain de temps et c’est vraiment faciliter le fait que la personne reste dans son habitation. Il ne faut pas penser adapter après, mais penser adapter dès le départ de la construction et, à ce sens, j’ai également demandé au ministre Marcourt d’intégrer dans le cursus des architectes cette notion d’adaptabilité qui n’existait pas. On voit combien à l’heure actuelle il y a des choses qui sont faites, mais sans vraiment porter une réflexion scientifique et concrète dans ce sens.

La proposition de résolution vise l’habitat d’accessibilité et adaptabilité des logements en Région wallonne.

La seconde proposition de résolution est celle de la filière de *silver* économie, en Wallonie, au service des aînés.

Ensuite, la proposition de résolution qui vise à lutter contre la pénurie de médecins généralistes en zone rurale.

Enfin, la dernière proposition de décret, que je souhaite évoquer, vise à permettre le maintien à domicile des séniors par le développement du logement « kangourou », également un décret que j’ai déposé avec mes collègues.

C’est pourquoi les députés cdH préconisent une procédure simplifiée, également de délivrance d’urbanisme, comme vous l’a dit Maxime Prévot, en pensant logement intergénérationnel, on est confronté à des obstacles que ce soient des obstacles au niveau législatif, au niveau de l’ONEm, le problème des cohabitants. C'est donc assez complexe. Si l'on veut avancer vite, les parlementaires ont envie d'avancer vite dans ces propositions, mais nous sommes ralentis justement par tout cet enjeu de différents niveaux de pouvoir.

Pour les députés cdH, l'habitat dit kangourou est également une piste alternative à la maison de repos, à la résidence. Pourquoi ? Par manque de logements appropriés aux personnes âgées et au manque de place au sein de maisons de repos. Il faut absolument mettre des alternatives en place et celle-ci en est une.

Voilà pour un résumé, mais je vous remercie pour la richesse des échanges. Également, j'ai pu apprécier, ce midi, la qualité de votre démarche, mais aussi de votre motivation. J'ai entendu certaines dire : « Cela me plairait bien de faire de la politique ». On a compris que la politique était aussi un outil au service du citoyen et c'est comme cela qu'il faut le voir. Un tout grand merci.

M. le Président. - La parole est à Christophe.

M. Collignon (PS). - Bonjour à chacun et chacune d'entre vous, puisque je suis arrivé in fine, mais il y avait d'autres représentants de mon groupe, Sophie notamment, qui a assisté à vos travaux.

Je souhaiterais tout d'abord souligner l'intérêt de la démarche et vous remercier d'avoir participé, d'avoir joué le jeu à cette démarche innovante, parce que cela constitue une première dans un parlement. Ce Parlement se veut innovant et à l'écoute du citoyen. Je pense d'ailleurs que, à l'initiative du président et du Bureau, si vous êtes attentif à nos banderoles, il y a notamment une banderole, qui n'est pas là que pour faire banderole ou faire le show, qui dit ceci : « Votre avis est important, mais pas que le jour des élections ». C'est important que l'on puisse tenter de retisser

les liens avec nos citoyens. Nous sommes nous-mêmes des citoyens, mais il ne faut pas se le cacher, il y a un degré de manque de confiance, un fossé qui s'est créé avec la société civile et ses représentants.

Je ferais quelques remarques en préambule sur l'expérience. On m'a tenu au courant de vos débats et je viens de lire vos conclusions. Vous m'excuserez donc si ce sont des remarques à brûle-pourpoint. Premièrement, le panel, j'y vois de nombreux avantages, mais surtout un double intérêt. Le premier est qu'effectivement en tant qu'élu et à titre personnel, c'est déjà la troisième législature, le temps passe vite, c'est vrai que l'on perd un peu les repères, que l'on se met vite dans un cadre et que vos débats peuvent nous apporter un vent de fraîcheur et casser les codes.

À l'inverse, en prenant nos places, en voyant un peu aussi les limites de l'action, parfois les champs possibles, simplement l'art de tomber d'accord sur quelque chose, c'est aussi un exercice qui peut être salutaire pour la démocratie. De ce point de vue là, on devra tirer des enseignements non seulement du thème que vous aviez à analyser et que vous avez analysé dans vos débats en toute franchise et en toute liberté, aiguillés de manière scientifique.

L'expérience en elle-même devra aussi être analysée sous l'angle d'apporter un plus à la démocratie, parce que l'on sent bien que notre système démocratique est un peu aussi à bout de souffle, le système des partis est aussi un peu à bout de souffle. Tout le monde voit le mouvement qui s'est passé en France, M. Macron qui présente la moitié de ses candidats qui n'ont jamais été élus. Tout cela demande aussi à analyser la réflexion parce qu'in fine l'objectif est que l'on puisse avoir confiance dans les instances qui essaient de mener des missions de service public telles que des grands défis tel celui que vous avez analysé et abordé, qui nous concernera tous un jour, à savoir le vieillissement.

Rien que pour cela, c'est intéressant. C'est intéressant aussi d'analyser des modes de démocratie directe, d'avoir directement l'avis du citoyen, non pas simplement entre avoir ses représentants, entre avoir ses élus.

Pour information, la Wallonie essaie de mettre en place la consultation populaire à échelle régionale. Je ne désespère pas que, de manière consensuelle, nous pourrons aboutir, parce qu'entre l'idée d'avoir un texte abouti, d'un texte qui est effectif, d'avoir un texte que l'on utilisera, d'avoir un texte qui permettra d'être mis en œuvre, beaucoup d'étapes sont plus compliquées, mais je ne désespère pas que nous y arrivions.

Dès lors, je souhaitais d'abord faire un premier point pour vous remercier par rapport à votre investissement et par rapport à l'enrichissement que cette formule présente. Au point de vue du Parti socialiste, on analysera avec beaucoup d'attention ce panel citoyen. C'était d'ailleurs une des demandes du ministre-président qui est fort attentif à ce type d'expérience.

Deuxième élément, la thématique évoquée nous concerne tous. Elle nous concernera tous les uns et les autres puisque, heureusement, on vit de plus en plus vieux. Le but est de vieillir de plus en plus vieux, mais en bonne santé et avec la possibilité d'avoir tous les services.

C'est d'abord un défi qui est posé collectivement, un défi qui nous est posé collectivement. Vous avez pris le temps de l'analyser, de formuler des propositions. Ce n'est d'ailleurs pas mal qu'on l'aborde collectivement, il n'y a pas que les élus, pas que les ministres qui formulent des propositions. C'est important aussi d'avoir le pouls de l'associatif, d'avoir le pouls de la société civile. C'est un défi qui est de société, global, que l'on doit pouvoir aborder ensemble.

Je vais surtout être très franc : ce que j'ai apprécié dans votre note en la lisant, c'est qu'elle se met plusieurs angles. Premièrement, c'est essayer d'avoir une vision commune en Wallonie. C'est déjà un préambule intéressant. Puis vous vous êtes mis des balises, à savoir que c'est bien de vieillir, c'est bien de bien vieillir, c'est bien d'investir, mais vous avez mis des balises, à savoir que, pour que tout le monde ait les mêmes chances, il faut qu'il y ait la solidarité, il faut qu'il y ait de l'équité,

ai-je lu. Je pense que vos propositions sont réalistes puisque vous avez parlé de contraintes budgétaires.

À partir de ce moment-là, ce ne sont pas des propositions qui sont mises en l'air, ce sont des propositions sérieuses qui doivent pouvoir aboutir, donc se déterminer, lancer un débat sur une vision commune de ce que doit être en Wallonie le bien vieillir et de ce que cela suppose. Cela supposera qu'il y ait effectivement, entre les citoyens, de la solidarité, sinon on ne peut pas rendre des services. Il faut surtout que chacun puisse avoir les mêmes chances de bien vieillir dans de bonnes conditions.

J'ai relevé aussi que vous aviez retenu une des idées que l'on a remise dans notre note, je crois qu'on l'a lue avec attention, je vous remercie. Je ne sais pas si je vais me lancer dans le système, je ne sais pas comment je vais le prononcer en japonais : Fureai Kippu. En tout cas, dans le système qui est une sorte de crédit d'heures, à l'analyse, c'est un système original qui pourrait trouver sa place. C'est en tout cas quelque chose que nous soutiendrons.

D'autre part, j'avais fait le choix, dans la note qui vous a été soumise, je me concentrer sur les compétences wallonnes. Vous me demandez de suivre une de vos propositions, je vais pouvoir les suivre dans les compétences qui sont attribuées à la Wallonie et la Wallonie en a de plus en plus vis-à-vis de la réforme de l'État. Ceci étant, on est dans un pays compliqué. Le citoyen, lui, n'en a cure. Il est donc intéressant que l'on puisse aussi, sur un thème particulier, pouvoir se concerter entre différents niveaux de pouvoir sur une vision transversale, mais d'abord effectivement entre Wallons en se mettant d'accord sur une vision partagée.

Je pense que cette thématique du vieillissement, en tout cas ce principe, doit être une vision transversale dans différentes matières. Le logement, notamment, est une matière que j'affectionne particulièrement. C'est un autre thème, mais je suis aussi bourgmestre, en tout cas tant qu'on le peut. Cela me permet d'avoir une vision concrète. C'est vrai que j'ai souvent des personnes âgées ou qui montent à la retraite et qui ont une retraite assez minimale et qui vivent difficilement ; qui vivent difficilement dans leur logement, qui n'est pas adapté parce que le loyer est trop cher. On doit effectivement essayer de trouver des formes qui vont rencontrer cela. Est-ce le logement kangourou ? Est-ce des logements solidaires ? Est-ce parallèlement augmenter un peu la participation ? Met-on en place des résidences-services ? Il y a tout un système de choses à penser relativement à cela.

Je viens d'une région semi-rurale, c'est aussi le problème de la mobilité. Si vous êtes en difficulté de mobilité, non seulement vous êtes souvent ou parfois, parce que vous êtes devenue veuve ou parce que vous avez peu de contact, la mobilité fait que socialement, vous êtes enfermé. Cela rajoute à la difficulté.

Lorsqu'on a toutes des thématiques, en matière d'urbanisme notamment, ce doit être un angle transversal qui doit être pris. Les propositions que vous avez prises vont enrichir notre réflexion.

J'ai déjà été suffisamment long.

À titre de conclusion, je peux simplement vous dire qu'au niveau du groupe socialiste, c'est avec beaucoup de plaisir que l'on va analyser ou en tout cas que l'on va prendre en compte vos propositions. À titre personnel, je pense que ce type de défis qui concerne toute la société doit être pris à bras-le-corps, non seulement par les élus, mais aussi par la société civile et que l'on puisse ensemble enrichir la thématique en faisant un exercice du réel, comme vous l'avez fait aujourd’hui, c'est-à-dire en se disant que les uns et les autres ont des idées, mais que celles-ci doivent se rencontrer, que l'on doit d'abord rentrer dans un consensus parce que dans une matière pareille, l'enjeu dépasse les clivages politiques habituels, mais que l'on doit aussi avoir à l'œil que personne n'a jamais su faire saigner une pierre et de tenir en compte de nécessaires contraintes budgétaires.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous adresser, en vous remerciant une nouvelle fois pour avoir répondu à notre invitation.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Christophe. Je veux le dire puisque nous avons pris l'habitude de gommer tous les titres, ici. C'était assez surprenant tout à l'heure de s'échanger avec les ministres par leur prénom, à l'exception du ministre à la chemise blanche – nous avons compris de qui il s'agissait.

La parole est à Hélène.

Mme Ryckmans (Ecolo). - D'abord, merci à chacune et à chacun de vous. Je suis très contente de vous avoir rejoints. Ce matin, j'étais au Sénat, puisque je suis aussi sénatrice, et j'étais rapporteuse d'un rapport. Je l'évoquerai tout à l'heure parce qu'il a des rapprochements avec une de vos propositions.

Je voudrais d'abord vous dire que vous avez relevé un défi, vous avez essuyé les plâtres, d'une certaine manière, d'une proposition de participation citoyenne dans un panel de ce type. C'est effectivement une première. Vos commentaires serviront à améliorer la formule.

J'aurais envie de dire a priori que vous avez fait un travail beaucoup plus important que ce que nous faisons comme parlementaires parce que vous avez pris un thème tellement vaste, que vous avez fait toute une série de propositions, alors que finalement, je suis une jeune parlementaire malgré l'impression que je peux donner – c'est mon premier mandat, je suis là depuis deux ans et demi. Ce que nous faisons, c'est beaucoup plus restreint, sauf quand on travaille vraiment sur des codes et des grands textes. Sinon, on travaille par thématique et l'on va travailler à fond sur un sujet peut-être un peu plus petit, plus ciblé, parfois trop. Parfois, on a tendance à découper et à perdre finalement cette vision globale que vous avez parce que vous avez voulu poser ce thème du vieillissement.

Ces enjeux du vieillissement, je voudrais rappeler dans un premier temps qu'ils ne sont pas vécus uniformément en Wallonie. Cela a été dit tout à l'heure, on est à un moment où il y a deux générations de personnes qui ont plus de 65 ans ou qui sont maintenant à la retraite. Cela veut dire deux générations par rapport aux deux autres : une qui ne travaille pas encore et une active.

Je voudrais également rappeler que l'enjeu de vieillissement est vécu différemment selon l'endroit où l'on se situe en Wallonie, en milieu rural ou en milieu urbain, selon que l'on soit un homme ou une femme – je suis très sensible à cette question – selon le niveau de scolarité, mais aussi le parcours de vie et notamment les recompositions qui ont des impacts directs dans par exemple le logement ou la solidarité familiale existante ou pas. C'est finalement la recomposition des couples et des familles qui a profondément changé notre manière de concevoir la famille et les solidarités familiales. Ces solidarités doivent être reconstruites et recomposées. Elles vont être vécues autrement que par le passé ou par ce qui se passe dans d'autres sociétés que la nôtre.

Nous avons des générations et on a maintenant le défi du vieillissement et se pose la dégénération les générations dorées, en tout cas, qui ont vécu en paix dans une situation de relatif plein emploi qui sera certainement... et dont les défis sont à relever maintenant, mais nous pouvons aussi imaginer, avec un peu de prospective, ce qui pourrait arriver dans le contexte futur où vont arriver aussi en âge de vieillissement des personnes qui n'auront pas eu, par exemple, une carrière complète, qui auront droit à une pension minimale et dont tout l'enjeu du paiement de ces pensions reste posé.

Il nous faut donc saisir l'importance de l'enjeu, mais cela a été évoqué aussi, renforcer nos informations, les données. De quoi avons-nous besoin pour répondre à tous ces défis ? Je me souviens, dans une vie antérieure, j'ai travaillé dans un institut en population et développement où, il y a plus de 30 ans, on posait déjà la question du vieillissement avec le professeur Loriaux

qui travaillait déjà sur « l'or gris » que représentait le vieillissement y compris en Wallonie et il évoquait des situations qu'on continue à épingler, à savoir, bien souvent considérer la vieillesse comme un problème et pas comme une source d'opportunité.

Mais, il ne faut pas se leurrer, il y a un certain nombre de défis et vous les avez épinglés.

Comment pourrais-je répondre à certains d'entre eux sur base de ce que mon parti, Ecolo, a déjà proposé en retournant évidemment dans le programme que vous pouvez tous consulter ? Vous verrez que ce sont des éléments dont certains sont déjà depuis très longtemps dans notre projet qui est, effectivement, de renforcer l'autonomie de chaque individu à partir, notamment, de l'individualisation des droits complète. C'est avec nos propositions qui sont, notamment, portées par Philippe Defeyt – vous le connaissez – sur les principes de l'allocation universelle. Je sais que cela a fait débat entre vous, mais je voudrais rappeler l'importance de cette individualisation des droits qui, si cette individualisation était vraiment réelle, réglerait ou lèverait un certain nombre d'hypothèques sur le cologement, notamment, et sur la vie de chacun. Je pense en particulier aux femmes qui ont des pensions limitées, qui ont des pensions de survie dont la carrière n'est pas complète parce qu'elles ont pris sur elles le soin et la charge des enfants. L'individualisation des droits, que les mouvements des femmes demandent, est donc évidemment un outil important pour l'autonomie des personnes âgées, des femmes en particulier.

C'est aussi cela qui a fait en sorte, dans la réflexion qui est actuellement sur l'assurance autonomie, mon collègue Matthieu Daele qui suit ces questions et qui étaient avec vous, je pense, l'autre jour – mais qui est malheureusement absent aujourd'hui –, a travaillé sur ce point en forçant l'aspect de réelle autonomie et que cette autonomie puisse passer par une autonomisation des ressources.

Nous pensons – il l'a dit – que l'assurance autonomie doit être aussi une autonomie de choix sur les moyens que la solidarité collective va apporter. Quelle est la meilleure réponse à la dépendance d'une personne ? Nous pensons que c'est aux personnes à le décider et pas seulement avoir des moyens pour répondre à l'éventail de choix qui est proposé par le Gouvernement.

Nous pensions et nous trouvions important qu'une partie de cette allocation d'autonomie soit octroyée en cash. Je pense m'inscrire en faux sur l'idée que ce n'est pas pour se payer des cigarettes. Et même, à la limite, si la personne souhaitait le faire, c'est son choix et je pense que cela c'est important de renforcer la manière dont chacun a envie de faire les choix dans sa vie.

Deuxième sujet, deuxième thématique : les aidants proches. Vous avez évoqué l'importance de les soutenir. Je crois utile de rappeler, peut-être, que Muriel Gerkens travaille au Fédéral sur cette dynamique depuis très longtemps parce que les personnes qui doivent, à un moment donné, arrêter ou ralentir leur rythme de travail pour aider leurs proches en fin de vie ou en moindre autonomie sont pénalisées actuellement avec le système qui relie forcément les moyens, la pension et les droits sociaux au travail effectué pendant la vie active et pendant l'âge de travail.

Nous pensons donc qu'il faut pouvoir garantir un statut au moins – et cela a été acquis, cela avancé – d'assurer le maintien des droits pour des personnes qui arrêtent de travailler. Cela ne concerne pas que l'appui aux personnes en grand âge, c'est aussi le cas en cas de maladie d'un proche ou de handicap d'un proche.

Vous avez évoqué l'importance de l'information et cela a encore été frappant dans les échanges aujourd'hui, finalement, les ministres ont évoqué des choses qui finalement ne disent pas grand-chose à beaucoup de monde. Cela nous rappelle l'importante pour nous, qui sommes élus, citoyens, mais parlementaires pendant un petit temps, d'essayer de bien garder et de communiquer de la manière la plus complète et simple possible sur finalement ce que veulent dire tous ces sigles, toutes ces dynamiques, toutes ces instances qui existent et dont on ne connaît pas nécessairement l'existence ni le rôle.

Le fait de mettre en commun tout ce qui existe, je pense que c'est un élément important. Il y a une plateforme qui existe, mais il faudra encore la valoriser, la faire connaître et ne pas manquer l'occasion, effectivement, de faire des campagnes d'informations sur tout ce qui existe, on l'a dit.

Mais cela veut dire aussi qu'il est important d'avoir une agence, vous l'avez proposé. Je pense que c'est une piste vraiment intéressante de visibilité au sein de l'AViQ, qui, on le sait – ou on ne le sait peut-être pas – a une foultitude de thématiques à prendre en charge, que ce soit la santé environnementale, que ces enjeux ici de vieillissement et de soins aux personnes.

En ce qui concerne ces informations et la manière dont les plateformes pourraient fonctionner, vous avez évoqué tout le concept de technologies discrètes et l'aide par les technologies.

Vous n'êtes peut-être pas informés, mais justement ce matin, on a discuté au Sénat de la santé mobile.

Donc rien que dans le domaine de la santé, on a plus de 7 000 applications informatiques qui existent avec beaucoup de confusion parfois entre des applications de type « bien-être » ou exercices sportifs, et cetera, et toutes ces applications-là, alors qu'elles doivent être en lien avec la santé, et nous avons mis les balises dans un rapport où nous avons travaillé pendant plus d'un an avec des auditions du secteur assez approfondies pour comprendre, finalement, tout ce qui peut exister en matière de santé, de santé mobile, mais en attirant l'attention sur les risques, les dangers. Les dangers de surconsommation médicale, les dangers de finalement isoler l'individu sans la relation avec les autres.

J'attire donc votre attention sur le fait que toutes ces propositions en matière de technologies doivent vraiment être une aide aux soignants, une aide aux proches, une aide avant tout à la personne et certainement pas des moyens soit de contrôle, soit de faire finalement de la tranche des plus de 65 ans des nouveaux consommateurs à essayer d'épingler et de récupérer pour un marché et pour des systèmes commercialisés que les Google, Facebook et autres se font un plaisir de rattacher à des modèles de production et de consommation économiques.

Peut-être encore rappeler sur le thème de la « banque du temps », je pense que c'est effectivement très très proche des méthodes SEL, mais cela vaudra certainement la peine d'aller plus loin au sein de ce Parlement pour faire des auditions sur la manière dont les SEL fonctionnent. L'intérêt de cette dynamique-là, c'est effectivement de quitter le monde marchand et de quitter la relation monétisée entre individus et je pense que là, c'est un élément très très utile.

Dernier élément peut-être sur le logement. On l'a vu, l'AIS n'est pas encore une instance connue. J'ai souvent tendance à dire que c'est un « viager public ». Le viager, les gens le connaissent un petit peu plus, mais cela a un intérêt évident, c'est la possibilité que chacun puisse quitter un logement qui est devenu trop grand ou inadapté, parce qu'avec des escaliers, avec des salles de bains inaccessibles, et cetera. De pouvoir quitter un logement de ce type là et avec le loyer qu'il perçoit, choisir le logement où il va aller. Il n'y a pas nécessairement, contrairement à ce que j'ai cru comprendre tout à l'heure, chaque individu, avec le loyer qu'il perçoit va louer l'appartement et le lieu de vie qu'il se choisit. Et cela, c'est important parce que cela redonne et cela garde l'autonomie de la personne sur les choix qu'elle veut faire pour le futur.

Ce qui est important, me semble-t-il, quand on parle de logement et d'adaptation du logement, ou d'adaptabilité du logement, c'est effectivement que dans le cadre des logements publics, ceux-ci soient eux prévus pour la transformabilité, la modularité en fonction de l'évolution de la cellule familiale et qu'à un moment donné, on pense donc autonomie et que, par exemple, on réserve les logements qui sont de plain-pied ou bien s'assurer vraiment qu'il y ait des ascenseurs en bon état de marche pour permettre à des personnes âgées pour rester le plus longtemps possible dans leur appartement. Ce que font les promoteurs privés qui construisent actuellement maintenant, ils ont bien cette perspective. Je pense que dans le logement public, on devrait le mettre de manière beaucoup plus claire, cela devrait rentrer dans les normes que ces logements soient adaptés et adaptables pour pouvoir faire face et pouvoir réaliser concrètement les logements kangourou

partout où c'est possible. Cela veut dire des entrées séparées dès la construction et cela veut dire des pièces d'eau indépendantes, parce que le logement kangourou fonctionne comme cela.

Ce n'est pas parce que l'on est dans des logements où une personne âgée est avec un plus jeune, un jeune étudiant ou un jeune couple, par exemple, qu'ils doivent partager nécessairement leur intimité. Il faudrait éviter ce frein par des constructions tout à fait adaptées. Cela veut dire aussi – c'est parfois les communes – l'adaptation des normes urbanistiques. Quand une commune impose d'avoir, pour pouvoir couper un logement et le réaménager, impose d'avoir trois places de parking, alors que la personne âgée ne conduit plus et n'a plus de voiture, il y a quelques fois des blocages qui...

M. le Président. - Hélène, je vais vous inviter à conclure.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je conclus, c'était ma dernière intervention. Je voulais répondre sur ces éléments pour répondre aux enjeux que vous aviez épinglés. Je me réjouis d'avoir le temps de vous rencontrer pendant le verre. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous arrivons à l'ultime intervenant qui a beaucoup travaillé sur le sujet, puisque vous l'avez entendu tout à l'heure, il a déposé des textes et il démarre sur la *silver* économie. C'est le président du groupe cdH, M. Fourny.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je vais prendre un brin de hauteur, vous ne m'en voudrez pas. En vous saluant toutes et tous pour le travail que vous avez effectué et préalablement, de remercier également notre président d'assemblée, M. Antoine, qui a pris cette initiative, accompagné de son Bureau pour réunir ce panel formidable que vous constituez. Je pense que cette démarche est une première en Wallonie, mais qui mérite d'être saluée. Je salue également l'appui de l'Institut Destrée qui a accompagné également la démarche. C'est important en termes qualitatifs et surtout de l'accompagnement que vous avez eu au niveau des échanges.

C'est vrai qu'au niveau de la participation, j'ignore si d'aucuns d'entre vous sont déjà engagés au niveau local ou dans le monde associatif, toujours est-il, j'espère que cette expérience qui vous a laissé quelques frustrations si j'ai pu lire les conclusions en termes de procédures et de longueur puisque sur les quatre jours que vous avez eus, vous avez eu à débattre pendant deux journées. Certains considèrent que la satiété n'a pas été remplie. Il aurait fallu peut-être allonger les débats pour étayer encore peut-être vos conclusions et les échanges, puisque faire l'unanimité ou trouver un consensus large, cela prend du temps. Vous avez pu mesurer la difficulté qu'il en était de pouvoir trouver ces accords. Quand on voit cela de l'extérieur, c'est vrai que l'on se demande toujours ils passent des nuits, pourquoi ils passent des jours à discuter. On vient de manière sempiternelle avec des sujets, mais vous voyez que l'exercice à 29 n'est pas si simple que cela et qu'il faut parfois aussi mettre de l'eau dans son vin pour essayer de convaincre les autres, essayer de faire un pas et d'obtenir une parcelle en tout cas d'accord des autres pour pouvoir avancer.

C'est un exercice évidemment particulier. Je souhaite et je vous souhaite de pouvoir le prolonger peut-être dans la vie politique pour ceux qui veulent se lancer, mais également au niveau local. On sait que dans nombre de communes, la participation est devenue maintenant un leitmotiv. On sait qu'il y a notamment les procédures en termes de développement rural ou les comités consultatifs au niveau du développement rural permettent à la population de prendre part aux décisions sur leur quotidien. On sait qu'il y a le Conseil consultatif des aînés, on sait qu'il y a le Conseil communal des aînés, le Conseil communal des enfants, qu'il y a beaucoup et que c'est devenu à la mode de laisser la parole aux citoyens en dehors du cadre des élections.

Je trouve que c'est très bien, que cela permet de pouvoir échanger et d'éviter de se couper de la base. Je vous engage donc à poursuivre la démarche et à continuer à vous engager et faire part de la démarche que vous avez eue ici autour de vous. Je pense que cela en vaut la peine et l'expérience devrait être réitérée l'année prochaine, mais je n'en doute pas que le Président a déjà pensé à la suite, à l'entendre ce matin sur la radio, je pense qu'il est impatient de pouvoir remettre le couvert et surtout tirer les enseignements de la première expérience qui va laisser, en tout cas, trace.

Au niveau du contenu de vos travaux, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pu lire une partie de ceux-ci et que nous aurons l'occasion, dans les mois qui suivent, de pouvoir en débattre parce que c'est vrai que le vieillissement de la population dans un pays aussi complexe que le nôtre se joue à différents niveaux : au niveau fédéral, au niveau régional, mais nous avons levé l'option au niveau de la Région de nous saisir de cette question, pas plus tard qu'il y a quelques mois, au travers d'une proposition de résolution que j'ai pu porter au nom du groupe cdH avec d'autres collègues d'autres formations politiques qui m'ont rejoint et qui a pu être votée ici à l'unanimité du Parlement. C'est suffisamment rare que pour pouvoir être souligné.

Cette proposition de résolution s'est suivie des faits puisque le Gouvernement a décidé et a relevé lors de la déclaration sur l'état de la Wallonie, la semaine dernière, que des moyens budgétaires allaient être consacrés pour pouvoir mettre en œuvre ce projet.

Ce projet vise en définitive à essayer de structurer l'accompagnement de nos aînés afin de pouvoir leur permettre de vivre au plus loin de leur vie en autonomie, dans leur habitation, mais de pouvoir aussi apporter toute une série de services afin d'assurer la qualité de vie en fin d'existence, de pouvoir accompagner les personnes qui sont en fin de vie, de pouvoir accompagner les personnes aussi qui, au fil du temps, doivent réaménager leur maison, l'équiper – le logement évolue, vous l'avez indiqué –, mais également de nouveaux métiers qui vont s'ouvrir en terme de numérisation, d'accès à l'information, d'accès à la communication, l'accès aux réseaux sociaux.

Ce sont des éléments neufs qui, aujourd'hui, doivent être à la portée de tous et il est vrai que lorsqu'on a 70 ans et plus, il est moins commode et moins évident d'accéder à ces informations, à ces outils que lorsqu'on a 10 ou cinq ans. Aujourd'hui, nous avons des enfants qui naissent avec un ordinateur en main, avec des iPhone en main. Ils ont donc cette habitude de pouvoir vivre avec ces instruments.

On doit donc pouvoir aussi accompagner les uns et les autres au travers de cette évolution de la technologie, évolution qui, évidemment, est galopante et lorsqu'on voit ne fut-ce que sur les 30 dernières années l'évolution – pour ne pas dire les 50 dernières années –, nous avons vécu une véritable révolution.

Ce sont donc de nouveaux métiers qui vont devoir se mettre en place pour permettre l'accompagnement de ces générations vers la fin de vie et de pouvoir améliorer aussi le cadre de vie. Alors, c'est une matière éminemment humaniste, qui touche l'humain, la personne et vous le relevez à plusieurs dans vos conclusions. Au niveau du cdH, c'est une priorité : la famille, les aînés, la personne. Elle est de manière continue au centre de notre débat, au centre de nos priorités. C'est la raison pour laquelle nous avons développé ce champ d'action au niveau de la *silver* économie, mais que notre ministre, Maxime Prévot – que vous avez pu rencontrer tout à l'heure –, porte ce dossier capital de l'assurance autonomie.

C'est un véritable défi demain de pouvoir assurer l'accompagnement des personnes chez elles avec des soins. Il y a un combat important que nous devons aussi mener et vous avez souligné – je vous en remercie parce que c'est un appui considérable outre l'enseignement que vous nous avez donné au travers de vos débats – que le combat des personnes aidantes. Cela, c'est un combat capital. Le statut que l'on doit accorder à ces personnes. On doit se battre, on doit trouver les moyens financiers, cela doit être une priorité tout comme les statuts des accueillantes pour les

enfants à domicile. Ce sont aussi des combats importants que nous menons au niveau du cdH et je pense que vous avez bien fait d'insister sur la démarche qui a été entreprise. Elle nous permettra de pouvoir continuer à porter le fer et surtout essayer de convaincre autour de nous afin de pouvoir atteindre ce résultat.

Enfin, et j'en terminerai pour ne pas être trop long, je pense qu'il y a un volet aussi extrêmement important que vous avez abordé, c'est celui de la santé. La santé touche tout le monde. Il est important que demain, les moyens soient dévolus afin de pouvoir assurer des soins de santé de qualité à tous, avec la plus grande proximité, afin de pouvoir, au mieux, assurer la qualité de soins que nous avons.

Là aussi, c'est un combat important et vous le voyez, de manière régulière, au travers des réductions des budgets, au travers des réformes, des restructurations, des fusions d'hôpitaux, il y a derrière des réalités que vous avez parfaitement saisies et sur lesquelles vous avez pointé des objectifs et l'essentiel.

Je vous en remercie également. C'est important.

J'espère que nous aurons à prolonger ces débats ultérieurement. En tout cas, nous le ferons ici dans cette enceinte parlementaire, mais que vous aurez également l'occasion de le faire autour de vous, dans le monde associatif, dans le monde politique pour ceux qui souhaiteraient, le cas échéant, ayant goûté à cette brève expérience, de vous engager pour continuer à mener le combat.

En tout cas, merci du sérieux et de la qualité de vos travaux, de l'attention et de la rigueur que vous y avez accordés et j'espère que vous allez pouvoir garder un bon souvenir de cette expérience et être les témoins, demain, de ce que cette expérience doit être renouvelée et merci également d'avoir été les premiers cobayes parce que cela permettra d'améliorer le modèle pour la suite, n'est-ce pas, Monsieur le Président.

Je vous remercie pour la parole que vous m'avez accordée.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, que vous soyez citoyens députés ou députés, nous arrivons au terme d'une longue aventure. Nous avions convenu que vers 17 heures 30 nous pouvions retrouver un petit verre et puis partager les sentiments et puis aussi, vous le verrez, vous offrir un petit cadeau, signe de notre gratitude par rapport à votre implication.

Permettez-moi d'abord, très brièvement, de remercier l'Institut Destrée, par la présence de Philippe Destatte et de Pascale Van Doren qui ne nous ont pas quittés, qui ne vous ont pas quittés. Remercier Benjamin Hurard et notre Greffier, Frédéric Janssens, ainsi que – je veux le souligner – l'ensemble du Comité scientifique présent, encore maintenant, c'est dire s'ils ont attaché de l'importance, ainsi qu'à Sébastien Brunet de l'IWEPS.

Merci, bien sûr, à vous alors, peut-être, puisqu'il me revient la difficulté de conclure, très provisoirement, je me permets de le dire, de dire quelques éléments.

D'abord, sur le suivi, nous allons – et tout à l'heure nous l'avons évoqué avec Valérie – transmettre votre déclaration de consensus à l'ensemble des Parlements de ce pays, qu'ils soient concernés par les compétences abordées, ou simplement curieux de la démarche d'associer les citoyens à la décision.

Nous savons qu'aujourd'hui, à l'instar du Parlement de Wallonie, d'autres parlements réfléchissent à une forme d'association des citoyens et nous souhaitons, bien sûr, que votre expérience soit partagée avec d'autres et que surtout les propositions que vous avez avancées, qui pourraient

échapper à la compétence régionale, soient intégrées, reprises, répercutées, dans d'autres assemblées.

Nous transmettrons aussi votre déclaration à l'ensemble des Gouvernements. C'est eux, bien sûr, qui en première ligne doivent dégager les crédits, infléchir certains budgets, pour rencontrer l'attente que vous avez exprimée.

C'est donc un premier type de suivi, mais nous irons plus loin. Vous avez entendu que les quatre partis politiques se sont singularisés, ce qui est tout à fait normal. Nous transmettrons aussi votre déclaration aux présidents des partis et puis à un certain milieu académique scientifique ou simplement associatif qui accompagne le Gouvernement et le Parlement wallon, par exemple le Conseil économique et social de la Wallonie, pour que l'ensemble de ceux qui décident ou influencent les décideurs soient mis au courant de votre démarche, de votre implication et des recommandations que vous avez transmises à la Wallonie.

Sur la forme, je retiens de l'excellent débat que nous avons eu ce matin pendant deux heures, qu'il ne faut pas étirer trop longtemps le panel citoyen parce que cela demande beaucoup d'investissement et pour éviter que des fractions se constituent par affinités et autres, mais qu'à l'inverse, il y ait une ou deux séances supplémentaires dans le temps convenu, avec l'agenda arrêté au préalable pour que chacun puisse se libérer et qu'il n'y ait plus aucune frustration s'il fallait, par exemple, comme l'a dit Éric, explorer certains domaines, ou encore en écarter.

S'il y a une leçon à retenir et comme l'a très bien dit Dimitri, pour le dire cash, il a dit que vous étiez un peu des « cobayes », je dirais les « pionniers » de la participation citoyenne, nous allons tenir compte de la leçon que vous nous avez donnée tout à l'heure et nous allons l'intégrer avec M. Destatte au nom de l'institut Destrée.

Sur le fond, il y a vraiment beaucoup de propositions et vous avez vu qu'elles faisaient boomerang, ricochet, répercutaient, donnaient lieu même parfois à des discours très politiques par rapport au Gouvernement. Vous aurez reconnu la position des uns et des autres en la matière, mais je voudrais dire qu'il y a peut-être deux types de proposition. Certaines qui sont déjà aujourd'hui en préparation, bien, pas assez, mal, mais qui sont déjà au menu de la décision politique et que nous allons devoir suivre. C'est l'assurance autonomie, vous l'avez abordée, vous avez eu la réplique du ministre, vous avez vu des points de vue quelque peu différents quant à l'usage du bénéfice, mais nous savons que le projet de décret est annoncé. D'ici une année, nous pourrons nous revoir pour voir finalement quels sont les dispositifs retenus, les bénéfices de l'assurance autonomie puisque, dans une très large majorité, vous l'avez souhaitée.

C'est aussi la *silver* économie. Le Parlement vous a accompagnés puisque Dimitri Fourny vous a dit – et c'est très rare, croyez-moi – qu'il y a eu une unanimité dans ce Parlement autour d'un thème et que le Gouvernement se soit engagé à le concrétiser. C'est aussi un des thèmes que vous avez abordés. Je pense que l'on pourra déjà jalonner ce débat de premières réalisations, de premières concrétisations. Du reste, certains des auteurs de cette démarche sont venus spécialement vous le dire.

C'est aussi le logement. Dieu sait s'il y a eu des débats, Mme Heirman et d'autres. Vous avez entendu qu'il y a quand même eu un certain nombre d'engagements ou peut-être de découverte de mécanismes qui existaient et qui ne sont pas encore suffisants, mais on peut dire que le logement est sur la table puisque nous aurons, le ministre vous l'a dit, dès la semaine prochaine, un débat. Au passage, si vous voulez assister à ce type de débat, vous êtes les bienvenus. Plus que d'autres encore, le Parlement vous est ouvert.

Ce sont des thèmes qui sont déjà dans le menu de nos conversations. Avec M. Quain, lorsque l'on a abordé le numérique, la plateforme de communication, là aussi, dans le jargon du plan Marshall 4.0, notamment du Conseil numérique, ce sont déjà des sujets qui sont abordés. Il faudra encore les développer. M. Quain m'a encore fait une belle petite leçon pendant le temps de

midi, avec un grand nombre de développements. Là aussi, cela figure dans nos préoccupations et nous verrons avec vous, le moment venu, jusqu'à quel point nous avons pu les développer.

Puis il y a des sujets qui ne sont pas vraiment à nos menus et pour lesquels vous avez lancé des perches. Vous nous avez demandé – je me tourne vers M. Dubois – d'explorer les sujets pour voir s'ils étaient vraiment pertinents ou en tout cas autant que d'aucuns le souhaitaient parmi vous. Je relève la banque du temps. Je relève – on en a peu parlé et cela me paraissait pourtant assez intéressant – les familles d'accueil pour les personnes âgées, avec toutes les difficultés que cela supposait, y compris sur le plan social, y compris sur le plan fiscal. D'où l'intérêt d'envoyer les recommandations à d'autres niveaux de pouvoir. Là aussi, nous y serons extrêmement attentifs.

Vous avez parlé d'un référent. On a essayé de trouver une déclinaison locale.

Voilà des sujets qui ne sont peut-être pas vraiment à notre ordre du jour et nous y serons attentifs. Là, vous esquissez une nouvelle page et vous donnez du grain à moudre aux uns et aux autres.

Enfin, dernier point, certains ont déjà eu satisfaction, puisque Mme Pitsinos était venue pour en découdre – je le dis avec beaucoup d'humour – elle cherchait le ministre de la Cohésion sociale ; elle l'a eu en chair, en os et en chemise. Il y a donc déjà eu un certain nombre d'échanges avec des garanties.

Vous voyez que ce processus d'évaluation a déjà commencé aujourd'hui et il se poursuivra, puisque nous vous avons donné rendez-vous – c'était l'appel de M. Verhaever – d'ici un an pour nous revoir et en faire l'évaluation, du menu qui est déjà en cuisine, d'un menu dont nous ne connaissons pas encore tous les ingrédients, mais nous voudrions le découvrir, ou enfin des promesses ou des annonces importantes qu'il faudra vérifier.

Évaluation sur la forme, sur le fond. Je vais emprunter ici pour une fois l'impression que les journalistes m'ont communiquée tout à l'heure. Ils m'ont dit combien ils avaient été impressionnés par la maturité de votre expression, le respect des uns et des autres, quittant même vos feuilles parce que l'on aurait pu penser ou craindre que vous veniez lire un document préétabli avec toute la confiance que cela donne. Très vite, on a décapsulé et vous vous êtes libérés pour les uns et les autres vous exprimer, parfois avec beaucoup de passion, de cœur, de fougue et d'enthousiasme sur certains sujets. Je garde en mémoire notamment l'intervention, c'est exemplatif, de Cécile.

On voit donc bien que cette maturité est au rendez-vous. Pour celles et ceux qui encore des doutes sur le panel citoyen, j'espère que nous serons plusieurs à leur dire qu'ils avaient tort de craindre que vous ne soyez pas à la hauteur du rendez-vous que nous vous avions assigné.

J'ai même vu un journaliste – vous allez le reconnaître – qui a dit : « Entre l'interview il y a trois semaines et l'interview aujourd'hui, ils ont été coachés, ils ont été drillés, ce ne sont plus mêmes personnes. Il y a une aisance d'expression face caméra ». C'est un témoignage qui en vaut un autre, mais qui démontre l'évolution.

Ensuite, la petite leçon que le ministre-président, Paul, nous a donnée tout à l'heure en disant : « Au fond, les parlementaires pourraient s'inspirer de votre manière d'être à l'écoute des autres, de ne pas s'enfermer dans des fractions, dans des sous-groupes, peut-être de reconnaître qu'il y a de bonnes idées de part et d'autre et de témoigner infiniment de respect les uns vis-à-vis des autres, même si l'on n'est pas toujours d'accord ».

Tout à l'heure, en début de journée, Luc nous l'a dit très clairement, mais c'est aussi cela l'échange démocratique et respectueux. Merci et félicitations pour cette maturité.

Je pense qu'avec vous aujourd'hui, nous avons peut-être inventé un nouveau concept : celui de la démocratie partagée et responsable. Partagée parce que l'élu, une fois qu'il l'est et qu'il sort du lot des citoyens, n'a pas pendant le mandat la propriété du pouvoir. Il sait qu'il doit rendre des

comptes. Le citoyen, lui, ne peut pas se satisfaire – Christophe Collignon vous l'a dit – de ne s'exprimer que tous les cinq ans. Le citoyen ne donne plus sa voix, il la prête et entend bien la reprendre lorsqu'il a un certain nombre de préoccupations à partager, de contestations ou de suggestions.

Pour cela, différentes voies sont possibles et manifestement, le panel citoyen, première historique après les exemples irlandais et islandais, y participe en première ligne. D'autres formules existent puisque, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous irons à Paris « Je fais ma loi » avec des élus et des citoyens.

C'est important cette démocratie partagée, mais aussi responsable. Quand vous nous avez dit tout à l'heure : « Nous ne sommes pas sûrs que nous allons atteindre l'objectif » ou quand Martine a sorti la carte Uber en disant : « Faites attention, je ne veux pas que l'on tombe dans cette catégorie » et qu'Élie nous a dit : « Donnez-nous des règles, donnez-nous un cadre, donnez-nous des normes ». On voit donc bien que ce n'est pas une démocratie anarchique, utopiste, mais au contraire responsable.

La responsabilité vient aussi aux parlementaires d'aller rechercher, explorer et d'élaborer ces normes parce que nous sommes tout le temps ici présents pour poursuivre le travail que vous avez initié et pour lequel nous allons devoir vous rendre des comptes. C'est cela cette démocratie partagée et responsable. Vous n'avez pas été là pour dire : « Y'a qu'à » et nous vous répondre « Y'a pas ». Non, je pense que c'est comme cela que nous allons pouvoir établir une démocratie partagée, responsable et donc une démocratie continue parce que c'est le devoir qui est le nôtre et c'est le droit pour vous de la réclamer aux élus que nous sommes.

Enfin, j'ai encore deux petits rendez-vous pour vous dire que votre expérience ne va pas seulement nourrir les assemblées et les gouvernements de ce pays puisque le 30 juin, dans cette salle, nous recevrons des délégués des différentes assemblées régionales d'Europe, la CALRE, la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe.

Le thème de la journée sera consacré à comment organiser un meilleur partage des prérogatives entre les élus et les citoyens, comment imaginer et façonner une démocratie continue. Ce sera l'occasion d'échanges d'expérience entre les différents parlements.

Notre contribution, puisque j'ai l'honneur de présider cette commission de la CALRE sur la démocratie interactive, ce sera la vôtre. Peut-être aurons-nous l'un ou l'autre panéliste qui accepterait de témoigner avec vos mots – ils seront d'ailleurs traduits dans les différentes langues – pour venir dire à la Conférence des parlements d'Europe : « Voilà ce que nous en avons retenu, avec les limites, mais aussi les avantages ».

Enfin, dernier rendez-vous, celui-là est très important et j'aimerais vraiment que vous soyez présents. C'est le 16 septembre, nous avons traditionnellement les Fêtes de Wallonie avec le discours de Paul, notre ministre-président, le discours d'un invité de marque et singulièrement de votre serviteur.

Tous les corps constitués wallons sont présents : les forces syndicales, académiques, patronales, politiques, des anciens parlementaires, des ambassadeurs qui suivent nos travaux. Bref, ce qu'on appelle de manière un peu pompeuse « le gratin », si j'ose dire. Je voudrais – parce que l'invitation vous sera adressée – que vous soyez des nôtres au Théâtre Royal de Namur qui est le réceptacle des Fêtes de Wallonie.

Ce sera l'occasion pour moi de saluer votre présence et dire à l'ensemble de ce gratin combien votre travail a été important et combien nous avons décidé d'essayer de le suivre et de nous donner rendez-vous pour en faire l'évaluation. Rendez-vous – si vous le voulez bien – pour certains : le 30 juin et pour tous : le 16 septembre.

Le 16 septembre, après tous les discours, comme aujourd'hui, il y a toujours un bon verre qui nous attend. La tradition wallonne ne peut pas mentir et je voudrais encore, chacune et chacun, à vos talents, à vos sourire, à vos humeurs, dans vos rictus – parce que j'ai vu tout cela ici avec M. le Greffier – dans l'impatience de la prise de parole, dans la patience d'écoute, vous remercier et vous donner d'ores et déjà rendez-vous dans un an. Vous verrez peut-être d'autres panélistes angoissés et inquiets au début et, je l'espère, heureux comme vous, en fin de séance.

Merci pour la Wallonie.

(Applaudissements)

Cette fois-ci, nous ne descendons plus dans l'archéologie de nos salles. La galerie nous attend avec un petit verre et surtout un modeste cadeau de reconnaissance.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 24 minutes.